



Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



## FEMIP

Économie sociale et solidaire : Vecteur d'inclusivité  
et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens ?

Étude réalisée par





## **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VECTEUR D'INCLUSIVITE ET DE CREATION D'EMPLOIS DANS LES PAYS PARTENAIRES MEDITERRANEENS ?**

Cet ouvrage a été rédigé par une équipe sous la supervision du Pr. Jean-Louis Reiffers (Co-coordonnateur du FEMISE, Président du comité scientifique du FEMISE et de l'Institut de la Méditerranée, Professeur Emérite à l'Université du Sud Toulon-Var) dont faisaient partie Dr. Constantin Tsakas (Senior Economist FEMISE, Délégué Général par Intérim de l'Institut de la Méditerranée), Pr. Mohammed Bougroum (Professeur à l'Université Cadi Ayyad, Marrakech), Pr. Sami Mouley (Professeur de Finance Internationale, Université de Tunis) et Pr. Alia el Mahdi (Cairo University).

L'équipe souhaite remercier les personnes suivantes pour leurs contributions et précieux commentaires au rapport : Ahmed Ait Haddout (REMESS), Audrey Azilazian, Ada Bazan (Quartiers du Monde), Ali Bousofara (RADES), Bruno Casalan (Initiative France), Roderick Egal (lesMed-MedESS), Moncef Feniche (RADES), Tarik Ghezali, Frédérique Herzog (MedESS), Laure Jongejans (lesMed), Carlos Lozano (ESMED-CEPES), Pierre Massis (OCOMO), Jordi Panal (lesMed), Bernard Paraque (KEDGE Business School), Juan Antonio Pedreño (ESMED-CEPES) et son équipe, Guillaume Thureau (MedESS), Pierre Valentin (Crédit Coopératif), Anne-Marie Wioland-Sahabana (Rencontres du Mont Blanc) et son équipe.

L'équipe exprime tous ses remerciements à David Demulier (BEI), Henry Marty-Gauquié (BEI), Joyce Liyan (BEI) et Khaled Elnimr (BEI) qui ont apporté une contribution très utile à travers leurs observations et leurs suggestions.

Cette étude a été financée par le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Ce Fonds a été créé en 2004 et jusqu'à ce jour a été financé par 16 États membres ainsi que par la Commission européenne. Son but est de soutenir le développement du secteur privé par le financement d'études et de mesures d'assistance technique et de fournir un capital-investissement.

## CONTENU

<b>Résumé Analytique</b> .....	p. iii
<b>Partie I. Pourquoi et en quoi l'ESS a une importance pour les PM ?</b> .....	p. 1
<b>I.1. Introduction : Un modèle de croissance en Méditerranée qui n'a pas favorisé l'inclusivité et l'employabilité</b> .....	p. 1
<b>I.2. Les concepts de base de l'ESS</b> .....	p. 2
<b>I.3. Le potentiel de l'ESS à s'attaquer aux questions sociétales de fond dans les PM</b> .....	p. 4
<b>I.4. Conclusion</b> .....	p. 8
<b>Partie II. Potentiel de l'ESS dans les PM</b> .....	p. 9
<b>II.1. L'économie générale de l'ESS dans le pays</b> .....	p. 9
i. Les coopératives .....	p. 9
ii. Les associations .....	p. 15
iii. Les mutuelles .....	p. 22
<b>II.2. Exemples de structures ESS porteuses d'une dynamique</b> .....	p. 26
<b>II.3. Un soutien au développement de l'ESS essentiellement public</b> .....	p. 34
<b>II.4. Les obstacles au fonctionnement et au développement de l'ESS</b> .....	p. 41
<b>II.5. Conclusions</b> .....	p. 44
<b>Partie III. Actions envisageables pour soutenir et développer l'ESS dans les PM</b> p.	47
<b>III.1. Réfléchir à la création d'une Banque Ethique comme catalyseur de changement</b> .....	p. 48
<b>III.2. Apporter un financement et un soutien aux structures de l'ESS</b> .....	p. 52
i. Apporter un financement avec des outils nouveaux : Les instruments de fonds propres pour les associations .....	p.52
ii. Autres pistes adaptées au secteur de l'ESS.....	p.57
iii. Un soutien possible de la part des autorités publiques.....	p.60
<b>III.3. Réfléchir à l'appui d'un véhicule « Social Impact in Med »</b> .....	p.63
<b>III.4. Suggestions spécifiques à chaque pays</b> .....	p.72
III.3.1. Egypte.....	p.72
III.3.2. Tunisie .....	p.74
III.3.3. Maroc .....	p.79
<b>Sources bibliographiques</b> .....	p.82
<b>Annexe</b> .....	p. 86

## RESUME ANALYTIQUE

### I. Pourquoi et en quoi l'ESS a une importance pour les PM ?

Dans les pays partenaires méditerranéens (PM), comme dans d'autres régions dans le monde, le mode de développement est mis en question par sa difficulté à créer des emplois, à faire partager les fruits de la croissance, à assurer une répartition « équitable » des progrès économiques, notamment à destination des jeunes, ou encore dans certains territoires.

Ainsi, émerge une autre voie que l'on rencontre sous le nom d'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Sans prétendre remédier à tous les dysfonctionnements actuels, nous pensons au FEMISE que l'ESS peut devenir un élément important dans la politique de développement des PM. Le point de vue du FEMISE est que l'ESS permet de résoudre collectivement des impasses individuelles ou sociales. En ce sens, l'ESS présente des caractéristiques propres à **devenir l'un des outils de l'innovation socio-économique réclamée dans les PM.**

- Premièrement, **l'ESS permet d'inclure les groupes exclus, dans le processus économique.** Elle peut, quand elle est appuyée par une politique publique adéquate, contribuer à la sécurité économique de toutes les tranches de la population et à leur autonomie.
- Deuxièmement, **la contribution de l'ESS peut être déterminante car elle est fondée sur le développement territorial et la proximité, en préconisant la participation de la communauté et en visant en priorité les impacts sociaux.**
- Troisièmement, l'ESS peut devenir **une réponse au manque de diversification économique.** On retrouve l'ESS sous plusieurs formes et dans tous les secteurs.
- Quatrièmement, **l'économie sociale et solidaire favorise l'agriculture locale** et permet d'appréhender autrement le rapport de l'individu à la question alimentaire.
- Cinquièmement **son modèle et ses principes d'entreprise à lucrativité limitée** signifient une faible exposition aux tractations des marchés financiers.
- Sixièmement, **l'ESS (via notamment le développement des mutuelles) offre une réponse à la question démographique** et à la construction des solidarités intra et inter générationnelles.
- Enfin, le contenu des structures de l'économie sociale (assemblée, élection, participation) est **une école de valeurs participatives**, en participant à l'expression citoyenne organisée et donc à l'appropriation des règles institutionnelles correspondantes.

Toutefois, on ne peut préconiser un seul et unique modèle de l'ESS, universellement accepté et qui pourrait se « transposer » dans la région, un tel modèle n'existe pas à notre connaissance. Néanmoins, on trouve des exemples et des pratiques réussis dans des filières et des dispositifs, qui peuvent accompagner et financer des projets à haut impact social et de développement, qui méritent d'être considérés et appuyés par les acteurs nationaux et internationaux. Cependant, **le développement de l'ESS est un processus long, ce qui signifie que la transformation du secteur ne peut se faire du jour au lendemain et nécessite une politique de long-terme.**

L'objectif de ce rapport est double, il s'agit : i) d'une part de produire un **état des lieux**

de l'ESS en Méditerranée et identifier le potentiel et les points de blocage actuels et ii) de proposer des **actions envisageables pour développer le secteur en suggérant des pistes d'outils opérationnels** qui pourraient être mis en place avec l'appui éventuel de bailleurs de fonds internationaux.

Ainsi, après une première partie introductive, l'étude présente le modèle actuel de l'ESS dans 3 pays (Maroc, Tunisie, Egypte), présentant les secteurs porteurs, modes de financement, cadre juridique et identifiant les principaux obstacles à son développement. Puis, dans la dernière partie, sont présentées les actions envisageables pour soutenir et développer l'ESS dans les PM, les possibilités d'intervention et pratiques réussies qui pourraient être une source d'inspiration pour les PM.

## II. Une ESS qui se développe dans les PM, mais de nombreux obstacles persistent

Dans l'ensemble, même si le potentiel de l'ESS en création de valeur ajoutée est assez faible (1 à 2% du PIB), on s'aperçoit que **le nombre d'emplois créés est très important** (4% de la population en emplois directs, beaucoup plus si l'on compte les emplois créés indirectement). On note par ailleurs que paradoxalement, la distribution des activités de l'ESS est souvent déséquilibrée à travers les territoires ce qui ne résout pas les disparités régionales. Enfin, **l'impact de la révolution sur le secteur de l'ESS est palpable** avec de nouveaux acteurs qui émergent et/ou des discussions sur des nouveaux cadres législatifs.

**L'ESS en Méditerranée se structure essentiellement, sous une grande diversité juridique, autour du tissu associatif (y compris les ONG), coopératif (moins le cas en Tunisie) et du secteur des mutuelles (inexistant en Egypte).** Ces structures doivent cependant faire face, dans tous les PM, à **un manque de moyens et un déficit en ressources humaines qualifiées.** Dans l'ensemble, les activités de l'ESS avec un réel potentiel sont celles présentes dans des secteurs liés à l'agriculture et la pêche, l'éducation et formation, l'intégration sociale et professionnelle, l'habitat, l'artisanat et le secteur de l'Épargne et du Crédit.

**Le mode de financement est généralement public.** Si le Maroc fait figure d'exemple de par son dynamisme, sa structuration progressive et la volonté politique affichée par le gouvernement, la Tunisie en est à ses débuts face à l'explosion du monde associatif post-révolution. L'Égypte quant à elle doit historiquement faire face à un manque de soutien à l'ESS pénalisant. Face à l'effervescence des initiatives d'ESS, **des dispositifs d'appui et de financement sont en développement, mais bien souvent embryonnaires, éparpillés et à petite échelle.**

De manière générale on se doit de noter que:

1. Dans certains pays, les initiatives ESS qui se développent sont encore jeunes et, même si elles sont portées par des personnes très engagées, **ne bénéficient pas du savoir-faire et des pratiques de gestion du secteur.**
2. **En matière de cadre réglementaire, il existe une forte disparité entre PM.** Les textes de lois datent parfois des années 60 et les structures ESS obéissent à des lacunes d'ordre réglementaire et des difficultés qui conduisent à l'échec de beaucoup d'entre elles.

3. L'Etat, parfois à cause d'une méconnaissance du potentiel du secteur, **ne semble pas offrir suffisamment de moyens à l'ESS et l'innovation sociale**. Par ailleurs, l'intervention du secteur privé pourrait amplifier et favoriser un développement plus rapide et une approche profitable de l'ESS.
4. L'ESS repose sur l'ancrage territorial des initiatives. Dans tous les PM, le processus de décentralisation en est à ses balbutiements et les PM **manquent d'acteurs publics clés pour soutenir ses activités**. Ainsi, la plupart des acteurs de la société continue à sous-évaluer le rôle et potentiel de l'ESS.
5. Sur le plan interne, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, constituées essentiellement de petites structures, souffrent d'une multitude de faiblesses dont principalement **l'insuffisance et l'irrégularité de leurs ressources financières** et la faiblesse quantitative et qualitative de leurs ressources humaines.
6. **L'accès au financement est l'un des obstacles externes les plus importants** des entreprises ESS. Les structures ont parfois accès aux fondations, aux subventions gouvernementales, aux bailleurs de fonds internationaux et aux organismes de bienfaisance mais l'accès est extrêmement limité ou coûteux.

Les besoins actuels incitent à encourager les coopérations entre initiatives ESS des pays du pourtour méditerranéen. Le secteur ESS dans d'autres pays (ex. dans certains pays de l'UE) est bien structuré et doté d'outils de financement et d'accompagnement dédiés. Vu leur efficacité sur leurs territoires et leur expérience, nous croyons au FEMISE en leur capacité à contribuer au renforcement et à l'essor de l'ESS dans les PM. Sur le fond, les trois pays de l'étude ont besoin **d'un véritable instrument qui puisse accompagner et financer les projets des structures de l'ESS dans les secteurs à haut impact social et de développement**.

### III. Actions envisageables pour soutenir et développer l'ESS dans les PM

Le point de vue défendu par FEMISE est que, en valorisant le potentiel et les possibilités offertes dans les PM, l'ESS peut devenir un élément capital dans la politique de développement économique et social. Il semble ainsi important de **créer des plateformes de coordination afin d'allier les différentes composantes de l'ESS** pour la mise en œuvre de projets de développement et pour représenter l'économie sociale auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs économiques et sociaux.

Cependant, **le développement de l'ESS est un processus long, ce qui signifie que la transformation du secteur ne peut se faire du jour au lendemain. La structuration de l'écosystème de l'ESS, la mise en réseau des différentes structures, de l'Etat, des IFI, des ONG et autres organisations nationales et internationales nécessitent une politique de long-terme**. Cette dernière pourrait être appuyée dans le cadre de la nouvelle génération des accords d'association post-révolutions. Dans le cadre de ce long-processus nous pensons que les pistes suivantes méritent d'être évoquées, **nous proposons** :

- i) **de réfléchir à l'idée de création d'une Banque Ethique dans chaque pays comme catalyseur de changement**, qui nous pensons permettrait de contribuer au développement d'un écosystème ESS durable, ii) **de développer des outils de financement et**

**de soutien**, conçus spécifiquement pour le secteur de l'ESS et iii) **de songer à l'appui à un véhicule «Social Impact in Med» qui nous semble taillé sur mesure pour le développement de l'ESS en Méditerranée**, répondant aux principes de l'ESS et nécessitant, comme cette dernière, un engagement de long terme.

## 1. Réfléchir à la création d'une Banque Ethique dans chaque pays comme catalyseur de changement

Les institutions financières, sont de plus en plus appelées à contribuer à un modèle économique durable. C'est ainsi que se développe un nouveau type de banques qui se concentre davantage sur des projets sociaux et environnementaux. Elles utilisent de manière transparente, outre leurs critères économiques de viabilité de projet, un ensemble de « critères éthiques » et semblent correspondre au modèle économique de l'ESS.

**Ces banques ont comme objectif d'avoir un impact économique, social et environnemental positif dans la collecte et dans l'utilisation de l'argent.** Aussi, une Banque Ethique se différencie-t-elle par son **attention particulière aux valeurs d'impact social et environnemental ainsi qu'au soutien des initiatives d'emploi et/ou d'entrepreneuriat autonome**, notamment des femmes et des jeunes, à travers des interventions en microcrédit et microfinance. L'avantage d'un tel dispositif est qu'il est fortement ancré dans le territoire d'intervention et dans tous ses réseaux socio-économiques. De ce fait, **la Banque Ethique a une connaissance approfondie des clients et de leurs projets.** Par rapport aux autres institutions financières, les Banques Ethiques se caractérisent par **un engagement plus important dans l'économie réelle, une meilleure qualité de leurs fonds propres, une volatilité moindre face aux chocs externes et des niveaux de croissance plus importants.** Une étude sur les performances économiques d'un ensemble de Banques Ethiques a été publiée récemment par la GABV et confirme ces résultats.

Ainsi, au FEMISE nous partageons l'avis que c'est en songeant à la création de Banques Ethiques que l'institution banque pourra redevenir instrument de développement pour son territoire et pour des initiatives de type ESS. **La création d'une telle banque peut avoir un rôle catalyseur de changement.** Cette banque pourra assumer un triple rôle en agissant i) comme intermédiaire entre l'Etat et le secteur de l'ESS, ii) comme médiateur entre les structures de l'ESS et les banques, iii) comme intermédiaire entre les structures de l'ESS et les institutions financières internationales.

C'est ainsi qu'agit Banca Etica, première banque italienne entièrement dédiée à la finance éthique. Dans son rôle d'intermédiaire entre l'Etat et le secteur de l'ESS, Banca Etica met en avant une « décentralisation progressive », soit une organisation territoriale qui permet d'entériner les relations qu'elle entretient avec le territoire et les circonscriptions locales d'actionnaires. Dans son rôle de médiateur entre les structures de l'ESS et les banques, elle gère les épargnes d'individus, organisations, entreprises et institutions, et les oriente efficacement dans les initiatives ESS. Enfin, comme intermédiaire entre les structures de l'ESS et les institutions financières internationales, elle cherche la mise en réseau avec des investisseurs internationaux soucieux d'avoir un impact social et environnemental positif (voir section sur l'impact investing). Elle facilite ainsi l'accès à un capital fondamentale-

ment lié aux activités de l'ESS. Elle aura permis à plus de la moitié des emprunteurs de créer de nouveaux emplois et d'augmenter leurs revenus.

Il serait donc envisageable d'appuyer l'émergence de telles structures dans chacun des PM pour orienter des fonds vers des projets utiles, durables et inclusifs. Une telle banque **pourrait permettre de réorganiser l'ESS, mobiliser les banques commerciales et mutualistes, contribuer au développement d'un écosystème ESS durable**. Elle pourrait, en plus de ses activités bancaires, construire avec des partenaires un outil de capital-investissement au bénéfice de l'ESS. Enfin, elle aurait vocation à être l'un des principaux intermédiaires financiers pour bénéficier des refinancements de l'Etat ou d'Institutions Financières Internationales au bénéfice des entreprises sociales.

Compte tenu de ce que, dans la plupart des pays de l'étude, le secteur de l'ESS appelle la définition d'un cadre d'opération de la part des pouvoirs publics, **une telle banque éthique pourrait être un des éléments de la loi-cadre sur l'ESS** et créée comme banque publique ou d'économie mixte.

## 2. Apporter un financement et un soutien aux structures de l'ESS

### Apporter un financement avec des outils nouveaux

**Pour contribuer au développement des organismes collectifs de l'ESS en Méditerranée, il serait utile d'introduire une certaine gamme d'outils, adaptés au secteur de l'ESS et qui permettraient d'agréments le financement traditionnel. Ces outils pourraient être portés par des structures différentes:**

#### A. La création d'une banque éthique publique dans chaque pays

La création d'une banque éthique dans chaque pays pourrait, en relation avec le secteur privé, jouer le rôle de catalyseur des ressources publiques et privées en proposant des instruments de financement à rentabilité modérée.

1. Par exemple, **les titres associatifs**, sous-catégorie d'obligations associatives qui sont caractérisés par leur caractère subordonné, peuvent avoir un rôle à jouer dans un contexte de développement de l'investissement à impact social. Les titres associatifs restent des fonds propres, mais les investisseurs gagnent une certaine visibilité sur le remboursement dont ils peuvent estimer l'horizon. D'ores et déjà les mesures prises en France (nouvelle loi sur l'ESS) ont dynamisé l'intérêt des investisseurs et des émetteurs pour ces produits. Nous pensons ainsi qu'ils peuvent constituer un moyen de financement attrayant dans les PM. **On peut cependant estimer que le développement d'un tel outil dans les PM pourrait nécessiter, comme dans le cas français, quelques révisions en termes de réglementation.**
2. Par ailleurs, la généralisation des **contrats d'apports associatifs**, pourrait permettre de renforcer et améliorer la structure financière des structures de l'ESS. Un tel contrat a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou

pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique. Cet apport associatif se distingue du prêt, car le bien ou la somme d'argent apportée entre dans le patrimoine de l'association. On peut aussi imaginer **des prêts participatifs**, à caractère subordonné et d'une durée en général longue, qui pourraient être développés et souscrits par des associations ou des entreprises PM. Cependant, il faut signaler que les prêts participatifs ne sont pas des titres financiers, et de ce fait, ils peuvent ne pas convenir à certains fonds d'investissement.

3. En outre, **on pourrait envisager l'introduction de fonds d'amorçage associatif, afin de proposer aux petites associations méditerranéennes ESS en développement une première marche vers la structuration financière.** L'apport de 12 mois (traditionnellement de 3000 € à 10 000 € par association) permettrait de financer les investissements et les fonds de roulement liés à la création ou au développement d'une structure ESS. Cet outil serait mis à disposition de petites associations s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale, qui créent ou pérennisent des emplois avec création récente du premier emploi, un modèle économique encore fragile et une part d'activité économique encore faible.
4. Parmi les structures qui utilisent ces outils de financement on retrouve France Active, réseau associatif français qui agit pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires. Cependant, le succès de France Active est en grande partie le résultat du soutien important de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignation et des collectivités locales qui abondent les fonds de garantie territoriaux. Dans le cas des PM, **des solutions alternatives peuvent être trouvées pour substituer les ressources publiques nationales du cas français, notamment grâce aux ressources que les bailleurs de fonds et autres acteurs internationaux peuvent décider d'allouer.** Une organisation efficace et une implication de la société civile sont par ailleurs nécessaires. Les récents mouvements de la société civile en Méditerranée montrent qu'elle est prête à se mobiliser et s'engager.

## **B. L'intervention du secteur bancaire privé**

**Aux côtés de la banque éthique publique, le secteur bancaire privé pourrait être mis à contribution dans le financement de l'ESS. La professionnalisation et le développement de réseaux bancaires spécialisés de proximité permettraient de distribuer des produits adaptés aux problématiques particulières de financement des structures de l'ESS.**

5. **Il serait utile d'encourager les acteurs bancaires et les institutions de microfinance à financer les structures ESS.** Les institutions de microfinance ont un maillage territorial soit très développé, soit régional. Dans tous les cas, les agents de crédit sont au plus près des micro-entrepreneurs. L'accès à la finance peut être facilité par ces IMF et ainsi faciliter l'essor de l'ESS en Méditerranée. Les institutions financières internationales peuvent jouer un rôle important via une enveloppe destinée spécialement aux structures de l'ESS et en mettant en place des fonds de garanties visant à sécuriser les prêteurs.

6. Chaque PM pourrait envisager de se doter d'une société d'investissement solidaire. **Ce dispositif permettrait d'accompagner les structures de l'ESS, d'apporter des solutions de financement et de créer le lien avec le secteur bancaire.** On trouve par exemple la société SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), qui propose un appui financier et technique à des «Structures Financières de Proximité», qui offrent des services financiers aux petits entrepreneurs ESS et agriculteurs de pays en développement. La société apporte des fonds pour le développement des activités financières de ses partenaires via des participations au capital, des prêts, des garanties bancaires mais aussi à travers un travail actif de recherche de ressources auprès d'institutions internationales.

### C. Les pistes innovantes de financement de l'ESS : les sociétés d'investissement

**De nouveaux modes de financement innovants ont fait leur apparition en s'appuyant sur l'épargne publique qui serait investie en respectant des critères éthiques et solidaires.**

7. Une société d'investissement pourrait **s'adosser d'un fonds d'innovation ESS** qui aurait pour objectif de soutenir le développement de projets ESS innovants. Par exemple, c'est le modèle que suit actuellement la SIFA (Société d'Investissement France Active) via son fonds INNOV'ESS, permettant à toute entreprise ESS en création ou développement et porteuse d'un projet socialement innovant de bénéficier d'un prêt modulable. Un tel dispositif se différencie du lot car **il inclut une multitude de formes d'intervention envisageables** avec, entre autres, le titre participatif et l'entrée au capital complétée par un apport en compte courant d'associé. Enfin, l'intervention de cet outil est conditionnée par la mobilisation d'autres financements (ex. prêt bancaire).
8. Enfin, une société d'investissement solidaire pourrait aussi, via un ancrage territorial, **proposer des outils qui s'adressent spécifiquement aux jeunes qui, rappelons-le, sont nombreux à être dans une situation de précarité dans les PM.** Par exemple, un outil comme CAP'JEUNES permet aux jeunes entrepreneurs de moins de 26 ans et demandeurs d'emploi de créer leur entreprise, instaurer une relation de confiance avec leur banquier et faciliter les relations avec les autres financeurs.

Quelle que soit la forme du financement apporté, nous pensons au FEMISE que **2 conditions devront être remplies :**

- **l'appui des autorités locales**, avec une possible contribution de bailleurs internationaux (ex. via des apports financiers remboursables) et,
- **l'appui sur un réseau de proximité** (ex. la SIFA s'appuie sur le réseau de Fonds Territoriaux France Active qui apporte un soutien financier et un accompagnement dans tous les stades du projet).

### **Un soutien possible de la part des autorités publiques via des dispositifs d'accompagnement**

L'accompagnement d'un projet ESS se construit comme celui d'un projet classique. C'est ainsi que **les autorités territoriales pourraient songer à aider les entrepreneurs à**

**concrétiser leurs projets ESS.** Parmi les expériences réussies, on note celle des **dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)** qui s'adressent aux structures ESS qui souhaitent lancer ou développer leurs activités mais qui rencontrent des difficultés et ont besoin d'un appui professionnel externe.

Le DLA, outil que l'on retrouve dans les départements français, sert à accueillir et orienter les structures ESS et plus généralement d'utilité sociale. Dans chaque département où il existe, des chargés de mission animent le dispositif, accueillent, éclairent et offrent des conseils aux structures. **Le plan d'accompagnement personnalisé**, proposé à la structure ESS, constitue le support de référence de la démarche d'intervention du DLA. Il est présenté aux partenaires du territoire qui sont mobilisés au sein du comité d'appui, de manière à être éventuellement révisé et à permettre un suivi partenarial des accompagnements réalisés.

**Le DLA peut mettre en œuvre des accompagnements qui peuvent aussi bien être individuels que collectifs** via un fond spécifique financé par les partenaires du dispositif. Ceux-ci peuvent être l'État, les régions, ou encore les institutions et investisseurs internationaux.

- **L'accompagnement individuel** (durée courte, généralement de 2 à 6 jours) consiste en l'intervention auprès de l'entreprise/structure ESS ciblée d'un prestataire spécialisé choisi en concertation entre le DLA et la structure bénéficiaire. La souplesse de fonctionnement du dispositif et la diversification du mode d'accompagnement offrent la possibilité d'apporter une réponse ajustée aux problématiques particulières propres aux caractéristiques d'une structure ESS.
- **Quant à l'accompagnement collectif**, il répond à des problématiques et des besoins pouvant être partagés par plusieurs structures. Il s'agit d'apporter des outils et des méthodes à plusieurs structures autour d'une problématique commune via notamment un cabinet expert. Ces accompagnements s'inscrivent donc dans des démarches collaboratives et partenariales entre différentes structures sur un territoire donné.

Un des principaux avantages de ce dispositif, et la raison pour laquelle nous pensons qu'il pourrait offrir un réel potentiel pour l'ESS en Méditerranée, est qu'il **permet un véritable suivi des structures dans la durée**. Par exemple, sans le territoire français, un Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) a fait évoluer son modèle économique, adoptant de nouvelles pratiques. Ainsi, le développement du projet a dû s'ouvrir vers d'autres financements que le secteur ESS (associatif) considérés comme une contrainte. Cependant, avec l'appui de long-terme (2005-2012) du dispositif DLA 13, le CPIE a pu consolider sa structure, ses emplois, et s'adapter à un nouvel environnement économique.

Dans certains PM, comme par exemple l'Égypte, une telle forme juridique participative qui permet l'implication de la société civile n'existe pas à notre connaissance. **Une réflexion sur la création d'une telle structure mérite donc d'être lancée.** Elle nécessitera cependant de faire émerger des vocations et mettre en place des formations ESS afin d'avoir des personnes compétentes (chargés DLA locaux) en charge du dispositif. Le développement de l'accompagnement pourrait passer par l'inclusion de l'ESS dans l'enseignement et par la pratique via un parcours de formation.

Le **développement du « coaching territorial » par les autorités locales pour le mettre au service de l'ESS nous semble ici opportun**. Le projet de coaching territorial opère en trois temps : i) premièrement il se construit autour du « sociogramme territorial » (mapping dynamique du territoire qui identifie les structures, les leaders, les compétences locales, les projets et les interconnexions) qui cherche à identifier les zones de tension dans les territoires ciblés, ii) puis un « coach territorial » intervient en appliquant des outils pédagogiques pour accompagner la structure vers une efficacité et une stratégie d'appropriation et de responsabilisation plus importante et iii) la structure ESS ciblée devient un modèle pour les autres structures et/ou partenaires du territoire. Actuellement, le Réseau marocain de l'économie sociale et solidaire (REMESS) est en train de le tester pour le rendre disponible aux collectivités locales et aux acteurs territoriaux en charge des affaires de développement.

De manière générale, **l'Etat peut se transformer en partenaire** qui co-construit l'intérêt général et favorise l'inclusivité se basant sur les acteurs locaux et en ouvrant la voie à ceux de l'ESS. On peut imaginer l'ajout d'un volet ESS dans les conventions Etat-territoires. En s'inspirant d'accords qui ont été lancés dans certaines régions, l'impulsion de signatures d'accord territoriaux ou sectoriels entre l'Etat et les territoires sur des actions qui favorisent l'utilité sociale permettrait de consolider un cadre de gouvernance multi-niveaux. On peut également imaginer l'appui à des projets écologiquement durables qui répondent aux besoins réels des territoires. Ici, il s'agirait de partir de diagnostics territoriaux pour faire des territoires un axe d'une réorientation de l'économie vers un développement local durable. Puis, on peut imaginer que ces diagnostics ouvrent sur des pactes territoriaux de relance réunissant tous les acteurs participant au développement des régions. Les autorités publiques pourraient envisager d'adapter les cadres juridiques en faveur des entreprises de l'économie sociale.

Enfin, dans de nombreux pays développés, on retrouve un « **Small Business Act** », soit un « paquet » de mesures introduit par l'Etat et qui favorise la compétitivité des PME. Nous pensons qu'un tel dispositif, qui ciblerait les PME ESS, serait le bienvenu dans les PM. En Tunisie, des réflexions se sont engagées quant à la mise en place d'un « Small Business Act » pour encourager les PME à tirer parti de la croissance des marchés. Cela a été permis récemment avec la promulgation en 2014 d'un décret qui donne l'attitude à l'administration publique de consacrer une partie de ses achats (20 % des achats) aux PME nationales.

### **3. Réfléchir à l'appui d'un véhicule «Social Impact in Med» soutenu par les acteurs internationaux**

Dans le cadre du soutien à l'Economie Sociale en Méditerranée, nous pensons au FEMISE que la question des dispositifs de financement et d'accompagnement évoqués précédemment devrait être étudiée. On peut imaginer, par exemple, que cela se produise dans le cadre de la nouvelle génération des accords d'association post-révolutions. **Mais au-delà des exemples cités ci-dessus, il nous semble clair que les entités ESS ont besoin de quasi-fonds propres adaptés et que des investisseurs spécialisés sont nécessaires.**

En outre, tout au long du rapport est identifiée la nécessité de construire un écosystème cohérent, coordonné, efficace de l'ESS. Les acteurs nationaux et internationaux doivent pouvoir être en lien avec tous les acteurs et opérations en cours en rapport avec l'ESS. La suggestion du FEMISE est d'avoir une intervention globale, ou du moins une vision la plus concertée possible, pour permettre un dialogue permanent entre tous les acteurs. **Une stratégie de long-terme cohérente pourrait donc rechercher à la fois des mesures législatives et réglementaires pour étendre ou moderniser la panoplie d'instruments financiers disponibles, et favoriser la création de fonds d'investissement spécialisés, l'Etat pouvant jouer un rôle moteur dans ce domaine, par exemple par une enveloppe à investir dans ce type de fonds.**

Le moment nous semble propice car on s'aperçoit de plus en plus que, tout en souhaitant obtenir un rendement raisonnable sur leur portefeuille, de nombreux investisseurs souhaitent que leurs apports financiers aient un impact positif sur les populations et les territoires qui les entourent. C'est ainsi qu'est né «l'impact investing» **qui permet de faire coexister la création de valeur économique avec la création de valeur sociale.**

On trouve des secteurs concernés par l'impact investing qui sont intrinsèquement liés à l'ESS tels que la santé, l'environnement et la finance sociale. **Ce dernier en particulier a aux yeux du FEMISE un grand potentiel de développement dans la région méditerranéenne.** Les investissements à impact social dans ce secteur fournissent généralement des services financiers aux populations qui ont peu (ou pas) accès aux banques, notamment via des prêts aux petites entreprises et à travers les activités de microfinance. Ces investissements stimulent ainsi la croissance économique et améliorent les conditions de vie des populations locales exclues.

**Au FEMISE, l'impact investing nous semble donc taillé sur mesure pour le développement de l'ESS en Méditerranée. Il répond aux principes de l'ESS et nécessite, comme cette dernière, un engagement de long terme.** Il requiert, comme pour le secteur auquel il s'adresse, un changement de mentalité fondamental dans la manière dont la société mobilise des ressources pour relever les défis sociaux et environnementaux. L'impact investing nous semble comme une solution idéale pour le développement de l'ESS car il peut devenir une réponse au défaut de financement de ses structures. Dans les PM, l'accès au financement privé deviendra de plus en plus nécessaire pour permettre aux entreprises émergentes du secteur de poursuivre leur développement.

**C'est ainsi que le développement d'un dispositif qui permet de faire correspondre les investissements à impact social aux besoins des entreprises ESS nous semble opportun.** Les institutions et acteurs de la scène internationale ont un rôle à jouer en contribuant à une initiative « **Social Impact in Med** » qui mettrait en œuvre un plan d'actions partagé entre les parties prenantes mobilisées ou engagées en faveur de l'essor de l'ESS en Méditerranée. Pour rendre cette initiative opérationnelle, une réflexion qui permettrait la mise en place d'une **enveloppe de financement « Social Impact in Med »** dédiée à soutenir des dispositifs de financement de l'ESS en Méditerranée nous semble justifiée. **Cette ligne de financement aurait pour but de mettre en cohérence les diverses actions en cours, d'accélérer leur essor et d'amplifier leur impact.** Elle pourrait égale-

ment appuyer un projet structurant qui permettrait à la fois de renforcer les capacités financières des intermédiaires financiers locaux (banques et IMF) et d'accompagner ces acteurs dans l'appropriation des outils de financement spécifiques du secteur. **Il s'agirait d'une solution complète pour accélérer le développement de la finance sociale.**

A titre d'exemple, si l'on se réfère à l'exemple du secteur de microcrédit tunisien on se rend compte qu'améliorer l'accès à la finance aux micro-entreprises et aux petites entreprises, y compris celles de l'ESS, est devenu un enjeu majeur pour le pays. Les acteurs qui sont prêts à participer à ce processus sont assez nombreux, l'Union européenne a offert son appui pour dynamiser le marché de la microfinance, les AMC ont connu une restructuration et le cadre réglementaire a évolué. **Ce climat doublement favorable, tant pour le développement du microcrédit que pour celui de l'ESS, a permis la création de Taysir Microfinance, l'institution de microfinance tunisienne créée avec le soutien d'Adie International.** Ainsi, Taysir a développé des produits de microcrédit qui soutiennent les petits agriculteurs et producteurs tunisiens. En outre, elle a l'intention de coopérer avec les organisations de la société civile afin de renforcer l'impact du microcrédit sur la réduction de la pauvreté. **L'intérêt à impact social est élevé et Taysir pourrait se positionner comme une IMF active dans les zones urbaines et rurales défavorisées.** D'autres associations de microcrédit dans les PM méritent d'être citées. Au Liban, on retrouve l'association Makhzoumi Foundation qui s'engage dans des activités de microcrédit mais aussi dans des programmes liés à la formation professionnelle et l'environnement. Au Maroc, la fondation de microfinance Alkarama octroie majoritairement des crédits solidaires ciblant les populations les plus vulnérables.

Songer au financement de ce type d'initiatives par une enveloppe «Social Impact» nous semble ainsi justifié. Notons qu'une telle enveloppe avec un potentiel très prometteur, a récemment été lancée mais a besoin d'être renforcée. **Le FEMIP Trust Fund, un trust fund multi-donateurs lancé en 2005, vient de créer une enveloppe « Impact Investing Financing » sous l'initiative BEI-FEMIP (Facilité Euro-méditerranéenne et de Partenariat).** Cette enveloppe dédiée permet d'avoir une approche projet plus intégrée et d'élargir le champ d'opérations capital-risque vers de nouveaux secteurs à « impact social et de développement élevé ». Cet instrument semble particulièrement adapté à une région comme la Méditerranée, où le chômage constitue le problème économique le plus important à résoudre. **Ce dispositif pourrait permettre d'étendre le champ des « instruments traditionnels » et financer des activités qui ont été longuement négligées. Il semble adapté aux projets du secteur de l'ESS qui ont un impact considérable en termes de développement mais qui peinent à trouver un financement.**

Outre les projets de microcrédit, une telle ligne de financement pourrait appuyer une initiative comme le fonds **CoopMed-régional** (voir encadré, chapitre III), qui est dédié à renforcer les capacités financières des institutions de microfinance et des institutions financières locales contribuant ou susceptibles de contribuer au financement des entreprises ESS (grâce à un effet levier). CoopMed intervient donc sous forme de dette subordonnée et dette senior d'une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans auprès des institutions de microfinance, des banques locales souhaitant développer leurs capacités de financement du secteur ESS et économie verte, des mutuelles ou systèmes mutualistes

et autres intermédiaires financiers locaux. Ce projet bénéficie d'un apport d'expérience de CoopEst en matière d'évaluation de besoins, de structuration d'une offre financière, d'accompagnement stratégique des projets et de gestion des risques (les premiers pays ciblés par ce projet sont le Maroc, la Tunisie et le Liban).

**Pour FEMISE, cet instrument semble intéressant et mérite d'être développé car il est nouveau dans la région FEMIP. En outre, le financement de coopératives, de PME environnementales et d'investissements socialement responsables est quelque chose d'innovant.** Ainsi, ce projet pourrait faire partie de l'enveloppe FTF et offrir une véritable dynamique ESS méditerranéenne. Il permettrait de mettre en lien les nombreux acteurs de terrain, d'accompagnement, financiers, institutionnels, désireux de transmettre leur expertise et d'accompagner les acteurs ESS dans la région. Pour assurer sa réussite, une bonne coordination des parties prenantes est essentielle. La bonne articulation des initiatives en cours en faveur de l'ESS en Méditerranée, des acteurs locaux et internationaux déjà engagés sur le terrain, et des projets à venir sera la clé de voute d'un développement réussi. Les institutions et autres acteurs internationaux pourraient y contribuer en mettant en cohérence les diverses actions en cours, à accélérer leur essor, à amplifier leur impact et à susciter de nouveaux projets couplés à des interventions des banques privées.

## Conclusion

**Pour conclure, quelle que soit la forme que pourra prendre le dispositif d'appui à l'ESS, nous pensons que les acteurs nationaux et internationaux, publics et privés, auront un rôle à jouer.**

Premièrement, **les autorités publiques ont ici un rôle potentiel de facilitateur à jouer.** C'est ce que l'on observe notamment dans les pays où l'impact investing se développe.

- **Elles peuvent encadrer juridiquement le secteur**, précisant le financement auquel les entreprises ont droit et supprimant les barrières réglementaires pour stimuler l'investissement d'impact privé. A titre d'exemple, au Luxembourg une initiative pour la création d'une structure juridique appelée « société d'impact » devrait permettre aux structures ESS de rassembler des fonds issus de généreux philanthropes comme d'investisseurs institutionnels, ce qui est interdit par le statut des entreprises sociales (« Asbl sociales »).
- **Il existe également des mécanismes incitatifs sur le plan fiscal à introduire**, comme dans le cadre du Royaume Uni avec l'Enterprise investment scheme (EIS). Ce dernier permet une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 30 % du capital investi dans les entreprises de moins de 250 employés et qui ne dépassent pas les 15 millions de livres sterling en actifs.

Deuxièmement, il existe quelques **mesures clés auxquelles les entreprises à impact social de l'ESS** pourraient songer, notamment :

- **Evaluer de manière proactive leur impact social et environnemental.** Par définition, les objectifs sociaux et environnementaux sont directement liés au modèle économique des structures ESS. Leur mesure permettra un meilleur suivi et la possibilité

de « reporting » des indicateurs d'impact ajoutera à la transparence de la structure, attirant les investisseurs à impact social.

- **En ayant une gestion financière rigoureuse et en mettant en avant leur avantage comparatif.** Faire preuve de son avantage comparatif assurera à la structure ESS de se « démarquer du lot » des nombreuses autres concurrentes, leur nombre ne cessant d'augmenter dans certains PM après le Printemps Arabe.
- **Enfin, les entreprises ESS pourraient s'ouvrir à des mécanismes de financement innovants, comme ceux mentionnés précédemment.**

Troisièmement, **les fonds d'impact investment peuvent eux-mêmes jouer un rôle qui permettra d'attirer davantage d'investisseurs institutionnels.** Ils pourraient songer à :

- **Créer un système qui mesure l'impact social et environnemental de manière fiable,** il s'agira donc de ré-expliquer le modèle économique en terme « d'impact », démontrer que cet impact est effectivement atteint une fois que l'investissement a eu lieu.
- **Envisager des stratégies innovantes pour attirer des capitaux de partenaires qui œuvrent traditionnellement dans des projets à grande échelle.** La contrainte de la taille fait que la mise en commun des capitaux de partenaires avec des objectifs en terme d'impact et financiers similaires devrait être envisagée.

Enfin nous pensons que, afin de placer et gérer davantage de capital, de nouveaux intermédiaires devront sans doute être créés et les actuels devront être renforcés. La création d'un ensemble d'intermédiaires qui traversent les secteurs de l'ESS est à nos yeux essentielle pour maintenir un « marché d'investissement ESS » dynamique. Une adaptation locale de la structure du dispositif, permettant un contact direct avec les régions et populations en besoin d'alternatives de financement, serait à prévoir. **Cela pourrait assurer la réussite d'un dispositif ambitieux, audacieux et initiateur au développement de l'ESS en Méditerranée.**



## Partie I. Pourquoi et en quoi l'ESS a une importance pour les PM ?

### I.1. Introduction : Un modèle de croissance en Méditerranée qui n'a pas suffisamment favorisé l'inclusivité et l'employabilité

Dans les pays partenaires méditerranéens (PM), comme dans d'autres régions dans le monde, le mode de développement est mis en question par sa difficulté à créer des emplois, à faire partager les fruits de la croissance, à assurer une répartition « équitable » des progrès économiques, notamment à destination des jeunes, ou encore dans certains territoires. Le rôle de l'État et de l'économie de marché se redéfinit aujourd'hui. Il s'agit de réaliser une transformation profonde du contrat social, trouver une alternative aux dispositifs de planification centralisés, développer l'initiative privée et l'innovation, faire participer les populations jeunes et exclues.

Ainsi émerge une autre voie que l'on rencontre sous le nom d'Economie Sociale et Solidaire (ESS). L'essor de l'ESS est une réponse à la nouvelle période qui s'ouvre pour l'Etat-providence qui « ne peut pas tout ». La « notion » de l'ESS s'est considérablement développée au cours de la dernière décennie. L'idée était **d'identifier un groupe d'acteurs ou d'intervenants, qui jouent un rôle crucial dans la vie des populations de classes pauvres et moyennes dans le monde entier, bien que leur contribution n'a pas été cristallisée ou quantifiée.**

L'importance de l'ESS a été accentuée par l'insatisfaction croissante des pauvres dans les pays moins développés par rapport au manque d'opportunités et de services fournis par l'Etat, ce qui a contribué, dans quelques cas, à de larges marées révolutionnaires. En effet, la difficulté éprouvée par l'Etat à faire face seul à la persistance du chômage, aux nouvelles formes de pauvreté, à la dégradation de l'environnement, en raison notamment de l'augmentation des déficits publics, a favorisé l'émergence de ce secteur qui apporte une contribution notable à la résolution des problèmes humains en plaçant l'homme au centre du développement économique et social.

Ainsi, plusieurs organisations, efforts collectifs et actions ont été avancés par des groupes de citoyens proposant des initiatives utiles dans la lutte contre la pauvreté, la réduction des tensions sociales, la fourniture de services économiques et sociaux à des groupes défavorisés dans les communautés locales, pour le bénéfice de personnes exclues en besoin de formation et de services économiques ou sociaux. Le rôle de l'économie sociale et solidaire s'est renforcé davantage avec l'apparition de la crise économique et financière.

Fortes de ses réalisations en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le monde et grâce à son efficacité et à la qualité des services qu'elle fournit à la communauté, l'économie sociale fait désormais partie intégrante des politiques publiques dans la plupart des pays développés. Coopératives, mutuelles, associations, fondations et autres structures forment l'ESS qui représente aujourd'hui une part non négligeable en terme de PIB et d'emplois tout en assurant une « mission d'utilité sociale ».

La question que nous posons à travers ce rapport est **dans quelle mesure l'ESS en Méditerranée peut proposer un changement de paradigme économique, social et politique**. Le point de vue défendu par FEMISE est que l'ESS a un réel potentiel transformateur des relations de pouvoir dans l'économie, au sein des filières, entre les individus. Sans prétendre remédier à tous les dysfonctionnements actuels, l'ESS peut devenir un élément important dans la politique de développement des PM. Cependant, **on ne peut préconiser un seul et unique modèle de l'ESS, universellement accepté et qui pourrait se « transposer » dans le Sud de la Méditerranée**, un tel modèle n'existe pas à notre connaissance. Néanmoins, on trouve des **exemples et des pratiques réussies** dans des filières et quelques dispositifs d'appui à l'ESS qui méritent d'être répliqués dans une logique de décentralisation et appuyés par les bailleurs de fonds internationaux.

**La contribution de ce rapport est double** : i) d'une part il produit un **diagnostic de l'ESS en Méditerranée et identifie le potentiel et les points de blocage actuels** et ii) il propose des **actions envisageables pour développer le secteur sur trois axes (réglementaire, d'accompagnement et financier) en proposant des outils opérationnels** qui pourraient être mis en place avec l'appui de bailleurs de fonds internationaux.

Dans cette première partie, le rapport s'intéresse au rôle important que l'ESS peut avoir pour les PM, en définissant le secteur et en analysant le potentiel de l'ESS à s'attaquer aux questions sociétales. Dans la deuxième partie l'étude présente le modèle actuel de l'ESS dans 3 pays (Maroc, Tunisie, Egypte), présentant les secteurs porteurs, modes de financement, cadre juridique et identifiant les principaux obstacles au développement de l'ESS. Puis, en troisième partie, sont présentées les actions envisageables pour soutenir et développer l'ESS dans les PM, les possibilités d'intervention et modèles applicables qui pourraient être transposés dans les PM.

## **1.2. Les concepts de base de l'ESS**

Les définitions proposées depuis l'émergence de l'ESS sont nombreuses. L'économie sociale et solidaire prend « plusieurs appellations en fonction du contexte et du référentiel culturel » (non-profit organisations aux États-Unis, voluntary sector au Royaume-Uni, ESS en Europe, économie de développement communautaire en Amérique du Sud) (IPEMED, 2013). Mais, « le défi est de construire un cadre théorique cohérent pour saisir la diversité de ces expériences et innovations ». Avant toute chose on se doit de souligner le caractère contradictoire des éléments du « concept ESS » (Neamtan, 2002).

- le terme « économie » renvoie à la production concrète de biens et services par des entreprises qui contribuent à une augmentation de la richesse collective.
- le terme « sociale » se réfère à **l'utilité sociale**, par opposition au résultat purement économique. Cette utilité sociale est évaluée en fonction de :
  - sa capacité à encourager une citoyenneté active, habile et participative, et des projets qui favorisent à la fois l'initiative individuelle et collective.
  - sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population, notamment par l'augmentation des services offerts.
  - sa contribution à la création d'emplois dans des domaines nouveaux et polyvalents.

Cependant, des similitudes existent entre les différentes définitions proposées :

**1.** Pour le **US Social Forum 2007**, l'économie sociale se réfère à toutes les initiatives qui ne font pas partie de l'économie publique ou du secteur privé traditionnel. Elle se caractérise par des entreprises et organisations, qui sont autonomes et de nature privée, mais où le capital et les moyens de production sont collectifs.

**2.** Pour l'**UNRISD**, l'ESS désigne un large éventail de formes de production et d'échange qui ont des objectifs économiques et sociaux explicites communs qui sont :

- de renouer l'activité économique avec des valeurs éthiques et de justice sociale,
- de satisfaire les besoins humains, renforcer la résilience, étendre les capacités humaines, l'autonomisation des femmes, favoriser la démocratie au milieu de travail, et / ou promouvoir de nouveaux modes de vie,
- d'adopter des modes de production et gouvernance qui sont plus soucieux de l'homme et de l'environnement.
- de promouvoir des valeurs et relations associées à la solidarité, la coopération, la réciprocité et la justice distributive.

**3.** Selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), établie en 2009 à Johannesburg lors de la Conférence régionale sur l'économie sociale, l'économie sociale et solidaire « désigne les entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité ».

**4.** Pour Joana S. Marques, l'ESS est un ensemble d'organisations et d'initiatives où le « patrimoine collectif » est préféré au rendement individuel. Cet ensemble est fondé sur un processus de décision démocratique et la réalisation d'activités économiques ne recherche pas la distribution des bénéfices (comme dans le secteur des affaires), mais la satisfaction des besoins collectifs, notamment ceux liés à l'emploi, la citoyenneté, l'environnement, l'éducation et la culture. Cet avis est partagé par Frémeaux (2013) qui souligne que le lien entre statut et objet social est au cœur de l'ESS. Ainsi les objectifs de l'ESS sont « beaucoup moins orientés vers la maximisation du profit et beaucoup plus orientés vers la satisfaction des besoins ».

**5.** Pour le **Forum brésilien de l'économie solidaire (FBES)**, l'ESS se compose de 3 segments:

- **Les entreprises d'économie solidaire** qui sont « les moyens tangibles » à travers lesquels se manifeste l'économie solidaire (les coopératives, les associations populaires, les groupes informels de production et de services, les entreprises autogérées, les fonds de solidarité et de crédit de rotation, les clubs et groupes de solidarité, les réseaux et associations pour la commercialisation et pour le soutien aux chaînes de production, les agences de voyage de solidarité).
- **Les organisations de conseil et de soutien**, qui prennent la forme d'associations à but non lucratif (ONG) ou d'universités (incubateurs et groupes technologiques). Elles offrent un appui et des services de développement aux entreprises de l'économie solidaire, sous la forme d'actions de formation ou sous la forme d'un soutien direct.

- **Les gestionnaires publics**, formés par les représentants des gouvernements locaux et étatiques avec des programmes clairement focalisés sur l'économie solidaire.

En se basant sur ces définitions, on peut dire que ***l'ESS est un secteur qui englobe un large éventail d'organisations ou entreprises privées qui exploitent et produisent des biens et services, tout en tenant compte des valeurs et objectifs sociaux lors de leur fourniture. Les entreprises sociales et solidaires sont établies et financées sur une base qui est souvent collective et servent des objectifs sociaux collectifs. L'ESS doit donc inclure les coopératives, les associations et ONG qui servent des objectifs socio-économiques, les mutuelles, des organisations telles que les fonds sociaux (organismes publics) qui offrent indirectement leur soutien à certaines de ces entités et les entreprises qui poursuivent en priorité une finalité sociale.***

Pour conclure sur ce point on notera que :

- L'ESS se réfère à des formes spécifiques d'organisations et d'entreprises. Les types les plus courants sont **les coopératives, les mutuelles, les associations, les organisations communautaires et autres entreprises à objet social**. L'ESS désigne donc ces structures, qui sont actives « dans la protection sociale complémentaire, l'assurance, les banques, l'action sociale, l'éducation populaire, le sport, la culture, l'agriculture... ».
- L'ESS est une **économie dynamique et évolutive** qui implique la participation active de différents acteurs.
- **Les structures de l'ESS partagent des caractéristiques communes qui les distinguent de l'économie publique et de l'économie conventionnelle à but lucratif**. Elles poursuivent un mix d'objectifs sociaux et économiques, et partagent les mêmes principes de fonctionnement spécifiques basés sur la participation, la solidarité, l'innovation, la participation volontaire et la propriété collective.
- **Le terme économie sociale et solidaire n'est pas le seul utilisé pour englober ces réalités**. L'économie sociale, l'économie solidaire, l'économie populaire et les organismes à but non lucratif sont des concepts similaires. Ils ont tous des origines géographiques et des horizons théoriques spécifiques et mettent l'accent sur des aspects particuliers de cette forme économique.

### **1.3 Le potentiel de l'ESS à s'attaquer aux questions sociétales de fond dans les PM**

De manière générale, on pourrait se demander si les pays ne sont pas confrontés à une crise morale du système de développement de marché classique. Les états n'ayant produit qu'une réponse limitée à ce problème, une place s'ouvre pour qui peut apporter une **alternative solidaire** au sein de l'entreprise mais aussi vis-à-vis « de l'utilisateur, du client ». Ce message peut être porté par les structures de l'ESS qui ne sont d'ailleurs « ni moins efficaces, ni plus efficaces que celles dont le seul objectif est l'augmentation des profits et la rémunération des actionnaires » (Frémeaux, 2013).

En observant la situation actuelle des PM, on se doit de souligner les contraintes et les défis qu'ils expérimentent dans la période actuelle et qui, sans être nouveaux, prennent encore plus d'acuité : besoin de création **d'emplois décents et durables**, besoin de renouveler fondamentalement leur **contrat social** en particulier vis-à-vis de leur jeunesse

**Tableau 1. Les indicateurs socio-économiques des 3 PM**

	Maroc	Tunisie	Egypte
<b>Population</b>	32,85 millions en 2013	10,92 millions en 2013	84,15 millions en 2013
<b>Croissance du PIB</b>	· 4,6% en 2000-2010 · 4,5% en 2013	· 4,4% en 2000-2010 · 2,7% en 2013	· 5% en 2000-2010 · 2,1% en 2013
<b>Chômage et marché du travail</b>	· en % de la force de travail (9,2% en 2013) · chômage des jeunes 15-24 ans, dernière année disponible (18,6%) · taux de participation au marché du travail des 15-24 (36%) · % d'emplois vulnérables, année la plus récente (50,5%)	· en % de la force de travail (16,7% en 2013) · chômage des jeunes 15-24 ans, dernière année disponible (42,3%) · taux de participation au marché du travail des 15-24 (33%) · % d'emplois vulnérables, année la plus récente (20,9%)	· en % de la force de travail (13% en 2013) · chômage des jeunes 15-24 ans, dernière année disponible (24,8%) · taux de participation au marché du travail des 15-24 (34%) · % d'emplois vulnérables, année la plus récente (27,3%)
<b>Pauvreté et inégalités</b>	· nationale (9%) · rurale (14,5%) · Gini (40,9%)	· nationale (3,8%) · Gini (41,4%)	· nationale (22%) · rurale (30%) · Gini (30,8%)
<b>Economie et émergence de l'ESS</b>	Economie libérale, développement de l'ESS avec les Plans d'Ajustement Structurels (PAS) à la fin des 80s.	Economie libérale, développement de l'ESS en 1980-90 après les PAS	Economie de marché, développement de l'ESS au milieu des années 1980

Source : WEO 2014, WDI online, IPEMED (2013) et rapport FEMISE (2013)

(50% de la population a moins de 30 ans), besoin de créer de nouveaux sentiers de croissance et impératif de rendre cette **croissance plus inclusive**. L'ouverture des marchés dans les années 80 n'a pas réglé tous les problèmes et la croissance obtenue n'a pas été suffisamment inclusive. Au contraire on observe :

- une non-réduction des inégalités au cours de la décennie écoulée. Les indices d'inégalité (le coefficient de Gini et la répartition de la consommation selon les déciles extrêmes) semblent indiquer que **les classes moyennes ne bénéficient pas des deux décennies de croissance**.
- des **taux de participation au marché du travail extrêmement faibles**, aussi bien en termes de comparaison avec les autres régions qu'en termes absolus. La majorité de la population active ne contribue pas au marché du travail et la situation s'est aggravée par rapport au début des années 2000. Le faible taux de participation des femmes explique en partie ce décalage.
- **seulement 50% des jeunes âgés de 20 à 24 ans sont en activité**. L'inactivité parmi les jeunes est beaucoup plus marquée que dans les autres régions émergentes (25 à 30 % supplémentaires actuellement) et cet écart s'est considérablement creusé au cours de la dernière décennie.
- **Le chômage des jeunes reste parmi les plus élevés au niveau mondial**, il est de 24,6% en moyenne en Méditerranée soit plus du double de ce qu'on observe en ASEAN. Dans des pays comme l'Egypte on trouve 6 jeunes chômeurs pour chaque chômeur adulte. De plus, le taux de chômage des jeunes diplômés universitaires a augmenté. Le cas de la Tunisie illustre bien ce déséquilibre (plus d'un diplômé universitaire sur cinq est au chômage alors que le taux de chômage pour l'ensemble de la population active est de 14%).
- La pauvreté est faible dans les PM, cependant, **quand on augmente le seuil à**

**partir duquel on considère une personne comme pauvre, les pourcentages de population concernés augmentent rapidement.** Une grande part de la population peut y basculer au moindre choc externe, par exemple, après augmentation des prix des aliments ou des carburants. Ainsi, la sensibilité de la population à la pauvreté interdit d'accepter la dégradation des indicateurs sociaux du fait des réformes institutionnelles avant qu'un rebond ne se produise. C'est ainsi que des pays comme l'Égypte et la Tunisie, risquent de prendre des mesures sociales hétérodoxes par rapport aux canons de la gestion macroéconomique, creusant davantage le déficit budgétaire et d'opérer des pressions sur les prix et l'équilibre commercial.

- En outre, un modèle de croissance inclusif pourrait permettre aux entreprises de bénéficier d'occasions de « saisir des opportunités », ce qui aurait pour effet d'accroître le potentiel de création d'emplois. Mais **le pourcentage d'entreprises faisant appel aux banques pour financer les investissements, déjà moins élevé que dans toutes les autres régions, a diminué au fil du temps** dans presque tous les pays partenaires méditerranéens.
- **de forts déséquilibres territoriaux, des poches de pauvreté importantes dans le monde rural, une augmentation sensible de la dépendance agroalimentaire** qui implique des politiques de subventions des prix de plus en plus difficiles à soutenir.

**Aux yeux du FEMISE, l'ESS a un lien incontestable avec toutes ces préoccupations.** En tenant compte des contraintes et besoins des PM dans la période actuelle, l'ESS émerge comme un support d'action fondamental pour un développement inclusif et durable. Plus particulièrement, les nouvelles façons de produire, épargner, consommer et échanger, regroupées sous le terme de l'ESS, ont en commun une **finalité et une méthode**.

- La **finalité** consiste à replacer l'activité économique au service des besoins sociaux et des aspirations sociétales.
- La **méthode** est de mobiliser des engagements dont la contrepartie n'est pas la redistribution de profits mais la « capacité de décision » (Demoustier, 2013).

L'intention de l'ESS de développer les capacités des territoires pauvres, ses rapports avec les politiques publiques d'insertion, sa volonté de réintégrer les populations exclues, ses innovations et alternatives économiques indiquent qu'elle cherche à apporter de nouvelles réponses face aux problèmes d'exclusions. En privilégiant des dynamiques partenariales et locales d'échanges, en se basant sur la mobilisation des acteurs autour de résolutions de problèmes très concrets liés à des besoins sociaux, **l'ESS est davantage en phase avec le réel**. Elle permet de résoudre collectivement des impasses individuelles ou sociales, des problèmes liés au quotidien qui ne sont pas résolus (ou qui le sont partiellement) par l'Etat, et qui ne peuvent être surmontés par l'individu seul. En ce sens, l'ESS présente des caractéristiques propres à aller vers une meilleure inclusivité et, par là-même comme l'un des outils de l'innovation socio-économique réclamée dans les PM. Nous pensons au FEMISE qu'elle a de l'importance pour les PM car elle peut leur permettre de penser l'économie autrement, proposer un mode de développement socio-économique qui sera à la fois durable, démocratique et solidaire.

- **Premièrement, l'ESS permet d'inclure les groupes exclus dans le processus économique.** Les femmes sont généralement, avec les jeunes, les plus affectées par le chô-

mage et la précarité. Dans les pays où l'ESS a acquis une dimension clé dans la stratégie de développement local, elle est devenue une source de revenu pour les femmes et un outil de politique publique de plus en plus important. Elle peut, quand elle est appuyée par une politique publique adéquate, contribuer à la sécurité économique des femmes et à leur autonomie. Par exemple, au Brésil, les femmes de Oficina do Pão («usine de pain») à Duque de Caxias, une municipalité pauvre de Rio de Janeiro, produisent du pain depuis 2001 et offrent depuis peu des services de traiteur. Ce groupe de femmes consomme localement et investit dans des produits organiques de petits producteurs locaux pour promouvoir le développement local. Mais les gains de cette initiative ne s'arrêtent pas là. Ces femmes ont augmenté leur revenu familial, sont devenues autonomes et voyagent désormais dans d'autres villes et participent à des discussions politiques avec leurs municipalités. Les PM connaissent de profondes inégalités avec des taux de chômage très élevés et un taux de participation au marché du travail très faible pour les femmes. L'ESS peut leur offrir la capacité de faire des choix économiques et d'influencer les structures économiques.

- **Deuxièmement**, la contribution de l'ESS peut être déterminante car elle est **fondée sur le développement territorial et la proximité**, en préconisant la participation de la communauté et les impacts sociaux. Les problèmes économiques nécessitent des actions de proximité que les pouvoirs publics ne peuvent toujours assumer. Avec l'ESS les initiatives associatives entrent en jeu et offrent une meilleure capacité de réaction. Elles permettent d'aller vers une décentralisation plus efficace dans une région qui reste profondément marquée par une forme d'état unitaire et une forte centralisation. Elles peuvent contribuer à la transformation de la société en développant des modes de gouvernance nouveaux.
- **Troisièmement**, l'ESS est une **réponse au manque de diversification économique**. On retrouve l'ESS sous plusieurs formes et dans tous les secteurs. Ainsi elle est présente dans les banques coopératives, la coopération agricole, les mutuelles d'assurance et de santé, les coopératives de production Scop, dans le secteur des services aux entreprises, dans les associations, dans les entreprises d'insertion...Par ailleurs, on la retrouve dans les secteurs de l'alimentation, du logement, de l'énergie et de l'environnement...
- **Quatrièmement**, l'économie sociale et solidaire **favorise l'agriculture locale** et permet d'appréhender autrement le rapport de l'individu à la question alimentaire (qui est rappelons-le d'importance capitale pour les PM).
- **Cinquièmement** son modèle et ses principes d'entreprise à lucrativité limitée (rémunération du capital limitée, excédents mis en réserve etc) signifient **une faible exposition aux tractations des marchés financiers**. Même si l'ESS est tout autant concernée par les enjeux de solvabilité et de liquidité, une capacité à dégager un excédent de ressources y compris à court terme (paiement des fournisseurs par exemple), l'absence de logique de création de valeur actionnariale la distingue des autres.
- **Sixièmement**, l'ESS (via notamment le développement des mutuelles) offre une **réponse à la question démographique**, au problème du financement des retraites et donc à la construction des solidarités intra et inter générationnelles.
- **Enfin**, le contenu des structures de l'économie sociale (assemblée, élection, participation) est une **école de valeurs participatives**, en participant à l'expression citoyenne organisée et donc à l'appropriation des règles institutionnelles correspondantes. Il s'agit d'une alternative aux pouvoirs due à l'ancien modèle autoritaire de certains PM qui peut

contribuer à l'évolution des mentalités dans l'après printemps arabe.

Le secteur de l'ESS présente donc plusieurs atouts et gagnerait à être appuyé par les PM afin d'en faire un vecteur de développement inclusif et de création d'emplois durables.

#### **I.4 Conclusion**

Tous les pays du pourtour méditerranéen font face aux mêmes enjeux de lutte contre la pauvreté, le chômage et les inégalités qui érodent la cohésion sociale. L'innovation sociale et économique semble donc nécessaire. L'économie sociale et solidaire peut y contribuer, elle est fondée sur des principes entrepreneuriaux de pérennité et rentabilité tout en s'appuyant sur de forts ancrages territoriaux pour servir l'intérêt général, en prônant l'engagement citoyen, la participation et la non-discrimination. Le profit n'est pas un but mais le moyen de réaliser les objectifs sociaux et environnementaux fixés par l'entreprise. Celle-ci vise l'utilité collective, il s'agit donc d'une économie au service de l'Homme plutôt que l'inverse.

En conclusion de cette première partie introductive on soulignera que les structures de l'ESS présentent des avantages comparatifs pour relever les défis sociaux, sociétaux, économiques et politiques dans les PM et dans le monde entier, y compris ceux de la cohésion sociale, d'autonomisation et de reconnaissance d'une économie plurielle.

Plus récemment, le secteur de l'économie sociale a émergé sous une forme plus structurée et organisée. **Le désengagement progressif de l'État de plusieurs secteurs économiques et sociaux, suite aux effets des Programmes d'ajustements structurels, a permis aux pouvoirs publics de prendre conscience de l'importance d'impliquer les organisations de l'économie sociale dans les efforts de développement.**

Ainsi, dans la deuxième partie de ce rapport seront présentées les structures principales de l'ESS, modes de financement et cadre juridique actuel et les obstacles au développement de l'ESS dans les trois PM, de manière à dresser un bilan sur la durabilité du système actuel.

## Partie II. Structure, potentiel et obstacles au développement de l'ESS dans les PM

Cette partie dresse un état des lieux de l'économie générale de l'ESS dans les trois PM. Dans l'ensemble, même si le potentiel de l'ESS en création de valeur ajoutée est assez faible, on s'aperçoit que **le nombre d'emplois créés est très important**. On note par ailleurs que paradoxalement, **la distribution des activités de l'ESS est souvent déséquilibrée** à travers les territoires (ex. une très forte concentration des structures de l'ESS en Egypte dans la région du Caire) ce qui ne résoud pas les disparités régionales. Enfin, **l'impact de la révolution sur le secteur de l'ESS est palpable** avec de nouveaux acteurs qui émergent et/ou des discussions sur des nouveaux cadres législatifs.

En première partie seront présentées les structures principales de l'ESS (coopératives, associations, mutuelles). Puis nous présenterons les secteurs qui sont ou qui pourraient être porteurs d'une dynamique de développement. Puis, seront présentés les modes de financement actuels de l'ESS dans chacun des trois PM. Un accent sera mis sur le Fonds social de développement (FSD) en Egypte qui agit comme fournisseur partiel de financement pour les micro et petites entreprises par le biais d'ONG. Enfin, cette partie se terminera avec une section qui synthétise les principaux obstacles au développement de l'ESS.

### II.1 L'économie générale de l'ESS dans le pays

Le paysage de l'ESS est très complexe du fait de la multiplicité des intervenants (voir Tableau 1 page 10 pour un aperçu). L'ESS en Méditerranée se structure essentiellement, sous une grande diversité juridique, autour du tissu associatif (y compris les ONG), coopératif (moins le cas en Tunisie) et du secteur des mutuelles (inexistant en Egypte). En outre, on retrouve certains programmes sociaux spécifiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion fonctionnant sur financement public mais aussi privé. Il existe aussi d'autres formes de solidarité qui travaillent de manière informelle, mais comme elles ne sont pas enregistrées il est difficile d'identifier leur rôle, leur portée et leurs membres. Dans cette section nous présentons la situation des principaux secteurs.

#### i. Les coopératives

Depuis la crise internationale les coopératives ont connu un regain d'intérêt se présentant comme parties prenantes des solutions de sortie de crise. **Dans les PM, le Maroc et l'Egypte font preuve d'un développement du secteur des coopératives, tandis que la Tunisie a délaissé le secteur au profit d'autres formes juridiques** (sociétés mutuelles de services agricoles). Indépendamment du pays, la répartition sectorielle des coopératives fait ressortir la prévalence du secteur agricole. On note par ailleurs une concentration territoriale dans des régions à tradition coopérative.

- **En Egypte**, le Mouvement coopératif (MC) comprend 18 000 coopératives et sert 12 millions de membres. La valeur ajoutée générée par le secteur est estimée à plus de 7,5% du PIB. Les coopératives du secteur manufacturier et de transport sont responsables pour 20 milliards LE sur les 49,3 milliards LE générés par les coopératives en Egypte. Les coopératives du secteur de l'agriculture et de la pêche contribuent également de ma-

Tableau 1. Un aperçu des principales structures de l'ESS dans les trois PM			
	Maroc	Tunisie	Egypte
<b>Associations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 90000 associations</li> <li>• 22% dans le développement local, 21% dans le développement social, 22% dans le développement culturel et récréatif, suivent l'éducation et la santé</li> <li>• plus de 15 millions d'adhérents</li> <li>• 8,8 milliards de dirhams de ressources</li> <li>• <b>1.5% de la population active employée directement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16615 associations</li> <li>• 30,9% dans le développement des écoles, 15,4% culturelles et artistiques, 12,2% dans la bien-faisance et sociales, 9,8% dans le développement.</li> <li>• entre 2011 et 2012, 4997 nouvelles associations créées</li> <li>• plus de 12 millions d'adhérents</li> <li>• <b>4,2% de la population active occupée (140,6 milliers)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 41400 associations (ONG)</li> <li>• 23% dans les services culturels, scientifiques et religieux, 19% en assistance sociale, 14% dans le développement communautaire local</li> <li>• 1,5 milliard LE de dépenses</li> <li>• &gt; 3 millions d'adhérents</li> <li>• <b>0,4% de la population active employée directement (101,8 milliers)</b></li> </ul>
<b>Coopératives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12000 coopératives</li> <li>• 440000 adhérents (3,8% de la population active)</li> <li>• 6,43 milliards de dirhams de capital</li> <li>• 66% dans l'agriculture, 14% dans l'artisanat, 9% dans l'habitat</li> <li>• <b>1% de la population active employée (2,6% avec emplois indirects)</b></li> </ul>	Dissoutes et transformées en sociétés mutuelles. D'après l'article premier de la loi 19/63 du 27 mai 1963, tel qu'amendé par la loi n° 94 du 18 octobre 2005, la coopérative de service agricole devient une 'société mutuelle de service agricole' (SMSA).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18000 cooperatives</li> <li>• 12 millions de membres</li> <li>• 7,75% du PIB</li> <li>• 47000 employés</li> <li>• <b>0,2% de la population active employée (19,2% en comptant les emplois indirects)</b></li> </ul>
<b>Mutuelles</b>	<p>mutuelles de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4,2 millions d'adhérents</li> <li>• 7,5 millions bénéficiaires (64% dans le secteur privé)</li> <li>• 8,9 milliards de Dirhams de cotisations</li> <li>• 5, 5 milliards de dirhams de prestations.</li> </ul> <p>mutuelles d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 mutuelles d'assurance : Mutuelle agricole marocaine d'assurances (MAMDA), la Mutuelle centrale marocaine d'assurances (MCMA) et la Mutuelle d'assurances des transports unis (MATU)</li> <li>• plus de 100000 exploitants (MAMDA, agriculture)</li> </ul> <p>Sociétés de cautionnement mutuel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 sociétés dans le secteur de l'artisanat, regroupant 8 840 artisans ;</li> <li>• 6 sociétés dans le secteur du transport, avec 8979 exploitants des voitures de transport ;</li> <li>• 3 sociétés dans le secteur de la pêche avec 675 pêcheurs ;</li> <li>• 2 sociétés dans le secteur des petites et moyennes entreprises, qui regroupent 517 commerçants et jeunes promoteurs.</li> </ul> <p>Mutuelles communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les effectifs et ressources ne sont pas connus.</li> </ul>	<p>mutuelles de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 41 Mutuelles,</li> <li>• dont 17 dans le secteur public, 13 dans le secteur parapublic et 11 dans le secteur privé.</li> </ul> <p>sociétés mutuelles de base de services agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 151 Sociétés mutuelles de services agricoles</li> <li>• 60 dans la collecte et l'écoulement du lait, 32 dans la commercialisation des céréales et l'approvisionnement, 11 dans la réfrigération et le conditionnement; le reste exercent des activités diverses, principalement l'approvisionnement en engrais, semences et produits phytosanitaires.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28000 adhérents</li> <li>• 40000 à 55000 usagers</li> <li>• 0,06 emplois par adhérent, 0,043 emplois par usager</li> </ul>	Secteur peu/pas développé
<b>ESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2% du PIB,</li> <li>• <b>3% de la population active employée directement (plus de 4% en comptant les emplois indirects)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• à peu près 1% du PIB</li> <li>• <b>plus de 4% de la population active employée directement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• plus de 7,7% du PIB</li> <li>• <b>0,6% de la population active employée directement (plus de 19% en comptant les emplois indirects)</b></li> </ul>

Tableau 2. Estimation de la valeur ajoutée des coopératives et leurs membres au PIB égyptien, 2010/11		
Activité	Valeur ajoutée en milliards LE	Pourcentage à la VA sectorielle
Agriculture et pêche	13.92	10
Construction et logement	4.5	7
Industrie manuf. et transport	19.8	7
Commerce (gros et détail)	11.1	7
<b>Total</b>	<b>49.3</b>	<b>7.75</b>

Source: Mansour, M. 2014, Federation of Cooperatives, Cairo, unpublished data.

nière significative (13,9 milliards LE en 2010/11, soit 10% de la VA agricole totale, voir tableau 2). Le secteur coopératif a une base solide et diversifiée. Il a un lien direct avec ses membres et bénéficiaires, toute intervention ou nouveau projet atteint les producteurs ou les consommateurs directement, sans passer par des intermédiaires et réduisant ainsi les coûts de diffusion de manière sensible. D'un point de vue administratif, il s'agit du secteur ESS le mieux organisé en Egypte, avec des rapports financiers annuels réguliers, un conseil d'administration qui se réunit fréquemment et une vision des futurs besoins. Le secteur est aussi plus transparent dans la disponibilité et l'accès aux données.

Les structures membres de la Fédération des Coopératives et de l'Union Centrale des Coopératives ont fourni en Egypte des opportunités d'emploi pour plus de 5 millions de travailleurs pendant cette même période. **La Fédération des coopératives comprend cinq Unions Centrales de Coopératives qui servent environ 14 millions de membres et emploient**

Tableau 3. Les Unions Coopératives Centrales					
Items	Union des Coopératives de Consommation	Union des Coopératives de Production	Union des Coopératives Agricoles	Union des Coopératives de l'Habitat	Union Coopérative pour la Pêche
Objectif/mission	Offrir des biens de consommation aux consommateurs à des prix raisonnables, avec l'intention de stabiliser les niveaux de prix et assurer ainsi la stabilité relative du pouvoir d'achat des membres / bénéficiaires.	Opère dans les secteurs manufacturier, de l'artisanat, dans la fabrication de meubles, métaux, textiles et vêtements prêts à l'emploi, produits en cuir, les tapis et kilims et les produits d'ingénierie	Fourniture d'intrants, d'engrais, machines, transport etc. L'ACU a investi dans des projets agricoles tels que l'élevage de bétail, de volaille, la production de semences, d'engrais, de miel, la remise en état des terres de plus de 1 million de feddans.	A créé 1 million d'unités de logement depuis sa création en 1981	Plus de 95% de tous les produits de la pêche en Egypte. Elle fournit des emplois à 1,5 millions de travailleurs.
Nombre d'Associations	3426	469	6682	2370	101
Nombre de bénéficiaires	7.7 Million	102000	4 million	2.5 Million	95 thousand
Cadre législatif	loi 109 de 1975	loi 110 de 1975	loi 122 de 1980	loi 14 de 1981	loi 123 de 1983
Employment	20,000	2000	NA	10,000	15,000
Financement	Autofinancée	Autofinancée	Autofinancée	Autofinancée	Autofinancée
Supervision	Min. du Commerce et de l'Industrie	Min. du développement local	Min. de l'Agriculture	Min. du Logement	Min. de l'Agriculture

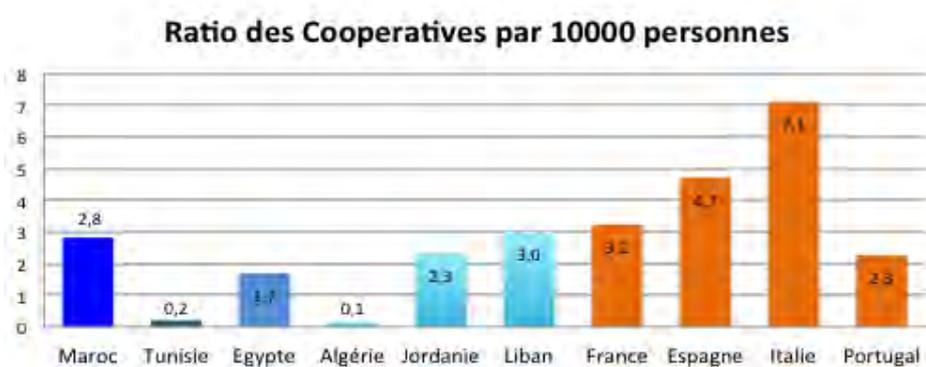
Source: Mansour, M., Report on the Performance of The Federation of Cooperatives, 2014 (unpublished).

**un minimum de 47 mille employés.** Leur valeur unitaire de production s'élève à environ 73 milliards de LE en 2011/ 2012. Le Tableau 3 résume leur rôle et la contribution des membres des syndicats coopératifs spécialisés.

Malgré le rôle croissant du mouvement coopératif jusqu'au milieu des années quatre-vingt, ce secteur a été marginalisé à partir de la seconde moitié de cette décennie. Les raisons de cette marginalisation sont liées aux faiblesses d'une économie accablée par les dettes et la volonté de l'Etat à renforcer le secteur privé à but lucratif au détriment d'autres entités. Par conséquent, il mérite plus d'attention et un soutien financier et administratif pour être en mesure de servir une communauté plus large, et fournir des services et des produits plus diversifiés. En outre, la loi sur les coopératives doit être revue pour répondre aux nouveaux besoins du secteur. Malgré la grande base du MC, aucun soutien financier ou prêt du gouvernement ne lui a été accordé.

- Au Maroc**, contrairement aux 2 autres PM, les coopératives ont bénéficié d'un soutien croissant des autorités, qui s'est intensifié ces dernières années. Cet appui se concentre **davantage sur la forme de l'activité et de l'entreprise via un partenariat contractuel entre l'Etat et les coopératives** et s'engage à lutter contre l'exclusion, l'instabilité et le chômage. Le soutien des autorités prend la forme de formation en matière de gouvernance, d'aide matérielle et financière pour la création et le développement des activités génératrices de revenus et d'aide à la commercialisation des produits des coopératives dans les grandes surfaces de distribution. Il peut également se matérialiser en support et supervision qui facilite la collaboration avec les ONG et les institutions de financement ou à une aide au lancement de nouvelles coopératives qui présentent des projets « réalisables ». A fin décembre 2013, le nombre de coopératives s'est établi à plus de 12.000 entités, soit 2,5 fois le nombre enregistré 10 ans auparavant (4827 coopératives). **Aujourd'hui, il y a au Maroc plus de coopératives par habitant que dans un pays comme le Portugal** (voir graphique 1). L'effectif total d'adhérents a dépassé les 440.000 personnes à travers toutes les régions du Royaume en 2013 (3,8% de la population active), contre près de 320.000 personnes en 2004, soit une hausse de 40% en l'espace de dix ans. Cependant, force est de constater que la taille des nouvelles coopératives devient de plus en petite.

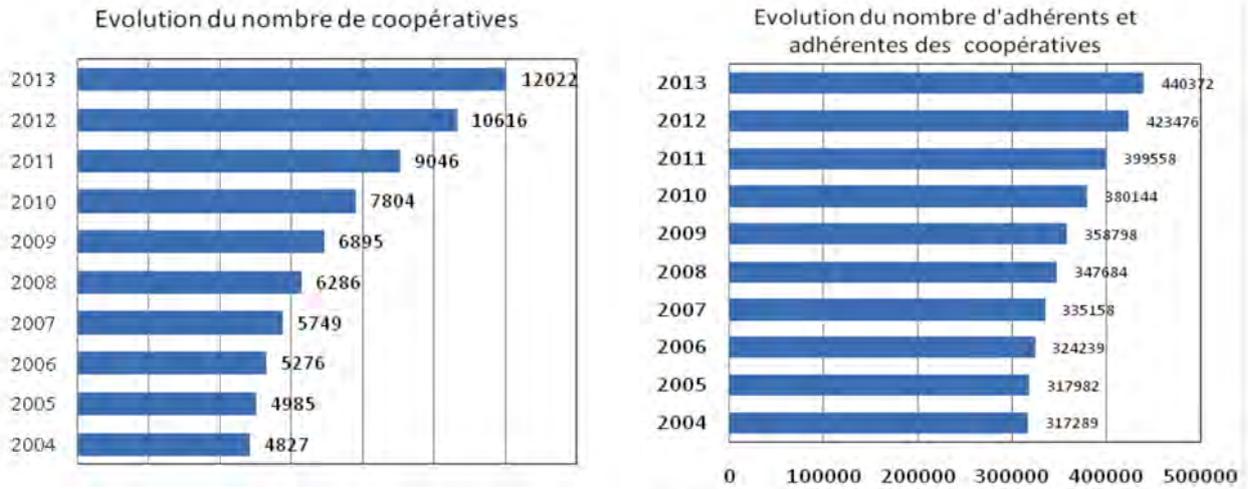
**Graphique 1. Nombre de coopératives par personne, PM VS reste du monde**



Source: calculs FEMISE à partir de données CEPES et WDI

La répartition sectorielle des coopératives fait ressortir la **prévalence du secteur agricole** qui englobe plus des deux tiers des entités créées. Les coopératives sont également très actives dans les domaines de l'artisanat et l'habitat,

Graphique 2. Les coopératives au Maroc



Source: ODCO, 2013

avec respectivement 14% et 9% de l'ensemble des entités créées. Par contre, la présence coopérative est encore à ses débuts dans des activités à forte valeur ajoutée comme le tourisme, les télécommunications, l'informatique, l'électronique et le secteur des services.

Outre les coopératives mixtes où la femme est très présente, **les coopératives exclusivement féminines ont enregistré une croissance significative ces dernières années**, le nombre de coopératives féminines créées en 2013 approche le chiffre 300 mobilisant près de 3000 adhérentes. Il est important de relever que la participation des femmes est particulièrement élevée dans les zones rurales et dans certaines activités du secteur agricole. Par ailleurs, **les jeunes diplômés s'intéressent de plus en plus aux coopératives** qui constituent potentiellement des opportunités de création d'emploi pour cette catégorie d'actifs qui trouvent des difficultés pour s'insérer dans l'emploi salarié en raison du

Graphique 3. Concentration sectorielle et régionale des coopératives au Maroc



Source: ODCO, 2013

décalage croissant entre leurs profils et les besoins des entreprises en compétences. Ce phénomène est naturellement **très encouragé par les pouvoirs publics** qui multiplient les rencontres et les campagnes de sensibilisation pour inciter les lauréats des universités et des centres de formation professionnelle à l'entrepreneuriat collectif. Ainsi, l'année 2013 a enregistré la constitution de près de 330 coopératives de jeunes, ce qui a permis à plus de 3600 jeunes adhérents et adhérentes d'avoir un poste d'emploi stable et des revenus. Les principaux domaines d'activité investis par les coopératives des jeunes concernent l'alphabétisation, la formation, le conseil, etc.

**La concentration territoriale des coopératives est plus marquée dans des régions qui sont vraisemblablement à tradition coopérative** comme les régions Souss Massa Draa (1295 coopératives), Tanger Tétouan (1060 coopératives), Meknès Tafilelt (967 coopératives), Doukkala Abda (956 coopératives) et l'Oriental (893 coopératives). Ces cinq régions détiennent 43% des coopératives du Maroc. Les régions les moins attractives pour les coopératives sont le Grand Casablanca et Oued Eddahab Laghouira avec respectivement 274 et 182 entités créées.

- **Enfin en Tunisie**, bien que les coopératives aient été considérées comme un vecteur de développement économique et social, le système coopératif s'est retrouvé au cœur d'une grave crise politique. Le secteur coopératif est actuellement limité à 208

#### **Encadré 1. Le besoin d'appuyer les coopératives de services agricoles pour améliorer le rendement du secteur en Tunisie**

En Tunisie on note de véritables problèmes liés à la production et au rendement agricole. Ainsi, l'initiative régionale du gouvernorat de l'Ariana cherche à s'orienter vers la création de sociétés coopératives de services à Kalaat Landalous et Sidi Thabet, pour « améliorer la productivité, la commercialisation des produits et être une plateforme pour les petits et moyens agriculteurs ». Deux coopératives de services existent déjà mais ne sont pas encore opérationnelles, il s'agit de :

- "vignes TUNIS-NAHLY" qui compte 16 adhérents et qui opère dans le domaine de la transformation et la distribution et
- "El Bassatine" à la Soukra, en arrêt d'activité depuis juin 2012 et qui compte 21 affiliés.

Plusieurs agriculteurs dans la région ont souligné une série de problèmes qui se résument à la mauvaise gestion de ces sociétés coopératives, un traitement inéquitable auquel il faudra remédier et le besoin de garanties en vue d'établir des relations de confiance entre partenaires. **Ainsi, le ministère de l'agriculture envisage de créer une société coopérative pilote dans chaque gouvernorat dans le cadre d'un plan national.** Parmi les priorités à traiter on retrouve le faible niveau d'instruction des exploitants, le défaut d'assurance, le manque de financement, l'usage peu fréquent des nouvelles techniques de production et le faible taux d'encadrement. La création de 500 de ses structures d'ici 2018 est donc envisagée, avec l'espoir que 50% des agriculteurs y adhèrent d'ici 2024. L'objectif de long-terme est d'atteindre 1000 coopératives en 2030 avec 75% d'adhérents, pour créer ainsi 15000 emplois pour la jeunesse diplômée. **Les plans ont commencé pour la création d'une société coopérative des services agricoles à Sidi Thabet et un local provisoire a été loué pour l'installation d'une société similaire à Kalaat Landalous.**

unités (soit 45 fois moins que le Maroc) pour 37923 membres et avec un chiffre d'affaires qui représente à peine 5,5% du secteur agricole. Depuis la loi N°2005-94 du 18 Octobre 2005, les coopératives (essentiellement agricoles) qui faisaient partie de l'architecture de l'économie sociale ont été dissoutes et transformées en sociétés mutuelles de services agricoles.

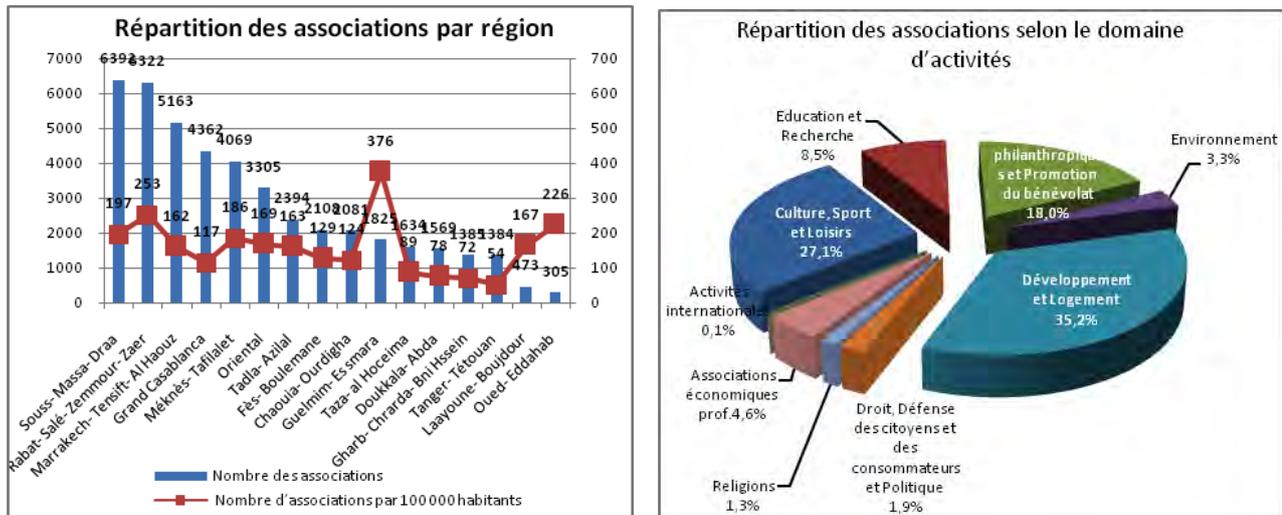
## ii. Les associations

Le secteur associatif dans les PM semble connaître, après une période d'indifférence, un développement pour répondre aux demandes sociales des populations. Une grande partie d'entre elles est donc relativement jeune. Les domaines de prédilection des secteurs associatifs sont l'éducation, la culture, l'agriculture et le travail caritatif et social. Les associations reposent sur la base d'une assistance à des populations « exclues » et sur des bases communautaires privilégiant les actions de proximité. Elles doivent cependant faire face, dans tous les PM, à un manque de moyens et un déficit en ressources humaines qualifiées, le bénévolat étant la principale force de travail du secteur. Par ailleurs, contrairement aux deux autres PM, en Egypte le contrôle de l'État reste significatif. Enfin, on remarque une concentration géographique particulièrement élevée (littoral en Tunisie, sud du Maroc, région du Caire en Egypte) avec les territoires en difficulté qui sont paradoxalement les plus délaissés.

- **Au Maroc**, malgré l'absence de statistiques fiables, on remarque que les associations deviennent progressivement un acteur central dans la politique de développement. L'Initiative nationale du développement humain (INDH), lancée en 2005 pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, a permis l'essor du secteur associatif. A présent la participation du tissu associatif est réclamée dans la proposition de projets, dans la gouvernance, la contribution au financement et l'accompagnement des projets sélectionnés. Le nombre d'associations se situe aujourd'hui entre 45000 et 50000. Globalement, le premier trait saillant qui ressort de l'analyse des résultats de l'enquête est le **jeune âge** des associations en activité avec un âge médian autour de 4 ans, près de 8 associations sur 10 ont été créées entre 1997 et 2007 et quatre sur dix depuis le lancement de l'Initiative Nationale du Développement Humain en 2005. Le deuxième trait est la **petite taille des associations**, près de 80% d'entre elles comptent moins de trois employés (ETP).

Pour pallier le manque d'information dans ce domaine, le Haut commissariat au Plan (HCP) a publié en 2011 les résultats d'une enquête nationale auprès des institutions sans but lucratif. Il en ressort que **les trois quarts de ces associations sont à rayonnement local privilégiant ainsi les actions de proximité** (au niveau du quartier, douar, commune urbaine ou rurale ou regroupement de communes). Le champ d'intervention des associations est également marqué par une diversité des domaines d'activité, avec toutefois une relative concentration dans les domaines du « Développement et logement » (35,2% des associations), la « Culture, Sport et Loisirs » (27,1%) et les activités liées à l'éducation, le social et la santé... Sur un échantillon de 1828 associations enregistrées on notera qu'en 2014 elles mènent leurs actions dans le secteur de l'agriculture (13,3%), l'aide d'urgence (12,5%), la culture et les arts (11,6%) et le développement local (8,8%) mais aussi dans le secteur professionnel (8,3%), l'alphabétisation (4,1%) et

Graphique 4. Le paysage associatif au Maroc



Source: Enquête ISBL, HCP

l'environnement (3,3%). Les résultats de l'enquête mettent en avant des **conditions de fonctionnement ne permettant pas aux associations de mener à bien leurs activités et en assurer le bon suivi**. Plus de la moitié ne possède pas de local pour exercer leurs activités, près de 30% sont hébergées à titre gratuit (principalement par des institutions publiques ou privées dans 58% des cas ou au domicile de l'un des membres dans 29% des cas), 11% sont locataires et 9% propriétaires de leurs locaux. La majorité des associations est **faiblement équipée en moyens et outils de gestion moderne (ordinateurs, connexion internet, comptabilité, partenariat, etc.)**.

Par ailleurs, **le secteur associatif souffre d'un faible niveau d'encadrement et de déficit en ressources humaines qualifiées**. Le bénévolat constitue la principale force du travail associatif avec l'équivalent de 56 mille emplois à temps plein à côté de l'emploi rémunéré estimé à près de 34.000 emplois en équivalent temps plein (ETP). Les associations bénéficient également des services de personnes mises à leur disposition par des institutions publiques ou privées (près de 6 mille personnes). En somme, le secteur associatif occupe potentiellement un peu plus de 90 mille actifs en 2007, ce qui représente une faible contribution à l'emploi global (1% de la population active occupée en 2007).

Les ressources financières mobilisées par les associations sont estimées à 8,8 milliards de dirhams, et demeurent faibles au vu de la taille du secteur. Les associations dont le budget annuel dépasse un million de dirhams sont minoritaires (2,5%) mais concentrent 63% des ressources du secteur associatif. En revanche, 80% d'associations disposent de ressources annuelles ne dépassant pas les 100.000 DH et se partagent moins de 10% de l'ensemble des ressources du tissu associatif. Les dépenses de fonctionnement représentent près des deux tiers de leurs ressources.

Par référence aux données plus récentes sur les associations déclarées au Ministère de l'Intérieur, il ressort que la taille du secteur associatif est estimée à près de 90.000 associations en 2012, dont 22 % dans le développement local, 21% dans le développement social et 22% dans le développement culturel et récréatif. **La répartition territoriale des**

## Encadré 2. Le mouvement Twiza : Un capital humain compétent qui oeuvre pour un développement inclusif

L'Association Mouvement TWIZA, créée en 1985, est une association marocaine à caractère associatif et sans but lucratif siégee à Khémisset. Son rayon d'action s'étend à l'échelle provinciale et nationale, à travers quinze antennes réparties dans différentes régions du Maroc. Sa mission est de contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations défavorisées et promouvoir l'implication des jeunes dans le développement durable du pays. **Elle aspire à devenir leader dans le domaine du développement humain, employant tous les principes de la bonne gouvernance, utilisant un capital humain compétent et œuvrant pour l'inclusivité et la participation des citoyens à la gestion locale.** TWIZA intervient en suivant un modèle de type « Recherche Action Participative (RAP) ». Ainsi, ce sont les populations locales qui deviennent actrices de leur propre développement, ce sont elles qui choisissent les projets et les moyens pour la mise en oeuvre. Cette approche est donc naturellement endogène et inclusive car elle s'adosse sur les ressources matérielles et humaines locales.

L'association compte un grand nombre de partenaires locaux (collectivités locales, la Fondation Mohammed V, les services extérieurs tels que les délégations provinciales, les établissements scolaires, de Santé, d'Agriculture etc) et transnationaux (Fondation espagnole CIPIE, l'Organisation internationale non gouvernementale ENDA -Maghreb, l'Ambassade de France, le PNUD et la Banque mondiale, l'ASMAE etc). C'est ainsi que l'association a déjà réalisé un grand nombre de projets et partenariats tels que :

- La construction et l'équipement en matériel sanitaire d'un dispensaire à Targha (Nord du Maroc),
- L'aménagement d'une piste rurale dans la province de Khémisset, financé par l'Ambassade du Japon au Maroc,
- La construction de ponts et de radiers dans les zones rurales de Khémisset et des constructions de maisons dans un quartier périphérique de Tanger, dans le cadre d'une action d'urgences aux sinistrés des inondations de 1995, financée par l'Ambassade des Pays Bas, via ENDA-MAGHREB,
- L'apiculture au profit de femmes rurales dans la province de Khémisset, cofinancée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et le PNUD dans le cadre du Programme d'Appui aux ONG Marocaines,
- La construction d'infrastructure sanitaire dans les zones rurales de Khémisset, financée par la coopération espagnole, via la fondation espagnole CIPIE,
- L'amélioration de l'agriculture et de l'éducation environnementale dans les zones rurales de la province de Khémisset, via la fondation espagnole CIPIE.
- La mise en place d'un système alternatif de collecte des ordures ménagères, financée par l'Union Européenne, via ENDA Maghreb, dans le cadre du PRECEUP.
- Un atelier pédagogique pour matériel orthopédique, au profit des personnes handicapées, financé par le Secrétariat d'État chargé de Personnes Handicapées.

associations déclarées montre qu'une association sur trois est implantée dans deux régions du sud du pays à savoir « Souss Massa Draa » et « Marrakech Tensift Al Haouz », 40% des associations sont implantées dans la partie nord du Maroc (Tanger- Tétouan, Oriental, Taza Al Hoceima, Fès Boulemene, Meknès Tafilelt), et seulement 15% dans le centre du pays (axe Kénitra – Rabat – Casablanca).

Cependant, le manque de statistiques précises se traduit par une méconnaissance de la valeur réelle de la contribution du secteur à l'économie nationale. Son potentiel d'emplois reste donc en partie inconnu, il a été estimé à 1,5 % de la population active (Saïdi et al, 2003) il y a une dizaine d'années mais des statistiques plus récentes seraient nécessaires pour donner une image concluante.

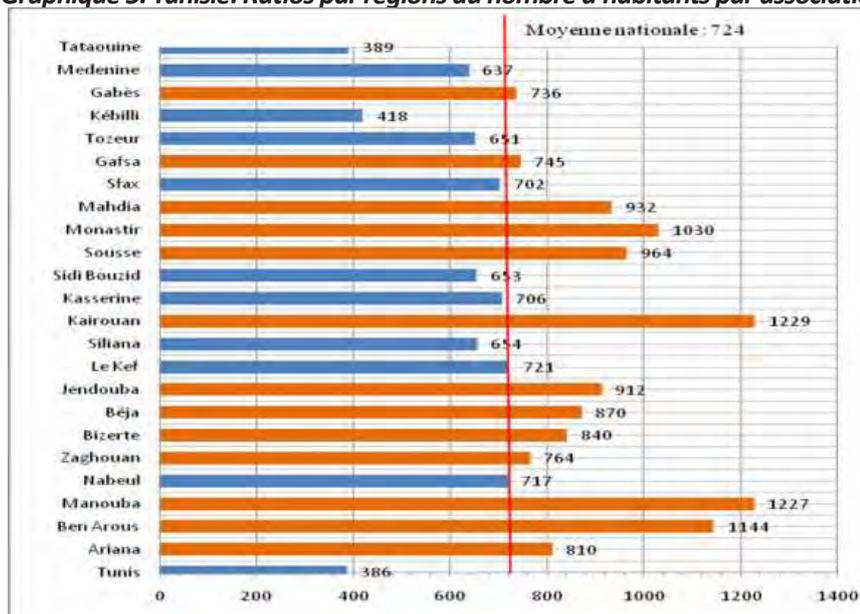
- **En Tunisie**, avant la révolution les associations ne bénéficiaient d'aucune subvention, d'aucun appui des bailleurs de fonds étrangers et étaient limitées dans leur choix d'action (par exemple elles devaient éviter de mettre en place des actions en rapport avec le pouvoir politique, dans le domaine des droits de l'homme etc). Mais depuis le Printemps arabe le nombre d'associations a augmenté considérablement, passant de 9969 associations en 2010 à 14729 début 2013 et 16615 aujourd'hui. Il y aurait ainsi actuellement, en moyenne, une association pour 724 personnes avec néanmoins de fortes disparités régionales en termes d'implantation.

Le champ d'intervention des associations est très large. Il couvre des activités variées allant simplement de l'octroi de conseils et de l'orientation de personnes à besoins spécifiques à l'octroi de micro-crédits (associations de micro-finance). En particulier, durant la période de transition politique, entre 2011 et 2012, 4997 nouvelles associations ont été créées (2142 en 2011 et 2855 en 2012) dont 61,7% opèrent dans les domaines du développement régional, de la bienfaisance sociale ainsi que des activités culturelles et artistiques. Cette nouvelle dynamique spécifique de croissance dans la création des associations, sans commune

mesure depuis 2011, relève en fait d'un état antérieur de contrôle, de règles strictes d'encadrement et donc de marginalisation durant les décennies passées sous l'ancien régime.

**On observe une forte concentration autour du littoral.** Cette tendance est en fait historique puisque d'une part, le modèle de développement d'avant-révolution favorisait les régions côtières - marginalisant l'intérieur du pays- et d'autre

**Graphique 5. Tunisie: Ratios par régions du nombre d'habitants par association**



Source: IFEDA (2014) et Foundation for the future (2013).

**Tableau 4. Tunisie: Associations ESS dans la valeur ajoutée**

	2010		2013		2010-2013	
	Contributions sectorielles à la valeur ajoutée aux prix courants (en %)	Croissance des valeurs ajoutées par secteurs d'activités aux prix de l'année	Contributions sectorielles à la valeur ajoutée aux prix courants (en %)	Croissance des valeurs ajoutées par secteurs d'activités aux prix de l'année	Contributions sectorielles à la valeur ajoutée aux prix courants (en %)	Croissance des valeurs ajoutées par secteurs d'activités aux prix de l'année
Agriculture et pêche	7,5	-9	8,2	-4,1	8,2	0,9
Industries manufacturières	16,8	4,5	15,7	3	16,2	2
Industries non manuf.	12,5	5	12,1	-1,7	12,5	-2,3
Services marchands	41,1	4,9	41,9	4,3	41,2	2,7
Activités non marchandes	15,5	4,8	18,1	5,8	17	6
Services d'admin. publique	15,1	4,9	17,7	5,8	16,55	6
<b>Services fournis par les organisations associatives</b>						
(en % du PIB, prix de marché)	(0,1)		(0,1)		(0,1)	
(en % d'activités non march.)	(0,7)	2,3	(0,7)	7,3	(0,67)	5
Services domestiques	0,3	2	0,3	4,3	0,35	3,6

Source : Calculs de l'étude sur la base des données de l'Institut National de la Statistique (2014).

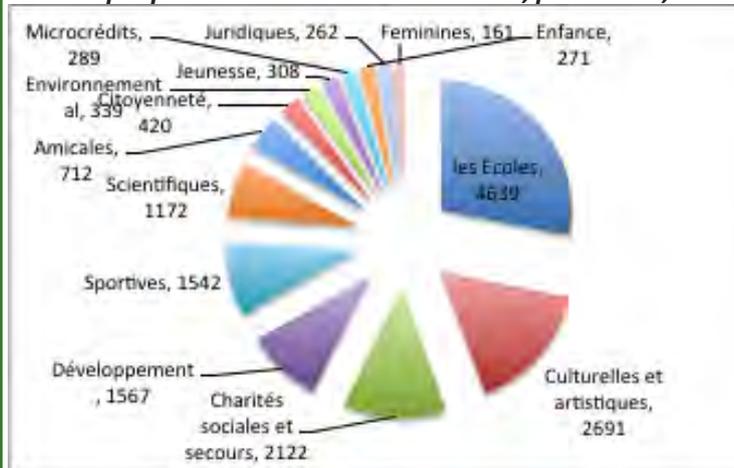
part, les associations se positionnaient à proximité des centres de décisions. Ainsi, la région du grand Tunis accapare, à elle seule, 69% des organisations de la société civile actives dans le domaine des droits, 60% des associations scientifiques et plus de 45% dans le domaine de la citoyenneté. Il convient toutefois de faire, à ce niveau, un certain nombre de constats largement partagés par la grande majorité des organisations de la société civile :

- une partie considérable des associations anciennes, d'avant janvier 2011, n'avaient pas ou n'ont plus d'action citoyenne effective,
- parmi les associations récentes, bon nombre ont été créées pour répondre aux besoins précis de la transition tunisienne, par exemple la poursuite de l'action citoyenne des premiers mois de la révolution, l'accompagnement des élections et le processus d'élaboration de la nouvelle constitution ;
- seulement récemment, les associations s'intéressent à contribuer et appuyer le développement de l'emploi et de l'activité économique ;

les associations de la société civile tunisienne couvrent au total un grand nombre de domaines d'intervention, par exemple : la culture, l'appui aux handicapés, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, les droits de l'homme, la presse, la santé, les différents secteurs productifs et les petites activités génératrices de revenus, le micro-crédit, la protection de l'environnement, l'éducation..

- l'on note une faiblesse quantitative et qualitative des groupements de base en milieu rural et urbain ;

**Graphique 6. Les associations en Tunisie, par secteur, 2014**



Source: IFEDA

### Encadré 3. Al Majmoua : première association de microfinance au Liban

L'Association libanaise pour le développement (Al Majmoua) est la principale institution de microfinance libanaise au statut d'ONG. Elle a été établie en 1994 en tant que programme pilote de microcrédits (Save the Children) avant d'être autonomisée en 1997 sous le statut d'ONG libanaise.

- Son objectif est de créer un intermédiaire financier au service des petits entrepreneurs libanais, leur permettant d'élargir leurs activités en leur accordant des prêts à cette fin et en assurant le suivi de leur évolution. Sa mission est donc de contribuer au changement social et à l'augmentation du bien-être de la population en aidant les personnes à faibles revenus pour les rendre autonomes.
- Elle cible les exclus des services bancaires, dans des secteurs comme l'artisanat, les services à la personne ou le commerce, leur offrant des prêts de groupe mais aussi des prêts individuels. Avec les prêts de groupe les emprunteurs se garantissent mutuellement ce qui est en soi « un mécanisme de dépistage » qui exclut les partenaires non fiables et élimine le besoin de garanties.
- En 2012, elle comptait 36 726 bénéficiaires avec un portefeuille de prêts brut de 30,8 millions US\$. La valeur moyenne d'un prêt Al Majmoua s'élève à 837,9US\$ par emprunteur. En 2010 la BEI a accordé à Al Majmoua un prêt d'une valeur de 1,5 million d'euros pour le développement d'outils financiers et non-financiers indispensables.

à l'exception des quelques fédérations assez anciennes et surtout nationales, on observe une amorce timide de la création de nouvelles organisations de type réseaux et fédérations. En particulier, depuis la promulgation, en septembre 2011, d'une nouvelle loi N°2011-88 régissant le fonctionnement des associations après la révolution et consacrant la liberté de groupement et la simplification des procédures, un véritable élargissement de leur champ d'action s'est en outre produit, comme on peut le remarquer pour l'année 2013. **Un regain d'intérêt a été notamment observé au niveau des associations (et des institutions) de micro-crédit (ou de micro-finance).** Un décret N°2011-117 du 5 novembre 2011 relatif à la restructuration de ce secteur a permis la consolidation et la restructuration des associations de micro-crédits et la mise en place d'une autorité de contrôle sous la forme d'une agence de régulation et de développement du secteur. L'association Enda-Interarabe demeurait pendant longtemps le seul référentiel en la matière, avec près de 230000 clients actifs (ayant un prêt en cours), pour un portefeuille de 150 millions de dinars. Elle possède un réseau de 70 agences, qui couvrent tous les gouvernorats et 66% des délégations. Mais, à la fin de l'année 2012, la Tunisie comptait 288 associations de micro-crédit, couvrant toutes les délégations du pays et ayant desservi 410000 clients pour un montant global de 553 millions de dinars. Contrairement à Enda, ces associations opèrent plutôt dans le milieu rural, avec 67% des crédits accordés pour le financement des activités agricoles, 5% pour le financement de l'artisanat, 22% dans les activités commerciales et de services et 6% pour l'amélioration des conditions de vie.

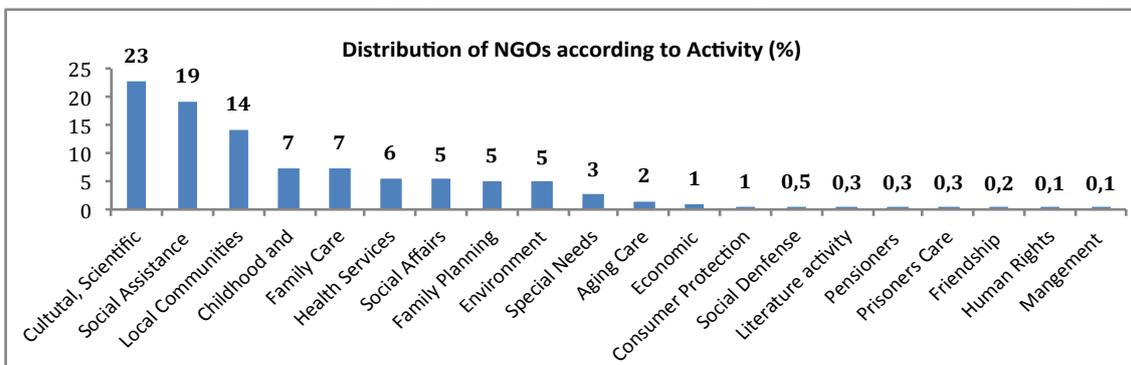
Notons que, depuis la chute de Ben Ali, le système de la BTS et des 288 associations de microcrédit a été remis en cause. Les nouveaux décrets lois encadrant l'activité de microcrédit imposent, pour exercer des activités de microfinance, l'obtention d'un agrément, délivré par l'Autorité de contrôle de la microfinance institué en 2012. « Les institutions de micro finance sont constituées sous forme de société anonyme avec un capital minimum fixé à trois millions de dinars (3.000.000 dinars) ou d'associations soumises aux dispositions du

décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 relative à l'organisation des associations avec une dotation associative minimale fixée à deux cents mille dinars (200.000 dinars). » Ces nouvelles exigences réglementaires imposent aux AMC de se restructurer et se réorganiser. Seules les plus efficaces et à la gestion saine résisteront à ces nouvelles contraintes.

On notera que le taux de croissance de la valeur ajoutée des services non marchands fournis par les organisations associatives s'est nettement amélioré, passant de 2,3% en glissement annuel en 2010 à une moyenne de 5,9% durant la période de transition. Cette performance tient essentiellement à la croissance exponentielle du nombre d'associations autorisées depuis 2011 mais aussi à la croissance de leurs enveloppes d'accès au financement public et international, et ce en dépit du ralentissement observé du rythme de la croissance du PIB, surtout en 2011 (-1,9%) et en 2013 (2,6%). Cependant, la contribution directe du tissu associatif en Tunisie demeure marginale avec en moyenne 0,1% du PIB au prix de marché et 0,67% des activités non marchandes. Par ailleurs, le tissu associatif ne représente que 4,2% de la population active occupée, avec le taux d'emploi le plus faible (0,09%) relativement aux autres secteurs (voir Annexe). Les activités de services sont les plus dynamiques en matière de création d'emploi, ce qui ne semble pas être le cas pour les services associatifs.

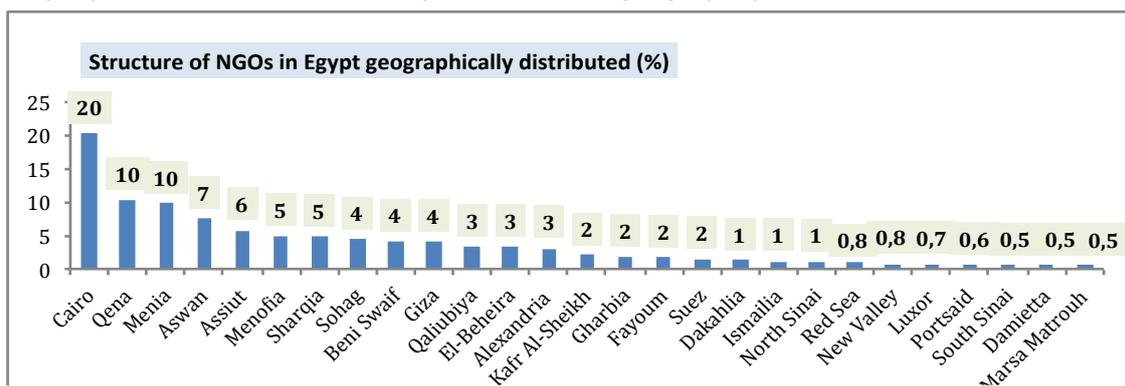
- **En Egypte**, contrairement au cas tunisien, la révolution n'a pas eu le même effet d'entraînement sur le développement du secteur associatif. On notera que ce dernier a historiquement été pris dans un jeu politique important. La montée du secteur associatif dans les années 1990 a donné suite à deux réformes (en 1999 puis en 2002). La première a été déclarée anticonstitutionnelle en juin 2000 et la seconde entend que « non seulement les associations doivent toujours être enregistrées auprès du ministère des Affaires sociales, mais qu'elles doivent en outre obtenir l'accord préalable du ministre pour nommer leurs dirigeants, s'affilier à une organisation internationale ou obtenir des fonds de l'étranger » Steuer (2012). Aujourd'hui, le nombre estimé des ONG selon la Fédération générale des associations et institutions civiles est d'environ 41 400 (46 000 associations selon le ministre de la Solidarité sociale en 2014) pour 3 millions de membres. Cependant, seulement 20 000 sont inscrites dans la banque de données du ministère de la Solidarité sociale. Suite à la révolution, les représentants du secteur associatif et les partis libéraux ont réclamé une réforme du cadre législatif. La question des libertés associatives se pose toujours à l'ensemble de la classe politique.

**Graphique 7. Distribution des ONG par secteur d'activité en Egypte**



Source: The General Federation of Associations and Civil Institutions, the Database of the General Federation of Associations and Civil Institutions, Information Center, 2014

**Graphique 8. Distribution des ONG par distribution géographique**



Source: The General Federation of Associations and Civil Institutions,

Les activités des ONG varient, avec les services culturels, scientifiques et religieux qui occupent le plus grand pourcentage représentant environ 23% du nombre total, suivi par les ONG d'aide sociale avec environ 19%, et les ONG de développement des communautés locales avec environ 14 %.

**Quand on regarde la répartition géographique des ONG, on observe une répartition extrêmement inégale au profit du Caire** et certains gouvernorats de la Haute-Egypte (voir page 21), tandis que les gouvernorats de la Basse-Egypte sont totalement négligés, en particulier lorsque l'on considère le fait que ces gouvernorats ont la plus grande part de la population et les niveaux de chômage les plus élevés. **On observe le même modèle de distribution quant à la concentration de l'aide étrangère aux ONG.** Le financement extérieur va uniquement au Caire et en Haute-Egypte, tandis que les gouvernorats de Basse-Egypte (à l'exception d'Alexandrie) sont presque privés de financement. Quant à l'aide du gouvernement et les subventions au secteur, la quasi-totalité est dirigée vers les ONG du Caire.

### iii. Les mutuelles

Le secteur de la mutualité constitue une autre composante de l'économie sociale et solidaire au Maroc et en Tunisie mais reste inexistant en Egypte. On notera aussi que le secteur est peu présent dans les régions aux besoins élevés.

**Au Maroc**, c'est depuis le Dahir n°1-57-187 du 12 Novembre 1963 que les mutuelles disposent d'un véritable encadrement juridique. Elles sont des sociétés privées, à but non lucratif, avec comme objet principal d'aider les fonctionnaires de l'Etat et les travailleurs du secteur privé dans le domaine de la santé, en contrepartie des cotisations prélevées sur leurs salaires. Les indicateurs révèlent des progrès non négligeables réalisés dans le secteur de la mutualité depuis la fin des années 80. Le secteur est animé par 52 organisations que l'on peut regrouper dans les catégories suivantes :

#### - **Mutuelles de santé (couverture médicale)**

De par leur rôle de filet de sécurité en matière de prévoyance et de protection sociale, elles participent activement à la politique nationale de santé. Le secteur des mutuelles de santé compte plus d'une trentaine de sociétés couvrant les secteurs public, semi public et privé ainsi que les professions libérales. Les sociétés mutuelles du secteur public sont fédérées et

organisées par la Caisse Nationale des Organismes de Protection Sociale (CNOPS, créée en 1950). Selon les données tirées des comptes nationaux de la santé, le nombre d'adhérents a atteint en 2013 près de 4,2 millions d'adhérents et près de 7,5 millions bénéficiaires dont 64% sont dans le secteur privé. Le montant des cotisations est estimé à 8,9 milliards de dirhams et les prestations servies s'élèvent à 5,5 milliards de dirhams.

- **Mutuelles d'assurance**

Les sociétés mutuelles d'assurance sont des associations qui fournissent les différentes catégories de services d'assurance et de réassurance. Les principales mutuelles d'assurance sont la Mutuelle agricole marocaine d'assurances (MAMDA), la Mutuelle centrale marocaine d'assurances (MCMA) et la Mutuelle d'assurances des transports unis (MATU). La MAMDA fédère les caisses régionales des agriculteurs marocains et couvre l'ensemble des risques liés à des activités agricoles. Elle compte plus de 100.000 exploitants et projette d'en atteindre les 300.000 dans les années à venir. La MCMA, créée en 1969, est une émanation de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances, elle jouit d'un champ d'action élargi et couvre l'ensemble des risques classiques liés à tout type d'activité d'assurances en dehors de l'agriculture. Les deux sociétés MAMDA-MCMA se sont constituées en un groupe qui est parmi les premiers organismes à manifester un vif intérêt pour l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Le groupe a participé à différentes actions qui touchent les domaines de l'éducation, la culture, l'environnement et le social.

**Tableau 5. Le paysage des mutuelles au Maroc**

	Secteur public (CNOPS)	Secteur privé (CNSS)
<b>Nombre d'adhérents</b>	1,23 million	2,87 millions
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	2,98 millions	4,5 millions
<b>Montant des cotisations</b>	4,44 milliards Dhs	4,44 milliards Dhs
<b>Montant des prestations servies</b>	3,5 milliards Dhs	2,02 milliards Dhs
Sources : Sites des ministères de tutelle, 2013		

La troisième mutuelle d'assurance est la Mutuelle d'assurances des transports unis (MATU), spécialisée exclusivement dans le domaine de l'assurance des transports publics de voyageurs. Elle emploie près de 234 personnes et dispose de plusieurs agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

- **Sociétés de cautionnement mutuel**

Les sociétés de cautionnement mutuel opèrent dans les secteurs de l'artisanat, le transport et la pêche. Elles sont plus de 22 institutions réparties comme suit :

- 11 sociétés dans le secteur de l'artisanat, regroupant 8 840 artisans ;
- 6 sociétés dans le secteur du transport, 8979 exploitants des voitures de transport ;
- 3 sociétés dans le secteur de la pêche avec 675 pêcheurs ;
- 2 sociétés dans le secteur des petites et moyennes entreprises, qui regroupent 517 commerçants et jeunes promoteurs.

Ces sociétés de cautionnement mutuel semblent aujourd'hui en cours de dissolution.

- **Mutuelles communautaires**

Les mutuelles communautaires sont un mécanisme d'assurance maladie, conçu et géré au niveau local, par lequel les populations s'organisent elles-mêmes pour récolter des

cotisations, fixer les prestations remboursées en échange des cotisations et payer les prestataires pour les soins couverts par la garantie. Ces organismes n'opèrent pas dans le cadre du statut de la mutualité de novembre 1963 et inscrivent leurs statuts, quand ils les déclarent, dans le cadre de la loi relative aux associations. Elles opèrent principalement dans le monde rural ou dans les quartiers suburbains. Plusieurs expériences de mutuelles communautaires ont été menées avec l'appui technique et financier des organisations internationales (OMS, UNICEF....), notamment dans les provinces d'Azilal, Chefchaouen, Chichaoua, El Hajeb, El Haouz, El Jadida, Taounate et Ouarzazate. Les effectifs concernés par ces opérateurs, les ressources qu'ils mobilisent, leurs mécanismes de garanties, leur horizon de pérennité et leur gouvernance ne sont pas connus. Les impacts sociétaux de ces flux financiers sur les communautés concernées, et la viabilité des structures lorsque s'achèvent leurs programmes de financement externes ne sont également pas étudiés. **Cependant, tous les acteurs du domaine s'accordent sur l'opportunité que constituent les mutuelles communautaires pour le Maroc et surtout sur la nécessité d'une définition claire de la cible et de la fonction de celles-ci ainsi que l'élaboration de procédures communes.**

- **En Tunisie**, on retrouve aujourd'hui 41 mutuelles de santé (avec 300000 adhérents et 3,2 millions de bénéficiaires) dont 11 dans le secteur privé. Outre leur rôle générique dans le remboursement des frais de soins, le champ d'activités des mutuelles couvre aussi, entre autres, l'octroi de microcrédits. Selon un ancien décret datant de 1954, les mutuelles sont des groupements qui, au moyen des cotisations de leurs membres se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur familles, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques inhérents à la personne humaine : maladie, maternité, vieillesse, accident, invalidité, décès..., exception faite des organismes privés d'assurances régulièrement agréés en Tunisie, et qui sont soumis à un régime spécial.

Dans certaines mutuelles, essentiellement celles qui représentent des groupements professionnels, telle que la mutuelle des personnels des douanes, l'adhésion est obligatoire (loi n° 89-53 du 14 mars 1989 portant constitution d'une mutuelle des personnels des douanes) et ce, moyennant une cotisation dont le montant est retenue à la source sur leurs traitements et émoluments. La loi n° 82- 69 du 6 août 1982, portant constitution d'une mutuelle des personnels de la garde nationale et de la protection civile précise par exemple que cette société mutuelle est sous la tutelle du ministère de l'intérieur; celle relative aux personnels des douanes susvisée est par contre sous la tutelle du ministère des Finances. En outre, on trouve 213 sociétés mutuelles de base de service agricole et 13 sociétés mutuelles centrales de service agricole. **Elles sont confrontées à des problèmes tels que le manque d'efficacité et de moyens financiers et humains, la faiblesse de la formation des responsables des structures en matière de gestion, l'absence du contrôle financier.**

Puis, comme mentionné plus haut, les coopératives agricoles ont été transformées en **sociétés mutuelles de services agricoles** répondant aux prérogatives du code des sociétés commerciales (Tableau 6). Celles situées dans la région du Grand Tunis sont les plus créatrices d'emplois, devançant celles de la région Nord-Ouest. Elles agissent en outre dans le cadre de groupements interprofessionnels de développement agricole (Tableaux 7 et 8).

**Tableau 6. Tunisie: Indicateurs clé de l'emploi dans les sociétés mutuelles de base de services agricoles par région**

	Emploi par adhérent	Emploi par usager	Emploi par SMSA	Emploi et ouvriers par SMSA	Part des cadres	Taux d'encadrement
Grand Tunis	0,48	0,181	2	15	13,40%	0,16
Nord-Est	0,03	0,026	2	3	30,80%	0,45
Nord-Ouest	0,12	0,043	1	3	27,40%	0,38
Centre-Est	0,08	0,081	5	13	27,10%	0,37
Centre-Ouest	0,04	0,03	2	2	43,30%	0,76
Sud-Est	0,06	0,061	1	4	20,30%	0,26
Sud-Ouest	0,02	0,003	3	1	65,60%	1,91
National	0,06	0,043	3	7	27,60%	0,38

Source : Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques (2013)

**Tableau 7. Tunisie : Indicateurs relatifs à l'emploi dans les groupements de développement agricoles par domaine d'activité**

	Emplois par GDA	Emplois par adhérent	Part des cadres	Taux d'encadrement
Eau potable	1,2	1,2	48,30%	0,9
Eau d'irrigation	2,3	1,8	39,10%	0,6
Autres	0,5	0,5	56,80%	1,3
Intérêt communautaire	0,3	0,3	66,70%	2
Intérêt collectif	0,5	0,5	55,20%	1,2

Source : Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques (2013)

**Tableau 8. Indicateurs relatifs à l'emploi dans les groupements de développement agricoles par région**

	Emploi par GDA	Cadre par GDA	Employé et ouvrier par GDA	Emploi et adhérent par GDA	Cadres en %	Taux d'encadrement
Grand Tunis	0,4	0,08	0,35	0,01	19%	0,2
Nord-Est	1,3	0,13	1,19	0,007	9,70%	0,1
Nord-Ouest	1,5	0,86	0,64	0,007	57,40%	1,3
Centre-Est	1	0,18	0,85	0,006	17,80%	0,2
Centre-Ouest	1,4	0,66	0,7	0,004	48,60%	0,9
Sud-Est	2	0,44	1,55	0,009	22,20%	0,3
Sud-Ouest	3,1	1,71	1,42	0,021	54,60%	1,2
National	1,6	0,65	0,94	0,007	40,80%	0,7

Source : Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques (2013)

## II.2 Exemples de structures ESS porteuses d'une dynamique

Après avoir observé les principales formes des structures ESS, il convient de se focaliser sur celles qui portent un réel potentiel de croissance (présente et future) et d'emplois dans des secteurs clés. Dans l'ensemble, les activités de l'ESS avec un réel potentiel sont celles présentes dans des secteurs liés à l'agriculture et la pêche, l'éducation et formation, l'intégration sociale et professionnelle, l'habitat, la santé et le secteur de l'Épargne et du Crédit. On remarque que certaines formes juridiques sont plus présentes que d'autres selon les secteurs (ex. coopératives dans l'agriculture, mutuelles dans le secteur de santé) et connaissent un véritable succès (voir aussi Tableau 9 qui inclut le point de vue des acteurs et réseaux actifs de l'ESS en Méditerranée sur les secteurs à potentiel et à développer).

### a. Agriculture et pêche

En raison de la fragilité des populations qui les constituent et/ou de leur forte intervention dans le monde rural, les coopératives ont un grand succès dans le secteur agricole. Ici, l'agriculture locale permet d'appréhender autrement la question alimentaire. Il s'agit d'une véritable alternative à un mode de production qui pousse à la dépendance alimentaire. De véritables « niches » se sont développées via des structures telles que :

- **la COPAG (Coopérative de primeurs et agrumes)**, initiée en 1987, dans la province de Taroudant au sud du Maroc (semi aride) par un groupe de petits et moyens agriculteurs (39) pour mutualiser l'emballage et la commercialisation de leurs productions, notamment à l'export. Cette coopérative est devenue aujourd'hui une entreprise qui comprend environ 15 000 petits et moyens agriculteurs, emploie plus de 1 500 cadres et salariés. Elle est aujourd'hui connue par la qualité de ses produits laitiers et dérivés portant le label «Jaouda» (Qualité). COPAG a servi de modèle de référence pour le concept « Agrégation » qui a été préconisé par le Plan Maroc Vert qui, en utilisant d'autres termes pour inciter au regroupement des petits et moyens producteurs dans des coopératives pour mutualiser un certain nombre de fonctions : approvisionnement, financement, valorisation, commercialisation...Le Plan Maroc Vert distingue les « agrégés » et les « agrégateurs ». Mais, COPAG présente le cas d'une Entreprise ESS qui rassemble les deux conditions.
- **les Coopératives Arganières**, en 1995 une première coopérative de production de l'huile d'Argan voit le jour. Son objet est la collecte, le concassage, la production de l'huile alimentaire, cosmétique et amlou. Aujourd'hui le nombre de coopératives dans ce secteur dépasse les 160, avec deux unions, 5 GIE et une Association Nationale des Coopératives Arganières (ANCA) avec environ 6 000 membres. Les coopératrices ont actuellement un revenu en fonction du travail effectué et bénéficient d'une assurance mutualiste.
- **la Coopérative Maroc Solidaire de Conseil et de Certification** : initiée par des diplômés licenciés de la Faculté des Sciences et ayant suivi une Licence Professionnelle sur «la valorisation des Produits de terroir». L'objet de la coopérative est de prêter des services d'accompagnement des coopératives sur les plans technique, administratif, juridique, qualitatif etc. Cette coopérative regroupe une dizaine de lauréats de la licence professionnelle Valorisation des Produits de Territoires situés à Agadir. Les activités ont démarré dans le cadre d'un partenariat avec l'Office de Commercialisation et des Exportations qui a été érigé par les pouvoirs publics en un Agrégateur chargé de la commercialisa-

Tableau 9. Questions du FEMISE auprès des acteurs qui oeuvrent au développement de l'ESS en Méditerranée

Acteur interrogé	Quels sont les secteurs à fort potentiel ?	Quels sont les secteurs à développer ?	Quelles initiatives favorisent le développement de l'ESS dans les PM ?
<b>Les Rencontres du Mont-Blanc</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les coopératives agricoles et de transformation des matières premières (tous les PM): un bon exemple est celui des coopératives d'argan dirigées par des femmes au Maroc ou encore le Cluster des Oasis du Sahara</li> <li>• les énergies renouvelables (fort potentiel en Algérie)</li> <li>• le tourisme solidaire (plus particulièrement au Maroc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le mouvement des mutuelles dans tous les PM, avec une volonté d'obtenir des législations qui permettent aux mutuelles de pleinement jouer leur rôle dans l'extension de la protection sociale et la mise en place d'une couverture maladie universelle (cf. Le travail de MACIF MUTUALITE en Algérie ou celui de la MGEN avec la MGPAP au Maroc).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Rencontres du Mont-Blanc ont créé une <b>plate-forme de projets</b> appelée <b>Project Place / Agora de projets</b> pour promouvoir la co-construction de projets entre entreprises de l'ESS de différents pays.</li> </ul>
<b>Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire, REMESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coopérative de primeurs et agrumes</b>, qui comprend environ 15 000 petits et moyens agriculteurs et emploie plus de 1 500 cadres et salariés.</li> <li>• <b>Coopératives d'Alphabétisation, d'Education et de Formation</b>, elle sont plus de 50, ont élargi leur activités à l'accompagnement social, la formation des dirigeants ESS à la gestion, la planification stratégique etc...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Epargne et Crédit</b>: La problématique de la collecte de la micro et petite épargne, notamment dans le monde rural, se pose et sa solution ne peut être prise en charge, à notre sens, que dans le cadre de Coopérative d'Epargne et de Crédit.</li> <li>• <b>Mutuelles Communautaires de Santé (MCS)</b> En vue du nombre d'exclus, l'initiation de Mutuelles Communautaires de Santé au niveau de communes rurales est un domaine qui mérite d'être exploré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coopérative Maroc Solidaire de Conseil et de Certification</b> : L'objet de la coopérative est de prêter des services d'accompagnement des coopératives sur les plans technique, administratif, juridique, qualitatif etc. Les activités ont démarré dans le cadre d'un partenariat avec l'Office de Commercialisation et des Exportations qui a été érigé par les pouvoirs publics en un Agrégateur chargé de la commercialisation des produits de terroir provenant des coopératives et GIE ou Unions de coopératives.</li> </ul>
<b>lesMed</b>	<p><b>Les secteurs à fort potentiel dans les PM sont:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture, agroalimentaire,</li> <li>• Tourisme et artisanat,</li> <li>• Environnement et économie verte</li> </ul>	<p><b>Les secteurs qui méritent d'être développés sont:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Social safety nets (mutualité et services à la personne)</li> <li>• Insertion (y compris handicap)</li> </ul>	<p><b>Au Maroc,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• initiatives coopératives (ODECO) ou associatives (Agence de Développement Social),</li> <li>• programmes sectoriels de différents départements ministériels (INDH; Plan Maroc Vert pour l'agriculture ; Vision 2015 pour l'artisanat ; Vision 2010 puis 2020 pour le tourisme, Plan Halieutis 2020 pour le secteur de la pêche).</li> <li>• mises en réseaux (REMESS).</li> <li>• mise en synergie au niveau des territoires (Maison de l'ESS à Tanger Tétouan).</li> </ul> <p><b>En Tunisie,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• programmes nationaux/régionaux pour le petit entrepreneuriat (TPE/PME)</li> <li>• coopération internationale (ex. l'UE via des programmes de création d'emploi).</li> <li>• Une dimension « innovation » prise en compte dans certaines réflexions et interventions (Instituts de formation de type ISET, lignes de crédits de la BTS).</li> <li>• des initiatives privées (Réseau Ashoka, Groupe SOS, la dynamique MedESS en lien avec tous les réseaux de la Région).</li> <li>• des réseaux nationaux d'ESS (PLATESS, RADES, RTES)</li> <li>• les entreprises traditionnelles avec Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie CONECT.</li> <li>• initiative du TCSE (Tunisian Center for Social Entrepreneurship) formant à l'appui à l'ES; l'initiative de LabESS et son incubateur IMPACT une maison de l'ESS à Kasserine...</li> </ul>

Tableau 9 (suite). Questions du FEMISE auprès des acteurs qui oeuvrent au développement de l'ESS en Méditerranée

	Quels sont les secteurs à fort potentiel ?	Quels sont les secteurs à développer ?	Quelles initiatives favorisent le développement de l'ESS dans les PM ?
<b>Réseau ESMED</b>	<p>Les entreprises de l'économie sociale dans les secteurs où elle comptent sur des « Champions » et leaders économiques. Ainsi, les coopératives actives dans des secteurs liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'agriculture</b> (Maroc, Egypte, Palestine, Jordanie, Liban ou Tunisie),</li> <li>• <b>l'habitation</b> (Palestine, Egypte, Maroc),</li> <li>• <b>l'artisanat</b> (notamment Maroc et Egypte)</li> <li>• et aussi <b>la banque</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>mutuelles</b> communautaires dirigées à assurer l'accès aux services de santé au Maroc</li> <li>• associations et coopératives dédiées au <b>tourisme solidaire</b> dans le Maroc et au Liban.</li> <li>• <b>commerce équitable</b> en Tunisie</li> <li>• <b>coopératives de l'huile d'Argan</b> en Egypte.</li> <li>• <b>coopératives des lauréats</b> au Maroc, pour les jeunes et qui sont présentes dans tous les secteurs d'activité économique .</li> </ul>	<p><b>L'inclusion de l'économie sociale dans les politiques de développement social et économique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parmi les PM, le Maroc est celui qui a mis l'accent, sous la coordination du Ministère de l'Artisanat et l'Economie Sociale et Solidaire du Gouvernement Marocain , sur une stratégie nationale. Elle se développe dans l'Initiative Nationale de Développement Humain du Maroc ou le Plan Maroc Vert, et est basée sur le partenariat entre différents Départements publics et Institutions privées, et surtout au niveau territorial pour bien profiter de la contribution de l'ESS à l'emploi (surtout jeunes et femmes)...</li> </ul> <p><b>La représentation et coordination de l'économie sociale et solidaire: actions au niveau étatique et régional.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Union pour la Méditerranée: on trouve des organisations nationales qui représentent des coopératives ou mutuelles.</li> <li>• Dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, il faut noter la naissance en 2013 du Maghrebess (Réseau maghrébin de l'économie sociale et solidaire (Maghreb-Ess).</li> <li>• Au niveau de l'Union Européenne et de l'Union pour la Méditerranée (UpM), le Réseau ESMED est la plateforme de référence institutionnelle des 9 pays de deux rives de la Méditerranée.</li> </ul>
<b>Initiative France</b>	n.d.	n.d.	<p><b>Initiative Médenine, 1ère plateforme Initiative en Tunisie :</b> La plateforme tunisienne Initiative Médenine vient d'être lancée dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil général de l'Hérault et le gouvernorat de Médenine. Elle bénéficie du soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères et de l'appui de l'Ambassade de France en Tunisie.</p> <p>Il s'agit d'identifier et fédérer les partenaires publics et privés locaux, afin de créer aux côtés des structures déjà existantes, un dispositif associatif d'accompagnement et de financement des TPE/PME. L'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat, l'ODS (Office de Développement du Sud, la BTS (Banque Tunisienne de Solidarité), et la BFPME (Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises) et des chefs d'entreprise locaux se sont mobilisés. En outre, MERCY CORPS renforce les capacités de la plateforme et abonde le fonds de prêt. Pour favoriser l'insertion économique des jeunes diplômés chômeurs, Initiative Médenine propose des prêts sans garanties et sans intérêts pouvant aller jusqu'à 30.000 dinars (14 000 euros environ) en plus de l'accompagnement humain.</p> <p><b>Maroc Mobadarate :</b> le programme a pu créer jusqu'à fin 2013, sept plateformes dont cinq sont déjà opérationnelles. Au bilan global, les cinq plateformes opérationnelles ont appuyé la création et la reprise de 201 TPE qui ont généré ou conseillé autour de 662 emplois. L'Agence de développement Social, aspire à créer une plateforme par région.</p>

tion des produits de terroir provenant des coopératives et GIE ou Unions de coopératives. La commercialisation se fait directement aux consommateurs à travers des « Magasins Solidaires et Equitables » ouverts dans différentes villes marocaines. La commercialisation se fait également par internet.

- En Egypte, **l'Association coopérative pour la commercialisation des cultures agricoles** (Cooperative Association to Market the Crops) à Tanta / Gharbia a connu un grand succès. L'objectif principal de cette association est d'aider ses membres agriculteurs à vendre leurs produits agricoles, en tenant compte de deux objectifs, à savoir, i) offrir des opportunités de travail pour les jeunes des quartiers et ii) répondre aux besoins de base de consommation de leurs membres en leur offrant des biens agricoles à des prix de coopératives tout en préservant l'environnement. Cette Association a également fondé la première usine de riz coopérative au Moyen-Orient, où le riz est nettoyé, blanchi, vendu et exporté. Elle a également créé une unité qui développe de meilleures semences de maïs, blé, riz et Barsim et les commercialise. Une nouvelle usine d'huile techniquement a été ajoutée, pour aider à la production de sous-produits agricoles pour ses membres. En outre, une boulangerie, un magasin d'articles de consommation, deux silos pour le stockage du riz et du blé ont contribué à créer 400 opportunités d'emploi.

- **Les coopératives de pêche** sont un exemple d'associations réussies. Elles sont opérationnelles et sont en charge de 13 millions d'acres d'eau et produisent une valeur de plus LE1 milliard de ressources en eau (poissons et autres ressources en eau). **Elles couvrent quasiment toute la demande du marché de poissons.**

## **b. Education, formation**

L'éducation, la formation est également un secteur qui rencontre un succès. Rentre ici en jeu une alternative à l'éducation de masse qui a trop longtemps délaissé les régions rurales, les «drop-outs» et chômeurs qualifiés.

- C'est notamment le cas au Maroc avec les **Coopératives d'Alphabétisation**, d'Education et de Formation, initiatives qui ont été lancées depuis 1996 par les jeunes diplômés en quête d'emploi, en réaction au mouvement des associations de diplômés chômeurs. Le constat était un taux d'analphabétisme élevé, un problème de déperdition scolaire, un niveau faible en langues étrangères et un déficit en institutions de préscolaire. Avec quelques premiers exemples soutenus par le Ministère de l'Education Nationale et l'Office du Développement de la Coopération, d'autres initiatives ont suivi et le nombre serait aujourd'hui de plus de 50 coopératives. Certaines ont élargi leur activités à l'accompagnement social, la réalisation des enquêtes, la formation des dirigeants des associations et coopératives dans les domaines de l'organisation et de la gestion administrative et financière, la comptabilité, la planification stratégique et accompagnement social ...

- En Egypte, **l'Association de Haute Égypte pour l'éducation et le développement (AUEED)**, poursuit avec succès des initiatives d'éducation et de développement dans les quatre principales zones de Haute-Egypte: Menya, Assiout, Sohag et Louxor. L'association à but non lucratif offre des services tels que :

- i) un Programme d'éducation formelle**, où les écoles de l'association appartiennent au secteur de l'éducation privée, soit 7,5% du secteur de l'éducation. La spécificité de l'association réside dans le fait qu'elle possède et fait fonctionner 36 écoles primaires privées qui ciblent les enfants en dessous du seuil de pauvreté (70% des inscrits) avec un finance-

#### Encadré 4. Bonne pratique Marocaine : Programme Maroc Mobadarate

##### Maroc Mobadarate : Bilan et réalisations

Depuis son lancement en 2007, date de la création de la première plateforme d'appui aux initiatives individuelles, le programme Maroc Mobadarates a pu créer jusqu'à fin 2013, sept plateformes dont cinq sont déjà opérationnelles, en l'occurrence Souss-Massa Draa Initiative, Laayoune Mobadara, Aribat Mobadara, Casablanca Mobadara-REEM, et Oujda Mobadara, tandis que Meknès Mobadara et Tanja Mobadara sont en cours de préparer le démarrage de leurs activités. Au bilan global, les cinq plateformes opérationnelles ont appuyé la création et la reprise de 201 TPE qui ont généré ou conseillé autour de 662 emplois.

Plus avancée par rapport aux autres plateformes, **SMD Initiative**, s'accapare la part du lion des projets financés. Depuis le démarrage de ses activités en 2008, l'association arrive à financer 169 ME et TPE, dont 42 au titre de l'exercice 2013, avec une enveloppe financière globale de 10.693.849,00 Dh, qui n'est qu'une contribution dans un investissement global de 40 543 177,74 Dh. Les 169 projets de création ou de développement de micro-entreprises et de TPE financés par les prêts d'honneur accordés par la plateforme ont généré ou consolidé 567 emplois, dont 154 au titre de 2013.

Pour sa part, **Laayoune Mobadara** qui a vécu quelques difficultés, 8 projets ont bénéficié de l'appui financier de la plateforme, soit au total 342 393 Dh (dont 298 893 Dh ont été versés). Lesdits 8 projets ont généré 19 emplois au total. L'association reprend son chemin depuis le renouvellement de son bureau exécutif, dont les membres ont bénéficié d'une session de formation en mai dernier, sur la gestion et la démarche qualité d'une plateforme assurée par le directeur de la plateforme Initiative Yonne Création, dans le cadre du partenariat liant l'Agence au Réseau Initiative France.

**Arribat Mobadara**, quant à elle a financé 14 projets de création ou de reprise de TPE, parmi 65 demandes traitées, et ce pour un montant global de 847.000,00 Dh. 39 emplois sont créés ou maintenus, sont escomptés de l'appui desdits projets.

Pour **Casa Mobadara-REEM**, l'association a décidé l'appui financier de 8 projets durant l'année 2013, sa deuxième année d'activité. Ainsi, le nombre de projets appuyés par l'association depuis son premier exercice est 12 projets, et ce pour un montant global de 600.000,00 Dh. Les 12 projets appuyés généreront pas moins de 31 emplois.

De son côté, **Oujda Mobadara** a été lancée officiellement le 18 mai dernier. Depuis, l'association a constitué son comité d'agrément qui approuvé le financement de trois projets de création de TPE pour une enveloppe financière de 118.000,00 Dh qui n'est qu'une contribution dans un coût global d'investissement de 217.904,00 Dh. Il est escompté de l'appui des trois projets, la création ou le maintien de six emplois.

##### Perspectives

L'Agence de développement Social, aspire à créer une plateforme par région. Plusieurs projets de plateformes ont été déjà adoptés aux plans d'actions 2013-2016 des coordinations régionales, il s'agit de Béni Mellal, d'El Jadida, de Dakhla, d'Errachidia, de Marrakech, de Salé et de Fès.

##### Projets financés par plateforme

						<u>Total</u>
Projets financés	169	8	9	12	3	201
Projets féminins	28	1	3	0	0	32
Emplois créés	567	19	39	31	6	662

## Encadré 5. MedESS : Initiative Méditerranéenne qui pose les bases d'un écosystème de l'ESS

**Objectif :** i) Décloisonner les secteurs et les territoires, ii) Mobiliser les ressources et les engagements sur un même événement, iii) Stimuler l'innovation de terrain

### Chantiers lancés :

Le Forum MedESS est une initiative qui pose les bases d'un écosystème méditerranéen favorable aux entreprises de l'ESS. Organisé par iesMed, plate-forme coopérative d'ingénierie de projets et de dynamisation de l'ESS, la dynamique MedESS lance 4 chantiers de grande envergure demandant l'implication de multiples acteurs internationaux, méditerranéens, nationaux et locaux :

#### 1. Innover financièrement au service de l'innovation sociale : le programme FinESS Med

Il y a là un travail tant sur la demande (qualité et structuration des projets) que sur l'offre de financement. L'étude FinESS-Med, que MedESS lance aujourd'hui, mettra fortement l'accent sur l'innovation financière au service du développement inclusif. Mais au-delà, c'est le travail de rapprochement entre offre et demande, en convaincant banquiers et investisseurs que l'ESS est « bancable », qui fera réellement bouger –et éclore- le marché.

#### 2. Construire des pôles territoriaux d'appui aux alter-entrepreneurs ; pôles interconnectés à l'échelle méditerranéenne : le programme CitESS Med. (Cités de l'ESS)

L'ESS naît et s'épanouit enracinée dans les territoires. Les pôles entrepreneuriaux CitESS (Cités de l'ESS) proposés par MedESS ont pour objectif d'aider à la création et au développement d'initiatives économiquement et socialement durables, au plus près des acteurs. Conseil, intermédiation financière, formation, incubation, aide à la réplication : autant de services «classiques » avec un accent particulier mis sur l'internationalisation, enjeu nouveau pour les alter-entrepreneurs. Les CitESS seront gouvernées par toutes les parties prenantes, publiques et privées du territoire avec une préoccupation de mise en synergie et cohérence entre leurs services d'appui. Interconnectées, elles partageront et mutualiseront leurs expériences, compétences, ressources et outils à l'échelle méditerranéenne.

#### 3. Former les entrepreneurs et managers de l'ESS : le programme Campus MedESS

Ce programme devra mettre l'accent sur l'enjeu stratégique majeur de la formation, initiale ou continue mais toujours très concrète (learning by doing) et s'appuyant sur les nouvelles technologies (type « Massive Open Online Courses ») pour donner aux entreprises sociales les leaders et encadrants dont elles ont besoin, au sein d'une communauté conceptuelle et pédagogique.

#### 4. Donner à l'ESS toute sa place dans les réglementations nationales :

L'Organisation Internationale du Travail, le réseau Esmmed et les partenaires MedESS s'engagent conjointement, en cette année 2014, sur un travail de fond relatif au cadre légal de l'ESS en Méditerranée.

ment principalement composé de dons.

**ii) un Programme d'éducation non formelle** (école parallèle), lancé dans les années 80 dans le village de Bayadeya et qui depuis vise les jeunes qui n'ont jamais été à l'école, ceux qui n'ont jamais fini leur formation de base et ceux qui ne savent pas lire ou écrire.

### c. Intégration sociale, professionnelle et entrepreneuriat social

- En Tunisie, plusieurs projets relèvent des deux axes suivants : **(i) le soutien à l'auto-développement intégré et (ii) la facilitation des couches défavorisées à l'accès aux sources de financement.** Les axes se justifient non seulement par les spécificités du contexte économique actuel mais aussi par les profils de réussite de deux associations existantes, en l'occurrence, l'association de soutien à l'autodéveloppement (Asad) et l'association Enda. Les domaines d'intervention de Asad touchent aux aspects liés au développement régional et à la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations vivant dans les régions enclavées, et ce à travers le développement rural et agricole, le développement communautaire, la santé, l'éducation, la formation, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. En outre, dans un

## Encadré 6. Bonne pratique marocaine : Souss-Massa, véritable « laboratoire » de l'économie sociale et solidaire

Le Maroc est un des premiers PM a avoir saisi le potentiel de l'ESS à s'attaquer aux questions sociétales de fond. Certaines autorités régionales comprennent que l'ESS pourrait devenir un facteur de croissance important ce qui permettrait de réduire les inégalités économiques et sociales et générer des emplois pour les jeunes. La région Souss-Massa-Draâ est le meilleur exemple du potentiel Marocain avec au total 744 coopératives. Celles-ci sont réparties entre Agadir-Ida Outanane (186), Taroudant (167), Tiznit (123), Chtouka-Ait Baha (96), Ouarzazate (75), Inezgane Ait Melloul (56) et Zagora (32). Le secteur agricole est le plus représenté (315) et le plus réussi avec l'exemple de la coopérative Copag qui est parmi les plus actives. Suivent les secteurs de l'habitat (169), l'artisanat (110), l'huile d'argan (106), et la pêche maritime (12). La réussite de l'ESS dans la région s'explique par une série de facteurs tels que :

- le capital humain, qui est de plus en plus jeune et de plus en plus éduqué,
- les services d'appui des organisations de producteurs,
- l'organisation de la profession des coopératives dont les activités sont tournées vers l'export.

La réussite de l'ESS est en grande partie due à l'esprit d'ouverture de la région. Le conseil régional du Souss Massa Draâ a signé en 2004 avec le Conseil régional d'Aquitaine une convention de coopération décentralisée permettant à Souss Massa Draâ d'instaurer une politique de développement économique endogène et de devenir plus inclusive. La région marocaine a ainsi profité du savoir-faire de la plateforme aquitaine, du réseau français et des solutions adaptées au Maroc (mise en place d'un fonds et de prêts d'honneur) ont été appliquées. Tous les acteurs concernés par la valorisation économique du territoire ont été réunis et mobilisés et un interlocuteur a été mis sur place à disposition des futurs entrepreneurs pour les faire progresser sur leurs projets. Les porteurs de projets sont donc orientés vers les structures capables de les soutenir à l'échelle régionale et la mise en place de projets est facilitée. On notera que les programmes d'appui du Conseil régional de Souss Massa Draâ ont permis l'organisation des coopératives des produits du terroir et le développement de leurs produits. Ils ont aussi permis de donner une vision, par exemple, au niveau du tourisme le développement économique durable de la région s'inscrit maintenant dans la stratégie du Ministère du Tourisme qui affiche l'objectif de faire de ce territoire une destination touristique best-in-class en développement durable en :

- développant l'Éco-tourisme au niveau de la montagne, des vallées, des oasis et du désert;
- transformant la région en première destination « carbone neutre » ;
- préservant le patrimoine naturel et culturel.

Dans le plan d'action du Ministère du tourisme 56 projets ont été arrêtés par les parties prenantes dont 12 structurants. Il y a donc grand intérêt à offrir plus de moyens financiers et de visibilité aux initiatives d'ESS...

souci d'employabilité, Asad a recours aux travailleurs rémunérés dont la part représente 17% des adhérents, largement supérieure à la moyenne de 2,5 emplois par association identifiée dans les études antérieures faites sur des échantillons d'associations.

- En Egypte, **l'Association Agha Khan** a joué un rôle actif dans le renouvellement de plusieurs vieux quartiers pauvres du Caire et a eu un réel impact en termes d'emplois et de développement social. Plus précisément, le projet du parc Al-Azhar s'est avéré être un puissant catalyseur pour la rénovation urbaine dans le quartier de Darb al-Ahmar, un des districts les plus pauvres du Caire. Par ailleurs, 11 immeubles ont été entièrement réhabilités en 2007. Plus de 350 personnes ont trouvé un emploi et le nombre d'employeurs qui ont manifesté un intérêt dans le programme est passé de 104 en 2006 à 371 en 2007. Plus de 360 stagiaires ont acquis de nouvelles compétences, y compris dans l'usage d'applications Microsoft, en secrétariat, en comptabilité, dans la production de cuir, dans la fabrication de tentes et de bijoux. Enfin, l'association soutient la propriété locale, stimule le développement de l'entreprise, anime des ateliers traditionnels et le tourisme et assure la durabilité des travaux de réhabilitation. En plus des prêts, l'association fournit une expertise technique au Caire pour aider les résidents de Darb Al-Ahmar à réhabiliter leurs maisons. L'objectif est de préserver le caractère historique de la région tout en augmen-

tant l'offre de logements locatifs convenables, associant besoins locaux avec efforts de réhabilitation.

La Tunisie démontre un dynamisme particulier dans ce secteur depuis la révolution de 2011. Mais, les dispositifs concrets d'appui existants à ce jour sont loin d'être suffisants. Au-delà des interventions de certaines ONG, il s'agit finalement dans ces cas essentiellement de dispositifs en cours de développement, encore embryonnaires, à échelle réduite et dispersés. Parmi les quelques exemples qui méritent d'être appuyés on trouve :

- l'initiative du **TCSE (Tunisian Center for Social Entrepreneurship)**, association qui mobilise notamment des jeunes volontaires dans différentes régions en les formant à la sensibilisation et à l'appui à l'ESS, et qui a démarré un travail d'incubation ainsi que de sensibilisation des grandes entreprises ;
- l'initiative **Lab'Ess et son incubateur Impact**, créé en 2013, qui aujourd'hui accompagne 6 entrepreneurs dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ex : un projet de coopérative de consommateurs, un projet d'atelier de co-création entre brodeuses et jeunes designers, un projet de régie de quartier ou encore un projet dans le secteur de gestion des déchets).
- une **maison de l'ESS à Kasserine**, mais aujourd'hui encore sans réelle appropriation par les acteurs de l'ESS eux-mêmes ni des services concrets, etc.

#### **d. Epargne et Crédit**

Le secteur de l'Epargne et du Crédit a un véritable potentiel. C'est justement ici qu'une grande initiative d'appui pourrait servir à développer considérablement le secteur de l'ESS (voir recommandations Partie III).

- Au Maroc, un **mouvement d'associations de micro crédit solidaire** s'est développé depuis le début des années 90. Une loi spécifique régit ces associations, mais leur domaine d'activité se limite à l'octroi de crédits. La problématique de la collecte de la micro et petite épargne, notamment dans le monde rural, se pose et sa solution ne peut être prise en charge, à notre sens, que dans le cadre de Coopérative d'Epargne et de Crédit. Les Associations de Micro Crédit (AMC), qui sont aujourd'hui au nombre de 13 chapeautées par la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit, qui cherchent aujourd'hui un nouveau statut approprié, ne trouveraient pas mieux que le statut de Coopérative d'Epargne et de Crédit. La formule serait de convertir tous les emprunteurs actuels en « épargnants/emprunteurs ». Les membres des AMC, y compris les administrateurs ainsi que le personnel deviendraient automatiquement membres de ces CEC. Un accompagnement dans le changement de statut et de mode gouvernance est indispensable. Pour l'économie de dérapages possibles le processus doit nécessairement recourir à l'expertise et au professionnalisme des organismes coopératifs via l'Alliance Coopérative Internationale.
- En Egypte, l'**Association AUEED** offre également des services financiers et de crédit: environ 5000 emprunteurs (25% sont des femmes) bénéficient du programme de micro-crédit sur une base annuelle, dans des secteurs comme la production agricole et l'élevage, le commerce, les services professionnels dans diverses régions. Le programme fonctionne actuellement dans 150 centres à travers le territoire, 3130 prêts ont été accordés en 2012 et 2394 prêts ont été renouvelés pour soutenir des projets en cours. On

notera que les jeunes sont les principaux bénéficiaires des prêts (58%).

- L'Association **Agha Khan** en Egypte a également mis en œuvre son programme de microfinance en 2005 et offre des prêts dans la région de Darb al-Ahmar et au-delà du Caire dans les zones rurales du gouvernorat d'Assouan. Plus de 350 personnes ont trouvé un emploi grâce à son programme d'emploi.

#### e. Santé

Le secteur de la santé semble aussi porter une véritable dynamique pour le développement des activités de l'ESS. On notera qu'au Maroc les **Mutuelles Communautaires de Santé (MCS)** ont un réel potentiel, les petits et moyens producteurs, les professions libérales et les travailleurs dans l'informel, y compris ceux qui sont membres de coopératives ou d'associations, sont exclus de la couverture et de la prévention sociale. Ainsi, l'initiation de Mutuelles Communautaires de Santé au niveau de communes rurales est un domaine qui mérite d'être exploré d'autant plus qu'il existe quelques tentatives qui ont lancées, mais dans le cadre d'associations.

Au-delà des activités sectorielles, il est aussi important de mettre en exergue les modèles de participation et d'impact socio-économique sur les territoires qu'offrent les entreprises de l'ESS à travers la participation de :

- La population rurale dans les mutuelles communautaires dirigées à assurer l'accès aux services de santé au Maroc ou dans les associations et coopératives dédiées au tourisme solidaire au Maroc et au Liban,
- La femme dans des activités du commerce équitable en Tunisie et agricoles au Maroc (coopératives de l'huile d'Argan) et en Egypte.
- Jeunes marocains qui accèdent à l'emploi via des initiatives appuyées par le gouvernement des « coopératives des lauréats » qui sont présentes dans tous les secteurs d'activité économique.

**Ce sont des exemples de modèles de participation et d'innovation sociale dans des domaines de création d'emploi, d'activités génératrices de revenus (dans des domaines comme l'artisanat ou la pêche artisanale), de développement économique soutenable au niveau local et, aussi, d'accès aux services sociaux de base,** éléments très importants dans des pays où les pouvoirs créent des partenariats publics-privés avec l'économie sociale dans des territoires qui n'attirent pas l'attention des investisseurs privés et où il n'y a pas d'action publique.

### II.3 Un soutien au développement de l'ESS essentiellement public

Face à l'effervescence des initiatives d'ESS, des dispositifs d'appui sont en développement, mais bien souvent embryonnaires, éparpillés et à petite échelle. Ils manquent de coordination, s'inspirent de cultures diverses et n'ont pas forcément encore fait leurs preuves.

**Le mode de financement est généralement public. On note que l'accès au financement privé est l'un des principaux problèmes des entreprises de l'ESS.** Si le Maroc fait figure d'exemple de par son dynamisme, sa structuration progressive et la volonté politique

affichée par le gouvernement, la Tunisie en est à ses débuts face à l'explosion du monde associatif post-révolution. L'Égypte quant à elle doit faire face à un manque de soutien à l'ESS fort pénalisant.

- **Au Maroc**, divers mécanismes de financement ont été mis en place avec l'appui de l'Etat, notamment les subventions accordées dans le cadre de conventions de partenariat avec les départements ministériels, le fonds de soutien à l'Initiative Nationale de Développement Humain, les aides des organisations internationales, les prêts des institutions financières privées, etc. Nombreuses sont les institutions publiques qui favorisent l'émergence de l'ESS, que ce soit sous sa forme coopérative (avec l'ODECO) ou associative (avec l'Agence de Développement Social par exemple).

Des stratégies et des programmes sectoriels incluent aujourd'hui l'économie sociale et sont mis en oeuvre par différents départements ministériels (INDH ; Plan Maroc Vert pour l'agriculture ; Vision 2015 pour l'artisanat ; Vision 2010 puis 2020 pour le tourisme, Plan Halioutis 2020 pour le secteur de la pêche, etc.). Les départements ministériels concluent des conventions de partenariat avec les associations œuvrant dans les secteurs relevant de leurs domaines d'intervention. **Ces conventions impliquent des contributions financières publiques, en vue de l'exécution de prestations sociales, de la réalisation de projets de développement ou de la prise en charge de services d'intérêt collectif.**

Ces partenariats sont principalement dirigés vers les secteurs prioritaires de l'action gouvernementale, en particulier la pauvreté et l'exclusion sociale, l'assistance aux femmes et aux enfants en situation précaire, l'éducation non formelle, l'alphabétisation des adultes, l'agriculture, le tourisme, l'artisanat etc. A titre illustratif, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et de l'Entraide Nationale (et les organismes sous sa tutelle) a accordé en 2012 près de 232 millions de dirhams à 1846 associations œuvrant dans les différents domaines. Les collectivités publiques ou les organismes publics octroient également des subventions périodiques aux associations.

Le compte d'affectation spécial intitulé « Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain » finance les dépenses prévues dans le programme de lutte contre la précarité. Plusieurs fonds et subventions gérés par les institutions internationales et les bailleurs de fond accordent des aides aux associations et coopératives. Ces dispositifs peuvent fournir un soutien financier aux activités entreprises par les associations et les coopératives exerçant dans divers domaines.

Certaines institutions financières privées interviennent dans les domaines sociaux, notamment dans le secteur de l'éducation (construction d'écoles primaires dans les zones rurales), le secteur immobilier (Fogarim), etc. Ces institutions financières devraient promouvoir davantage les secteurs sociaux pour atténuer le déficit social et améliorer la situation des populations défavorisées dans les domaines de la santé, le développement durable, l'éducation, l'insertion professionnelle des populations défavorisées, etc. Certaines institutions financières envisagent même de lancer prochainement un fonds « socialement responsable » afin d'investir dans les entreprises à forte implication resp sociale.

Le financement dans le secteur des coopératives se distingue par une approche spécifique, il présente des traits communs avec celui des entreprises classiques. Elles ont recours au crédit pour financer leurs besoins de trésorerie, leur fonds de roulement ou leurs investissements. Elles s'adressent pour ce faire aux banques dont c'est le métier ou à d'autres institutions financières. Ces réseaux bancaires se sont vus confier souvent des missions de service public pas seulement au profit des entreprises de l'économie sociale, mais plus généralement pour l'ensemble des entreprises relevant de tel ou tel champ d'activité. (Crédit Agricole pour l'agriculture, Banques Populaires pour les PME). Les autres types de coopératives sont toujours confrontés- plus ou moins selon la nature de leurs activités et leur taille- à des problèmes d'accès au crédit et de financement de leurs investissements.

Enfin, des mises en réseaux permettent progressivement de structurer ce secteur, apporter des outils spécifiques, et faire un plaidoyer ; notamment dans le cas du Réseau REMESS. Au niveau des territoires, il existe des débuts de mise en synergie à l'initiative d'acteurs privés et publics d'appui à des projets associatifs et entrepreneuriaux ; ils sont cependant dans une phase embryonnaire (cas de la Maison de l'ESS dans la Région Tanger Tétouan en collaboration avec la Région PACA).

- **En Tunisie**, on retrouve la même problématique d'éparpillement d'initiatives institutionnelles embryonnaires. Ce manque de coordination se fait d'autant plus sentir que l'ESS est par définition trans-sectorielle. Il y a une absence d'organes de haut rang qui permettraient de favoriser la visibilité et l'image sociopolitique de l'économie sociale et d'institutionnaliser les politiques trans-sectorielles qui lui sont propres. Le gouvernement provisoire tunisien manifeste cependant aujourd'hui un fort intérêt pour cette économie. Certains Ministères se penchent d'ailleurs sur la question et commencent à travailler sur une stratégie (Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale), parfois en collaboration avec des bailleurs internationaux (comme la Banque Africaine de Développement).

Contrairement au modèle du social business qui implique des couvertures impératives des coûts de financement par le marché, **les ressources des organisations de l'économie sociale et solidaire sont tributaires des financements public et privé.**

**En ce qui concerne le financement public**, l'Etat tunisien a mis en place un système de subventions et d'aides en faveur des organisations

**Tableau 10. Financement par bailleur de fonds en Tunisie (moyennes 2011-2012)**

Bailleurs de fonds	Montants (en Millions de Dinars)	Périodes des programmes
Union Européenne	14	2011- 2014
PNUD	10	2011- 2014
Coopération Suisse	1.6	2001- 2012
Coopération Espagnole (ne comprend pas les projets initiés avant 2010)	1.6	2011- 2013
Ambassade de Finlande (mené conjointement avec la société libyenne)	1.5	2011- 2013
BAD	1.2	2012
Institut Français de Coopération (Fonds Social de Développement)	1.0	2011- 2013
Fondation Euro-Méditerranéenne de soutien aux Défenseurs des Droits de l'Homme	0,5	2011- 2012

Source: Ministère de l'économie et des finances (2013), Secrétariat Général du Gouvernement(2013)et Matrice des projets élaborée par l'UE

**Tableau 11. Programmes de lutte contre la pauvreté en Tunisie**

Besoins/Pauvreté	Milieu		Aides Soutiens	Scolarité Education	Assistance Santé	Chômage Revenus	Logement	Exclusion Délinquance
	Urbain	Rural						
<b>Programmes d'aide et d'assistance sociale</b>								
Ministère des Affaires Sociales et de la solidarité (Programme national d'aide aux familles nécessiteuses)	X		x					
Union Tunisienne de Solidarité Sociale	X		X		X			
Associations	X				x			
Fonds National de Solidarité	X		X					
Autres acteurs/programme								
<b>Programmes de soutien à l'emploi et à la création de sources de revenus</b>								
Commissariat Général de développement régional (Programme de développement urbain intégré)	X					X		
Union Tunisienne de Solidarité Sociale (Microprojets)	X	x				X		
Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi (Stages d'initiative à la vie professionnelle)	X	X				X		
Programmes de développement régional intégré		X				X		
Banque Tunisienne de Solidarité	X	X				X		
Fonds National de l'Emploi	X	X				X		
Fonds National de Solidarité	X	X				X		
Programme des chantiers régionaux de développement	x	X	X			x		
<b>Programmes de défense et d'intégration sociale</b>								
Ministère des Affaires Sociales et de la solidarité	X			X				X
Cellules d'action sociale scolaire	X			X				x
Programme national d'éducation des adultes	x	x		x				

Source: FEMISE.

### Encadré 7. ESS et réduction de la pauvreté en Tunisie

Il faut souligner que les gouvernements qui se sont succédés, antérieurement à la révolution, présentaient une image qui ne laissait pas transparaître au grand jour la pauvreté extrême. L'Institut National de la Statistique (INS) a récemment entrepris une revue complète et une mise à jour de sa méthodologie de mesure de la pauvreté en collaboration avec la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale. Il en ressort qu'aussi bien le taux de pauvreté, passant à 15,5% en 2010 (contre 23,3% en 2005 et 32,4% en 2000), que celui de la pauvreté extrême, passant à 4,6% en 2010 (contre 7,6% en 2005 et 12,0% en 2000), ont certes diminué, mais d'importantes disparités ont subsisté. C'est ainsi que les inégalités inter-régionales ont enregistré une hausse, passant de 0,16 en 2000 à 0,18 en 2010. De même, l'augmentation de l'indice de polarisation, de 77,7 en 2000 à 103,2 en 2010, confirme aussi que les sentiments d'identification et d'aliénation des citoyens des gouvernorats défavorisés se sont accentués au cours de la période 2000-2010. Cette situation de fragilité témoigne donc de l'échec relatif des programmes antérieurs de lutte contre la pauvreté, et en particulier de la faible intervention du tissu associatif limitée seulement aux actions d'assistance sanitaire dans le milieu urbain. Le tableau 5 appelle deux commentaires essentiels.

- **Il montre la multitude des intervenants et l'étendue des domaines couverts.** Cet éclatement des structures n'a pas permis de mutualiser les efforts et révèle en fait l'absence d'une vision globale qui s'attaque au problème à ses racines : passer à un autre palier de croissance économique. Il dénote aussi de la quasi absence de l'implication de la société civile dans la gestion des programmes. Ceci s'est traduit par le passé par une relative inefficacité des politiques mises en oeuvre puisque certaines aides étaient octroyées sur la base de l'allégeance. Les responsables politiques n'étaient pas soumis à la contrainte de redevabilité (le fait de rendre compte). Après la révolution, des changements de paramètres ont eu lieu avec notamment de nouvelles politiques de réponses impulsées notamment par la mise en place conjointe du Ministère des affaires sociales, en partenariat avec un réseau associatif, d'un programme spécifique dédié aux familles nécessiteuses ayant bénéficié à plus de 231000 ménages en 2012.

- Parallèlement, bien que le parallèle soit difficile à établir, **il semblerait que la multiplication des associations dans la période de transition, notamment au niveau régional, pourrait avoir un impact sur la réduction de la pauvreté.** C'est ce qui ressort en filigrane d'une enquête menée par la Banque Africaine de Développement (2012) et d'une étude de l'Ipemed (2013) qui soulignent que les régions où les besoins socio-économiques s'avèrent importants sont celles où le nombre d'associations est le plus faible.

de l'économie sociale et solidaire. Les sources de données sont cependant peu nombreuses. Nous avons donc examiné les budgets de chaque ministère pour les années 2012 et 2013 afin de saisir la contribution publique au financement des organisations qui nous concernent. On s'aperçoit que le budget alloué aux organisations est passé de 111,7 millions de TND à 127,8. Cette enveloppe ne représente en fait que 0,4% du budget de l'Etat. Elle est donc marginale si l'on se dit que le budget économique de 2013 est à vocation sociale. La part des amicales, des sociétés mutuelles et des associations sportives des agents des différents ministères représente 4,6% sur les deux années d'analyse évoluant avec un taux de croissance de 13,9%.

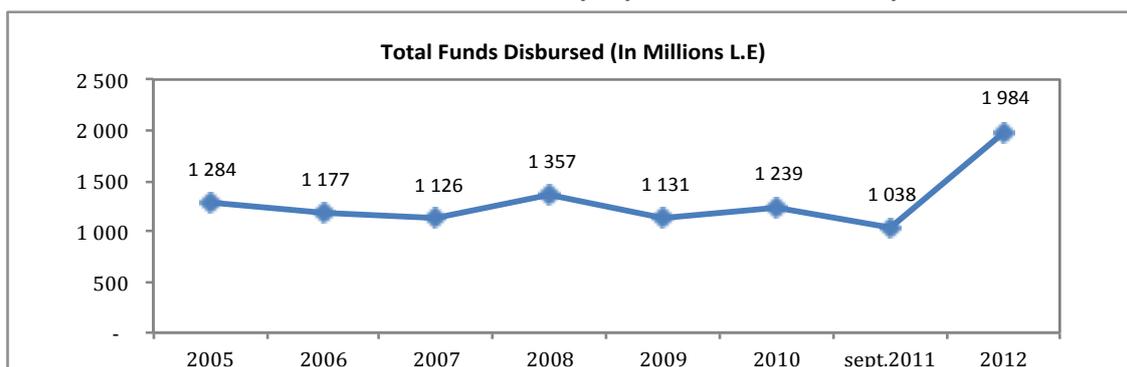
**En ce qui concerne le financement privé**, la part des organisations non gouvernementales internationales représente en moyenne 17,6% entre 2012-2013, enregistrant une hausse de 10,2%. La part allouée aux autres organisations (autres amicales, associations à caractère social, culturelles, environnementales, enfance et jeunesse, sportives, scientifiques) représente en moyenne 77,8% du total du budget, soit une augmentation de 15,4% sur la même période.

On notera enfin qu'en Tunisie, l'impulsion du développement de l'ESS après la révolution a été le fait de la société civile, ce qui est sain. Ainsi, la coopération internationale soutient cette société civile active ; par exemple l'Union Européenne avec le Grand Programme d'Appui à la Société Civile, PACS, tout juste lancé ; plus spécifiquement sur l'ESS, la coopération technique allemande GIZ s'implique, ainsi que des coopérations décentralisées qui mettent à disposition leur expérience régionale d'appui à l'ESS (Région Toscane, et Région PACA), ou des initiatives privées (Réseau Ashoka, Groupe SOS, et bien entendu la dynamique MedESS lancée, à l'origine, par la MACIF et le Crédit Coopératif français en lien avec tous les réseaux de la Région).

- **En Egypte**, malgré le dynamisme du secteur coopératif et bien qu'il dispose d'un cadre institutionnel structuré, le gouvernement l'a toujours négligé lors des 30 dernières années. Malgré l'étendue du secteur aucun soutien financier ou des prêts du gouvernement ne lui ont été accordés et il dépend uniquement de ses propres ressources.

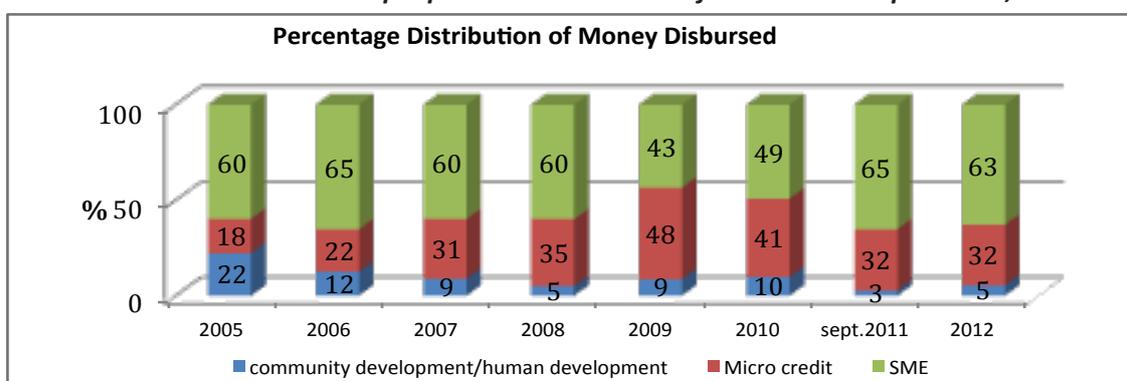
Concernant les ONG elles sont financées par trois sources principales: i) l'auto-financement, à travers les frais de souscription et contributions de leurs membres et à travers d'autres dons; ii) l'aide de l'Etat et les subventions; iii) les dons étrangers, conformément aux accords établis avec les autorités égyptiennes. Le gouvernorat du Caire est responsable pour la plus grande part des dépenses (39%), tandis que les ONG en Basse et Haute Egypte dépensent chacune 25% des dépenses. Dans l'ensemble, la décomposition des sources de financement de l'ESS en Egypte n'est pas possible à cause du manque de données disponibles. En outre, se basant sur des données relativement rares, on ne peut réellement quantifier la contribution des ONG au PIB ou à la création d'emplois. Cependant, on estime que les fonds reçus par les ONG et les institutions civiles sont proches de 1.1 milliards LE par an et leur contribution au PIB ne dépasse pas les 0,3%.

Graphique 9. Fonds déboursés par le SFD, 2005-2012



Source: Based on SFD, SFD Results Report 2012, Cairo; and Abu El Magd, M. et al., 2011, The Social Fund for Development An Independent, Forward-Looking Review- Final Report, Social Fund For Development, Cairo.

Graphique 10. Distribution des fonds déboursés par le SFD, 2005-2012



Source: Computed by the author based on SFD Results Report 2012, and Abu El Magd, M. et al., 2011, *ibid.*.

Tableau 12. Chiffres du SFD pour la période 2006 – 2010

Secteur	Prêts (en milliards de L.E)	% du total des prêts	Nb. d'emplois	% du total des emplois	Coût de chaque emploi (estim. SFD)	Coût de chaque emploi (estim MSEs2003/2004)	Nb. d'emplois (estim MSEs2003/2004)
Petites entreprises	3,4	61	353,905	29	9488	40,000	85,000
Micro-entreprises	2,1	39	860,000	71	2,491	8,000	262,500
Total	5,5	100	1,213,905	100	4,531		347,500

Source: Abu El Magd, M. et al., 2011, *op.cit.*, p.27.

Néanmoins, on notera que le Fonds social de développement (FSD) offre un soutien important à l'ESS (il pourrait même être perçu comme acteur à part entière). Il agit comme fournisseur financier pour les micro et petites entreprises par le biais de certaines ONG qui poursuivent des activités socio-économiques. Il s'agit d'une agence gouvernementale qui bénéficie de l'apport de 17 bailleurs de fonds. La contribution du SFD à l'économie est mise en évidence à travers trois activités principales:

- **La microfinance:** Le micro-crédit est fourni principalement aux emprunteurs individuels pour un montant qui va jusqu'à LE10 000 avec une période de remboursement d'un an sans période de grâce.
- **Les Prêts aux petites entreprises,** qui sont fournis aux petites entreprises, pour un montant allant jusqu'à 2 millions de LE

### Encadré 8. Une pléthore de services offerts par le SFD en Egypte, qui ont une finalité sociale

Le SFD offre trois services principaux, à savoir les services financiers, les services non financiers et le développement communautaire.

#### Les Services Financiers incluent les dispositifs suivants :

- **Prêts directs:** le SFD fournit des prêts directs aux petites entreprises par le biais de ses bureaux régionaux couvrant tous les gouvernorats d’Egypte. Le plafond est de 2 millions de LE par entreprise et permet de financer le fonds de roulement, les achats en machines et équipement. Sont surtout concernés le secteur manufacturier, de services et le commerce. Le SFD offre également des conseils d’assistance technique aux entreprises pour assurer leur succès et durabilité.
- **financement par des agences intermédiaires:** le SFD offre des prêts à des taux d’intérêt concurrentiels aux petits entrepreneurs par de nombreuses institutions financières, banques islamiques et ONG.
- **financement grâce à la franchise:** le SFD finance les petites entreprises qui sont impliquées dans toutes les activités économiques et sont désireuses de se relier aux plus grandes. Ainsi, elles sont associées et dépendent de marques nationales ou internationales et traitent avec des produits hautement compétitifs qui prévalent sur le marché.
- **Murabaha islamique:** il s’agit d’un accord entre le SFD et ses clients à travers lequel le SFD achète des biens requis pour les revendre à ses clients (selon des conditions particulières convenues au préalable) avec un rendement précis.
- **Microfinance:** Le Secteur Central de la Microfinance SFD fournit des fonds aux organismes intermédiaires pour qu’ils puissent offrir des facilités de crédit aux nouvelles et micro-entreprises dans l’industrie, le commerce, l’agriculture, les services ou la production animale. Les microcrédits génèrent des revenus, créent des emplois et fournissent des fonds de roulement nécessaires pour les machines et l’achat d’équipement.

#### Les Services non financiers comprennent:

- **L’Unité de Services aux Petites entreprises** qui offre des conseils sur les lignes directrices, des études de faisabilité aux candidats qui ne disposent pas d’un concept d’entreprise spécifique. Sont également proposés des services de marketing, internes et externes, des expositions pour les produits de micro et petites entreprises et un soutien technique.

Enfin, l’outil de **Développement Communautaire**, finance des projets d’infrastructure et de développement communautaire dans le but de réduire la pauvreté et créer des emplois grâce à des activités intensives en main-d’œuvre.

**Tableau 13. Emprunts contractés par le SFD pour les ONG et les banques, prêts décaissés, nombre de bénéficiaires et création d’emplois**

Période	Emprunts contractés (LE)	Prêts décaissés	Bénéficiaires	Création d’emplois
1992-2007	505,019,148	935,174,463	479,558	527,514
2008	80,224,000	444,572,824	164,266	180,693
2009	63,770,000	503,567,063	168,425	185,268
2010	72,243,000	467,197,499	131,228	144,351
2011	234,560,000	434,427,391	105,984	116,916
2012	381,155,000	592,301,615	128,519	141,375
2013	432,470,000	828,645,609	157,807	173,531
Total ( 2008-2013)	1,264,422,000	3,270,712,001	856,229	942,132
Total (1992-2013)	1,769,441,148	4,205,886,464	1,335,787	1,469,646

Source: SFD, 2014, Micro finance- Central Sector, Cairo, unpublished data.

Le nombre de contrats signés entre 1992-2007 est de 373 (372 ONG et une banque). Le nombre de contrats signés entre la période 2008-2013 est de 442 (y compris les 338 ONG et 4 banques).

Les clients actifs en circulation sont de 233 441 en 2014. Portefeuille exceptionnel de LE 536000000.

- **Le Développement Communautaire et Humain:** les travaux publics, la construction de petites infrastructures communautaires, l'eau et l'assainissement, les écoles et les dispensaires de village, construites avec des subventions par des entrepreneurs privés supervisés par le personnel SFD en liaison avec les services compétents de ministères au niveau du gouvernorat.

Le financement versé par le SFD a augmenté de façon constante au fil des ans atteignant environ 1,9 milliard de dollars en 2012. La plus grande part des prêts SFD a servi à financer des petites et moyennes entreprises qui ont reçu 60% à 65% du financement total pendant la période 2005-2012 (sauf en 2009 et 2010). La moitié des prêts accordés à des micro et petites entreprises ont été dirigés vers le secteur du commerce, tandis que 34% ont été affectés à des activités manufacturières et de services (17% respectivement) et 15% pour les activités agricoles.

**En termes de création d'emplois** on notera une première estimation de 1,2 million d'emplois ont été créés au cours du plan quinquennal 2006/2010. Les petites entreprises et les micro-entreprises ont reçu respectivement 61% et 39% du financement. Une opportunité d'emploi est moins coûteuse dans une micro entreprise (2500 LE contre 9500 LE dans une petite entreprise) ce qui explique que 71% des opportunités d'emploi ont été fournies par les micro-entreprises et 29% par les petites entreprises. Une autre estimation du nombre d'emplois créés est fournie dans les deux dernières colonnes du tableau 12. Les estimations sont basées sur l'enquête MSEs2011, qui a révélé que le coût moyen du capital au travail dans les micro-entreprises (de moins de 5 employés) était d'environ LE8000 et était d'environ LE40000 pour les petites entreprises (5 travailleurs-<50 travailleurs). La nouvelle estimation indique que le nombre total d'emplois créés au cours de la période en question (2006-2010) ne dépasse pas les 347 000 opportunités d'emploi (un tiers du nombre estimé par le SFD). Enfin, des chiffres plus récents suggèrent que le SFD a permis de créer environ 1,5 million d'emplois au cours de la période 1992-2013 (Tableau 13)

**On notera enfin que dans l'ensemble des PM,** les services d'appui existants et en développement, ainsi que des programmes nationaux/régionaux, s'attachent surtout à accompagner le petit entrepreneuriat (TPE/PME) pour répondre au défi de la création d'emploi, incluant les aspects de financement et de formation. Les ONG et la coopération internationale s'y attèlent également (cas de l'Union Européenne via des programmes de création d'emploi et les coopérations décentralisées des pays européens (Allemagne, France, Danemark...) et la Coopération Suisse qui agit sur la création d'emploi par les TPE/PME et la formation professionnelle). Une dimension « innovation » est de plus en plus prise en compte dans certaines réflexions et interventions (Instituts de formation de type ISET etc.), ce qui peut dans certains cas favoriser l'ESS. Néanmoins ces organisations, organismes de financement et de formation manquent de connaissances et d'outils pour évaluer des projets économiques à dimension sociale.

#### **II.4. Les obstacles au fonctionnement et au développement de l'ESS**

Malgré l'essor que connaît le secteur, sa performance économique demeure en deçà des attentes qu'impose le contexte économique et social. En outre, nombreux sont les

### Encadré 9. Quel est le cadre juridique actuel ?

Quand ils existent, les textes qui régissent les entreprises de l'ESS dans les PM sont souvent trop vieux et ont besoin d'être révisés (voir Annexe). En Tunisie, le contexte socio-économique du pays a privilégié l'introduction des organisations de l'ESS « dans une logique d'entrepreneuriat social et collectif ». Les organisations d'ESS en Tunisie existaient avant l'indépendance du pays mais n'ont été reconnues comme acteurs de développement économique et social qu'après l'indépendance. Au Maroc, le caractère pluriel de l'économie sociale et solidaire a mis en évidence l'existence de dispositions juridiques spécifiques applicables aux différentes composantes de ce secteur. De la même manière, en Egypte, une multitude de lois, souvent anciennes, régit le secteur de l'ESS. Cette situation rend complexe un encadrement juridique et réglementaire propice au développement du secteur, à même d'élaborer des mesures juridiques et des outils d'intervention et de suivi de l'activité des composantes de l'économie sociale, d'intégrer et de faire converger les axes de travail des différents acteurs publics en matière d'économie sociale, et surtout de développer les synergies des différentes organisations à travers les réseaux et les institutions opérant dans le secteur.

La mise en place d'un nouveau cadre favorable et l'institutionnalisation de l'ESS sont nécessaires. Cependant, il faudrait éviter que ce cadre soit trop restrictif et engendre des lourdeurs administratives. Au contraire, comme pour toute activité, les PM ont besoin de simplifier les procédures pour faciliter la création et la gestion des entreprises ESS.

- pour que les acteurs de l'ESS puissent être plus présents sur les marchés internationaux (ex. commerce équitable) **la loi-cadre doit être harmonisée aux concepts universels et il faut qu'elle soit similaire aux législations existantes au niveau international.**
- les statuts sont importants mais ne sont pas une panacée. C'est l'existence d'un cadre juridique/réglementaire qui favorisera le développement de l'ESS dans les PM. Il faudrait donc **promouvoir un statut large qui privilégie la finalité sociale de l'entreprise, pas sa forme.** On peut ainsi imaginer une entreprise classique mais qui dans son statut a des objectifs de l'ESS.

territoires où les entrepreneurs sociaux peinent à trouver la moindre structure de soutien local. **De manière générale on se doit de noter que:**

1. L'ESS repose sur des principes démocratiques, de liberté d'association et d'expression. Dans certains PM, la société civile en a été longtemps privée. En Tunisie, elle a recouvré ses droits, comme le démontre la croissance exponentielle du nombre d'associations au lendemain de la révolution. Par conséquent, dans certains pays, les initiatives ESS qui se développent sont encore jeunes et, même si elles sont portées par des personnes très engagées, **ne bénéficient pas du savoir-faire et des pratiques de gestion du secteur.**
2. En matière de cadre réglementaire, il existe une forte disparité entre PM. Au Maroc et en Tunisie, on retrouve des lois définissant les principales structures ESS comme l'association, la coopérative, la mutuelle. Mais **les textes de lois datent des années 60 et n'ont jamais été révisés** (voir Annexe). Au Maroc, les coopératives obéissent à des lacunes d'ordre réglementaire et des difficultés qui conduisent à l'échec de beaucoup d'entre elles.
3. De manière générale **l'Etat ne soutient pas assez l'ESS et l'innovation sociale.** Les autorités ne donnent pas (ou donnent peu) de moyens aux entreprises de l'ESS (notamment les PME) pour développer des innovations.
4. L'ESS repose sur l'ancrage territorial des initiatives. Dans tous les PM, **le processus de décentralisation en est à ses balbutiements.** Si on compare à l'écosystème ESS français, où les collectivités locales ont un rôle clé, les PM manquent d'acteurs publics clés pour soutenir ses activités. Ainsi, la plupart des acteurs de la société conti-

nue à sous-évaluer le rôle et potentiel de l'ESS.

5. Le développement de l'ESS va de pair avec l'esprit entrepreneurial. Si l'on veut présenter les obstacles au fonctionnement et au développement de l'ESS, il faut alors présenter également les **obstacles à la création d'entreprises dans les PM**. Et un des obstacles les plus criants est le fardeau administratif. Comme souligné plus haut, toute initiative ESS est ancrée sur un territoire. Or toute démarche administrative dans les PM, et il y en a souvent plusieurs à faire, doit se faire au niveau central. Il y a donc des difficultés à rompre un cercle vicieux administratif qui décourage toute initiative entrepreneuriale développée sur un territoire isolé et rural.
6. **Des problèmes profonds existent qui ne sont pas de nature conjoncturelle**. On notera par exemple la difficulté à trouver des salariés qualifiés et compétents (les bénévoles étant généralement peu qualifiés) mais aussi le manque d'informations et de services de conseils pour faire face à la lourdeur des procédures administratives, légales et fiscales.
7. Sur le plan interne, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, constituées essentiellement de petites structures, souffrent d'une multitude de faiblesses dont principalement l'insuffisance et l'**irrégularité de leurs ressources financières, la faiblesse quantitative et qualitative de leurs ressources humaines**, ce qui se répercute sur leurs compétences en matière de gestion administrative et financière, de planification, de conception et d'évaluation de projets, de conquête de marchés, des initiatives de formation et de renforcement de compétences des acteurs du secteur insuffisantes et disparates etc.
8. **Les structures de l'ESS ont souvent une capacité limitée à rendre compte de leur utilité sociale** et de leurs caractéristiques qui favorisent la cohésion sociale. On observe dans les PM un **véritable problème de dissémination**, un manque de reconnaissance par leurs partenaires publics avec des expériences fermées sur elles-mêmes, difficilement réévaluables et qui manquent de durabilité. Les structures ont une difficulté à partager clairement leur champ d'action et présentent des signes de « crise identitaire ». Au Maroc, plus de la moitié des associations déclarent trouver des difficultés à mobiliser des bénévoles ou à convaincre ceux déjà engagés à continuer à œuvrer en leur sein.
9. Ainsi, **l'accès au financement est l'un des obstacles externes les plus importants des entreprises ESS qui sont ainsi « pénalisées »** car elles limitent, par leurs activités, le rendement potentiel pour les investisseurs. Les structures ont parfois accès aux fondations, aux subventions gouvernementales, aux bailleurs de fonds internationaux et aux organismes de bienfaisance mais l'accès est extrêmement limité ou coûteux. Les groupes de l'ESS deviennent dépendants de sources de financement externes instables et leur travail cesse d'être lié à une mission sociale mais devient « orienté » par la politique du bailleur de fonds. Les groupes structurés de manière informelle (comme certaines coopératives ou collectifs de travailleurs) ont encore plus de mal à trouver du financement.

Il en ressort que l'ESS est confrontée à **trois grandes catégories de contraintes** :

- i) les **obstacles liés à l'environnement politique, réglementaire, administratif**, avec un cadre réglementaire contraignant et inadapté aux réalités et aux besoins économiques et sociales actuelles (notamment pour le secteur coopératif), avec une multiplicité d'in-

tervenants et un manque de coordination entre eux,  
ii) les **obstacles liés au manque de structures d'accompagnement** avec des défaillances dans les mécanismes d'appui, une faible capacité en matière de communication et de sensibilisation et un déficit en matière d'outils de suivi et de pilotage de l'action publique pour soutenir le secteur et,  
iii) les **obstacles liés aux financements des structures** avec une inadaptation des mécanismes financiers aux besoins et aux spécificités du secteur.

## II.5 Conclusions

En conclusion on notera que la réalité de l'ESS dans les pays des rives Sud de la Méditerranée est difficile à saisir et à rendre compte. Si le Maroc est en capacité de fournir des chiffres sur le secteur, du fait d'un engagement politique confirmé avec la récente création d'un ministère dédié, ceci n'est pas le cas de tous les PM avec comme exemple l'Egypte où le secteur est négligé par les autorités publiques. **Dans l'ensemble, on peut dire qu'il n'existe pas encore de chiffres exhaustifs sur l'économie sociale et solidaire en Méditerranée.**

L'ESS dans les PM s'est développée sous des formes statutaires plus similaires à celles que l'on retrouve en Europe (mutuelles, coopératives (agricoles notamment) ou associatives). Ce développement a souvent généré une certaine méfiance. **Cependant, ces formes d'entreprises, dans un contexte politique nouveau, bénéficient à présent d'un regain d'intérêt.** On constate également depuis une dizaine d'années, avec une accélération exponentielle depuis les événements du Printemps arabe, l'émergence d'initiatives économiques portées par la société civile, plus indépendantes de l'Etat, plus innovantes aussi, reposant sur une nouvelle génération soucieuse d'efficacité, de meilleure gouvernance et d'impact social et sociétal.

Or toutes ces initiatives sont partout confrontées aux mêmes obstacles :

- **un cadre réglementaire/juridique peu favorable au développement du secteur ;**
- **une frilosité des institutions financières pour financer des initiatives collectives, des entreprises en création ;**
- **des dispositifs d'accompagnement et d'appui technique défaillants ou même inexistant;**
- **enfin, peu d'espaces d'échanges et peu de coordination entre les acteurs susceptibles de leur venir en aide.**

Le paysage de l'ESS est très complexe du fait de la multiplicité des intervenants. En absence d'un réel effort de coordination entre ces différents acteurs, cette multiplicité génère des redondances et des chevauchements entre les interventions des opérateurs du secteur et réduit par conséquent l'impact des quelques efforts publics en vue de développer et promouvoir l'économie sociale et solidaire. Les institutions qui interviennent directement ou indirectement dans le champ de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers la régulation, la gestion ou l'accompagnement, sont principalement des départements ministériels trans-sectoriels, des départements ministériels sectoriels, des organismes publics, des instances d'orientation, des institutions non gouvernemen-

tales, etc. Dans un paysage institutionnel fortement morcelé et complexe du secteur de l'économie sociale et solidaire, le renforcement de la coordination entre intervenants est fortement nécessaire, d'une part, en impliquant l'ensemble des acteurs, dans la conception et la mise en œuvre des programmes destinés à l'économie sociale et d'autre part, en mettant en place des politiques harmonieuses et en adéquation avec les politiques des autres secteurs concernés.

Les besoins actuels incitent à encourager les coopérations entre initiatives ESS des pays méditerranéens. Le secteur ESS dans d'autres pays (ex. dans certains pays de l'UE) est bien structuré et doté d'outils de financement et d'accompagnement dédiés. Vu leur efficacité sur leurs territoires et leur expérience, nous croyons en leur capacité à contribuer au renforcement et à l'essor de l'ESS dans les PM.

La volonté, l'énergie et les ressources humaines existent de part et d'autre. Il convient de mettre en place le cadre favorable, identifier les compétences, assurer l'appui technique et les dispositifs financiers nécessaires, en d'autres termes il s'agit de **jeter les bases d'un véritable écosystème qui permettra de rendre performantes et durables les initiatives existantes ou celles à impulser.**

**Sur le fond, on s'aperçoit que les trois pays de l'étude ont besoin d'un véritable instrument qui puisse accompagner et financer les projets des structures de l'ESS dans les secteurs à haut impact social et de développement.** Ainsi, dans la troisième partie de ce rapport nous proposons des actions et pistes envisageables pour soutenir et développer l'ESS dans les PM avec plus particulièrement des **pistes pour une intervention opérationnelle des acteurs nationaux et internationaux.**



### Partie III. Actions envisageables pour soutenir et développer l'ESS dans les PM

En Europe, l'économie sociale et solidaire est perçue sans conteste, comme un secteur qui apporte une contribution substantielle à la croissance durable et à la création d'emplois. En Méditerranée, cette idée commence à prendre forme. Les besoins actuels incitent à encourager les coopérations entre initiatives ESS des pays méditerranéens.

Dans les pays où il contribue à la croissance et l'emploi, le secteur de l'ESS est bien structuré et doté **d'outils de financement et d'accompagnement dédiés**. Vu leur efficacité sur leurs territoires et leur expérience, nous croyons en leur capacité à contribuer au renforcement et à l'essor de l'ESS dans les PM. **La région a besoin d'un véritable instrument qui puisse accompagner et financer les projets des structures de l'ESS dans les secteurs à haut impact social et de développement**. Cependant, on ne peut préconiser un seul et unique modèle de l'ESS qui pourrait se « transposer » dans le Sud de la Méditerranée.

En valorisant le potentiel et les possibilités offertes dans les PM, l'ESS peut devenir un élément capital dans la politique de développement économique et social. Cependant, **le développement de l'ESS est un processus long, ce qui signifie que la transformation du secteur ne peut se faire du jour au lendemain**. Au FEMISE nous pensons que le développement de l'ESS dans les PM nécessite une intervention qui peut se faire au niveau national mais surtout au niveau des régions, les problèmes économiques nécessitant des actions de proximité. **La structuration de l'écosystème de l'ESS, la mise en réseau des différentes structures, de l'Etat, des IFI, des ONG et autres organisations nationales et internationales nécessite une politique de long-terme**. Le rôle des bailleurs de fonds internationaux nous paraît aussi incontournable. Ils peuvent sensibiliser et renforcer les capacités des porteurs de projet mais aussi offrir un financement pour assurer la concrétisation des projets dans une action de long-terme. On peut imaginer que cette dernière soit appuyée dans le cadre de la nouvelle génération des accords d'association post-révolutions. Les institutions internationales pourraient donc contribuer à poser les jalons de l'écosystème d'une ESS en Méditerranée, moderne, décloisonnée, inclusive et ainsi impulser une nouvelle dynamique.

Ainsi, pour accompagner ce processus, **nous proposons des pistes d'outils** qui peuvent être appuyés par tous les acteurs nationaux et internationaux et qui permettent de répondre aux obstacles identifiés.

**En première partie, sera traitée l'idée de création d'une Banque Ethique comme catalyseur de changement**, qui nous pensons permettrait de contribuer au développement d'un écosystème ESS durable.

**En deuxième partie, seront discutés les moyens de financement et d'accompagnement aux structures de l'ESS**. Il est de l'avis du FEMISE qu'il existe une panoplie d'outils de financement nouveaux, tels les contrats d'apports associatifs, conçus spécifiquement pour le secteur de l'ESS. De même, un soutien de la part des autorités publiques est possible, notamment en termes d'accompagnement et de simplification des procédures réglementaires.

Enfin, en troisième partie, nous développerons l'idée d'appui à un véhicule «Social Impact in Med» qui nous semble taillé sur mesure pour le développement de l'ESS en Méditerranée, répondant aux principes de l'ESS et nécessitant, comme cette dernière, un engagement de long terme. Des suggestions spécifiques à chaque pays seront incluses ensuite en quatrième partie.

### III.1. Réfléchir à la création d'une Banque Ethique comme catalyseur de changement

Les acteurs internationaux, le secteur privé et les institutions financières, sont de plus en plus appelés à contribuer à un modèle économique durable. Plus particulièrement, les institutions financières sont appelées à mettre en œuvre des politiques de prêt plus socialement et écologiquement responsables.

C'est ainsi que les dernières décennies, nous avons vu l'essor et le développement d'un nouveau type de banques qui se concentrent davantage sur des projets sociaux et environnementaux. Avant l'accord de prêt elles utilisent ainsi de manière transparente, outre leurs critères économiques de viabilité de projet, un ensemble de « critères éthiques ». Ainsi, ces nouvelles banques sociales, que l'on retrouve sous l'appellation de « banques éthiques », semblent correspondre au modèle économique de l'ESS. **Ces banques ont comme objectif d'avoir un impact économique, social et environnemental positif dans la collecte et dans l'utilisation de l'argent** (FEBEA, 2012). Ainsi, elles investissent dans des activités novatrices et répondent aux besoins des exclus du système bancaire traditionnel.

Une banque éthique se distingue d'une banque ordinaire par (FEBEA, 2012):

- **son rôle, qui est d'œuvrer pour le bien commun et d'assurer le droit au crédit à travers une activité consistant à récolter des fonds et à les réaffecter, sous forme de crédits, à des projets culturels, sociaux et environnementaux.** Par leur activité les banques éthiques favorisent l'inclusion sociale, le développement durable, le développement de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat social. Le but de l'activité de crédit, qui est d'avoir en même temps un impact positif au niveau social, environnemental et économique, est atteint en soutenant des activités de promotion humaine, sociale et économique dédiées aussi aux groupes les plus faibles de la population et aux zones les plus désavantagées, en favorisant l'intégration sociale et l'emploi.
- **les valeurs d'impact social et environnemental qui sont fondamentales et inséparables de la valeur d'impact économique.** Dans une banque éthique au moins 90% des financements distribués répondent à la fois à des critères économiques et à des critères sociaux-environnementaux. En outre, une banque éthique mesure systématiquement l'impact social et environnemental de ses activités et des projets/institutions financés. Cet impact social et environnemental n'est pas décrété « d'en haut » : il est aussi soumis au jugement des clients déposants : en effet, dans la plupart de ces banques, le portefeuille de prêts est rendu public et le déposant peut ainsi vérifier « sur pièces » quelle utilisation est faite de son argent. **Ceci peut alimenter des débats en Assemblée Générale (si les déposants considèrent que les projets ne sont pas en ligne avec la politique de la banque) et contribue au caractère, non seulement « durable » (sustainable), mais participatif de la banque.**

### **Banca Etica, première banque éthique italienne**

Banca Etica, première banque italienne entièrement dédiée à la finance éthique. Elle compte 17 succursales disséminées dans toute l'Italie ainsi qu'une succursale à Bilbao depuis 2014.

Son objectif est d'encourager les initiatives socio-économiques s'inspirant des principes d'un modèle de développement humain et social durable, où la production de la richesse et sa distribution sont fondées sur les valeurs de l'ESS. Elle a fourni un total de 23 804 prêts aux familles et aux entreprises sociales (pour un total de 1,8 milliard €) avec 70% du financement allant vers des organisations à but non lucratif.

**Dans son rôle d'intermédiaire entre l'Etat et le secteur de l'ESS**, Banca Etica met en avant une « décentralisation progressive », soit une organisation territoriale qui permet d'entériner les relations qu'elle entretient avec le territoire et les circonscriptions locales d'actionnaires. Banca Etica a donc incité la création de 60 circonscriptions locales, qui regroupent tous les actionnaires autour des activités sociales et culturelles de la Banque. Outre le renforcement des liens entre les actionnaires et la banque, cela offre également à Banca Etica la possibilité d'un « contact réel et immédiat avec le territoire ».

**Dans son rôle de médiateur entre les structures de l'ESS et les banques**, Banca Etica gère les épargnes d'individus, organisations, entreprises et institutions, et les oriente efficacement dans les initiatives ESS. Elle oriente le crédit bancaire vers les activités ESS faisant un véritable travail auprès des banques traditionnelles pour les « éduquer » et les acculturer aux valeurs de l'ESS, tout en mettant en avant la rentabilité financière du secteur.

De même, **comme intermédiaire entre les structures de l'ESS et les institutions financières internationales**, elle cherche la mise en réseau avec des investisseurs internationaux soucieux d'avoir un impact social et environnemental positif (voir section sur l'impact investing). Elle facilite ainsi l'accès à un capital fondamentalement lié aux activités de l'ESS.

En ce qui concerne l'impact social, lors d'un questionnaire, 63% des organisations et des entreprises qui ont reçu des fonds de Banca Etica ont souligné qu'elle a augmenté leurs chances de mise en réseau, permettant d'étendre l'activité des entreprises italiennes dans le domaine de l'ESS. En outre, 62% des emprunteurs a déclaré que la collaboration avec Banca Etica leur a permis de renforcer leur capacité d'embauche. Enfin, plus de la moitié a souligné que Banca Etica leur a permis de créer de nouveaux emplois et d'augmenter leurs revenus.

- **son attention particulière au soutien des initiatives d'emploi et/ou d'entrepreneuriat autonome de femmes et de jeunes**, à travers notamment des interventions en microcrédit et micro-finance.

L'avantage d'un tel dispositif est qu'il est fortement ancré dans le territoire d'intervention et dans tous ses réseaux socio-économiques. De ce fait, **la Banque Ethique a une connaissance approfondie des clients et de leurs projets**. Par rapport aux autres institutions financières, les banques éthiques se caractérisent par un engagement plus important dans l'économie réelle, une meilleure qualité de leurs fonds propres, une volatilité moindre face aux chocs externes et des niveaux de croissance plus importants. Une étude sur les performances économiques d'un ensemble de banques éthiques a été publiée récemment par la GABV et confirme ces résultats.

Ainsi, au FEMISE nous partageons l'avis que c'est en songeant à la création de Banques Ethiques que l'institution banque pourra redevenir instrument de développement pour son territoire et pour des initiatives de type ESS. **La création d'une telle banque peut avoir un rôle catalyseur de changement**. Cette banque pourra assumer un triple rôle (voir l'exemple de Banca Etica dans l'encadré ci-dessus) en agissant i) comme intermédiaire

entre l'Etat et le secteur de l'ESS, ii) comme médiateur entre les structures de l'ESS et les banques, iii) comme intermédiaire entre les structures de l'ESS et les institutions financières internationales.

Il serait donc envisageable d'appuyer l'émergence de telles structures dans chacun des PM pour orienter des fonds vers des projets utiles, durables et inclusifs. Son fonctionnement serait celui d'une banque classique : i) collecter de l'épargne, avec des épargnants sociétaux (particuliers, associations, entreprises) qui sauront comment leur argent est utilisé et comment leurs investissements sont financés et ii) octroyer des prêts, pour financer et développer des activités économiques à impact social et/ou environnemental et créer de l'emploi dans un objectif d'utilité sociale. **Cette banque pourrait permettre de réorganiser l'ESS, mobiliser les banques commerciales et mutualistes, contribuer au développement d'un écosystème ESS durable.** Elle pourrait, en plus de ses activités bancaires, construire avec des partenaires un outil de capital-investissement au bénéfice de l'ESS. Enfin, elle aurait vocation à être l'un des principaux intermédiaires financiers pour bénéficier des refinancements de l'Etat ou d'Institutions Financières Internationales au bénéfice des entreprises sociales

**Les PM pourraient s'inspirer de plusieurs exemples réussis.** Premièrement on trouve le modèle français qui a permis la création de la NEF, première et unique banque éthique en France. LA NEF était à l'origine une association qui, suite à la nouvelle loi bancaire de 1984, a dû changer de forme juridique optant pour un statut coopératif. Elle est donc devenue une coopérative de finances solidaires, exerçant « une double activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit dans le cadre d'un agrément de la Banque de France ». L'agrément obtenu par la Nef ne lui permettait pas d'offrir à ses clients de services bancaires liés aux opérations de paiement et comptes courants. Elle s'est alors associée au Crédit Coopératif. **Un tel dispositif pourrait être mis en place dans les PM.** Puis, en Italie, la Banque Ethique Populaire est la seule banque créée sur une base de « finance éthique ». Depuis 1999, ses actionnaires sont des citoyens ordinaires, des ONG, des syndicats et autorités régionales et locales, soit plus de 36 000 membres au total , dont plus de 5500 personnes morales . Les projets financés ont par définition des objectifs sociaux et environnementaux. Par ailleurs, elle offre des conseils et un appui aux structures ESS, promeut l'éthique dans les capitaux investis et favorise la transparence du financement ( toutes décisions et conditions de prêt sont publiées sur Internet ) . En quelques années la Banque Ethique Populaire italienne s'est dispersée à travers le territoire italien et a décuplé ses activités. Enfin, en Belgique, le projet de banque éthique « New B » a attiré 40000 souscripteurs en moins de deux mois, chacun achetant une part de 20 euros. Le « buzz » créé par une campagne de presse efficace a permis ce développement rapide.

**On peut ainsi imaginer un appui des autorités financières internationales pour soutenir une telle initiative dans les PM.** Celui-ci pourrait se faire au stage de la création, ou en cours de développement, proposant et cofinçant (via une aide directe ou à travers un prêt intermédié) un projet commun qui permettrait de réunir plusieurs dizaines d'associations et attirer de milliers de souscripteurs. Ceci pourrait également se faire via la souscription par les IFI dans un fonds qui se donnerait ce type d'objectifs et réunirait également des investisseurs privés.

## **Le point de vue des réseaux de l'ESS sur le rôle des acteurs et institutions internationales**

Dans le cadre de cette étude, le réseau FEMISE a interviewé des acteurs clés de l'ESS en Méditerranée pour obtenir leur point de vue sur le rôle et les actions que pourraient mettre en place de institutions financières internationales.

### **1. lesMed souligne que l'innovation financière est un enjeu crucial pour les initiatives et entreprises de l'ESS.**

Ces dernières sont en effet le plus souvent faiblement capitalisées, avec des modèles de reporting perfectibles, et sans accès aux circuits classiques de financement du tissu économique. Le programme FinESS Med, qui porte sur l'innovation financière en Méditerranée, a lancé une étude pour identifier les meilleures pratiques existantes et faire le lien entre les différents types de financeurs et les besoins de financement des initiatives et entrepreneurs. Les bailleurs de fonds internationaux pourraient ainsi avoir un rôle actif en :

- incitant des banques locales à financer l'ESS via des lignes spécifiques ;
- fédérant les synergies, notamment en ce qui concerne les bailleurs internationaux (BMD et Agences de développement) pour rationaliser au mieux les interventions ;
- finançant et en offrant une assistance technique au sein de pools ad hoc ; et
- en sensibilisant sur le sujet auprès des instances de l'UE et des gouvernements nationaux.

### **2. Le Forum International des Rencontres du MontBlanc partage le même avis sur l'importance de développer des mécanismes de financement.**

Le Forum a déjà fait des travaux pour la création d'un Fonds International de l'ESS, le principe étant d'impliquer tous les acteurs susceptibles de contribuer à la constitution de ce fonds, à savoir les banques coopératives elles-mêmes mais aussi le Etats et les banques inter-régionales de développement. Le Forum souligne que la participation des bailleurs de fonds internationaux à un fonds régional de ce type serait souhaitée pour investir dans la création d'entreprises de l'ESS et financer des programmes régionaux de formation (MOOC, formation initiale et continue).

### **3. Les réseaux RADES et ESMED, étudient l'opportunité de mettre en place un Fonds d'Investissements Solidaires pour mieux accompagner le développement des entreprises solidaires.** Son intervention pourra se faire de deux manières:

- il contribuera à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement lié au développement de l'entreprise et
- il oeuvra à développer les compétences des dirigeants de l'ESS par des actions de formations et/ou d'échange de bonnes pratiques.

Un tel Fonds mobilisera le capital de sociétés d'investissements et/ou des sociétés de capital-risque, à créer dans des pays méditerranéens, qui accordent des prêts au développement auprès des structures éligibles (entreprises de l'économie sociale et solidaire). L'intervention du Fonds devrait permettre de favoriser d'autres concours financiers, en particulier bancaires. Les objectifs qualitatifs recherchés sont de :

- doter de capitaux propres les initiatives économiquement viables mais hors du champ des investisseurs «classiques» ;
- compléter les apports des porteurs de projet et d'exercer un effet de levier sur les financements bancaires.
- financer le besoin en fonds de roulement au travers des mécanismes de micro-finance.

### **4. Enfin, pour le réseau marocain REMESS, le rôle et les actions que pourrait jouer une institution internationale permettraient de mieux bénéficier des expériences cumulées et de l'expertise acquise. L'apport pourrait être envisagé à deux niveaux :**

- Le soutien et la contribution à la constitution du Comité de Concertation de l'ESS, dont le pilotage serait assuré conjointement par l'Autorité Gouvernementale en charge de l'Economie Sociale et Solidaire et le REMESS,
- Une contribution à la création d'une Banque Nationale de Financement des Entreprises de l'ESS qui serait en même temps la banque de dépôts des fonds des Entreprises de ces entreprises et des Entreprises Sociales,
- L'appui à l'Institut Panafricain de Développement pour l'Afrique du Nord qui relève du REMESS et qui a pour vocation la Formation-Action recherche,
- La mise à la disposition du « PROGRAMME » CEC et MCS de l'expertise internationale requise pour accompagner la mise en œuvre du Plan d'Action National pour 10 ans.

## III.2 Apporter un financement et un soutien aux structures de l'ESS

### i. Apporter un financement avec des outils nouveaux : Les instruments de fonds propres pour les associations

Toute initiative ESS porte un projet économique qui doit être développé en tant que tel. Entreprendre dans le cadre de l'ESS nécessite, comme dans tout type d'entrepreneuriat, des financements et un accompagnement pour permettre au projet de prospérer. Cependant, la nature du projet ESS risque de parfois déconcerter les sources classiques de financement. Par ailleurs, le développement des fonds d'investissement « à impact social », qui cherchent à apporter des fonds propres aux entreprises sociales, met en lumière la difficulté de concevoir des outils de fonds propres pour les associations. Une association n'a pas de capital social : les apports en fonds propres ne peuvent donc être que des dettes de l'association. Sous réserve d'une analyse spécifique, ce problème se retrouve dans la plupart des pays. C'est ainsi que, même si l'on peut toujours envisager un certain recours aux outils de financement ordinaires, des organismes distincts ont aussi besoin d'émerger pour répondre aux besoins des acteurs de l'ESS.

**Pour contribuer au développement des organismes collectifs de l'ESS en Méditerranée, il serait utile d'introduire une certaine gamme d'outils, adaptés au secteur de l'ESS et qui permettront d'agréments le financement traditionnel.** Les solutions élaborées dans des pays comme la France sont susceptibles de transposition, en particulier en Méditerranée où le droit est souvent assez proche du droit français. D'autres pays, comme l'Irlande

#### **Recommandation de bonne pratique en matière d'accompagnement et de financement: France ACTIVE**

**Objectif :** favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail

**Moyens :**

- un réseau national impliqué localement, en régions (40 structures de proximité appelées Fonds territoriaux), 530 salariés, plus de 2000 bénévoles
- une offre complète de solutions de financement : des garanties d'emprunts bancaires et des prêts solidaires
- des ressources et des partenaires : France Active a le soutien de la Caisse des dépôts, de l'Etat, des collectivités territoriales, des banques, du Fonds social européen, mais aussi de l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires et souscripteurs, et donateurs.
- 3 structures financières : la société France Active Garantie (FAG), la société d'investissement France Active (SIFA) et France Active Financement (FAFI)

**Mode d'intervention :**

France Active s'adresse aux entrepreneurs solidaires qui créent ou consolident des emplois, et les personnes en difficulté d'emploi qui créent leur entreprise. Créé en 1988, France Active est un réseau associatif qui agit pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires. FA propose un accompagnement et des financements solidaires qui permettent de viabiliser les projets et d'accéder aux circuits bancaires et financiers. Il donne ainsi aux chômeurs créateurs d'entreprise et aux entrepreneurs solidaires les mêmes chances d'accéder aux financements que les entreprises ordinaires. Grâce à ses nombreux partenaires et à son réseau de proximité, FA est proche du terrain et conseille les entrepreneurs, finance leur projet pour en garantir la pérennité.

FA est l'acteur de référence du microcrédit bancaire garanti et le premier financeur non bancaire des entreprises solidaires en France. Pour répondre à ses missions, FA a mis en place différents véhicules :

- la SIFA pour mobiliser l'épargne solidaire et l'investir dans les entreprises solidaires et les associations :

37M€ d'encours au 31/12/2012, 11 911 emplois créés dont la moitié pour des personnes en difficulté d'emploi.  
- FAG pour garantir les prêts bancaires des personnes en difficulté d'emploi et des entreprises solidaires : 233 M€ d'encours de garantie au 31/12/2012, 16 720 garanties octroyées en 2012. Pour 1 euro de financement de l'Etat, 20 euros sont mobilisés par les banques de détails pour les micro-entrepreneurs et les structures de l'ESS.

- FAFI pour assurer la gestion centralisée des prêts NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise par les demandeurs d'emploi), pour le compte de l'Etat. Ce sont 222M€ de prêts NACRE décaissés, 36 640 entreprises financées, 60 547 emplois créés grâce à Nacre au 31/12/2012.

La dotation de ces outils de financement allie ainsi ressources publiques et privées.

La CDC intervient essentiellement par le financement des prêts Nacre. Les collectivités locales et l'Etat via le Fonds de Cohésion Sociale soutiennent le développement de l'emploi dans les territoires par la dotation des fonds de garantie et des prêts participatifs délivrés par le réseau. France Active mobilise l'épargne solidaire, en lien avec les sociétés de gestion et les entreprises.

### **Impact en 2012**

- 29 033 emplois créés ou consolidés
- 6 172 structures accompagnées et financées
- 218 M EUR mobilisés en concours financiers
- 78% des entreprises accompagnées par FA passent le cap des 3 ans, contre 66% en moyenne nationale.
- 1,43 M€ de dons collectés
- 10,5 M€ d'épargne solidaire collectée en 2012

### **Eléments de succès**

- Le cadre réglementaire qui a favorisé l'augmentation des dotations des fonds de garantie :
  - Code des collectivités territoriales permettant de créer des fonds de garantie avec les collectivités locales ;
  - Loi de cohésion sociale ayant créé un Fonds de Cohésion Sociale doté de 15 millions d'euros par an pour la garantie.
- Le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et les banques mutualistes, qui améliore la compréhension des risques et des enjeux et permet d'instaurer une confiance entre les parties prenantes ainsi qu'une vraie coopération et une transparence.
- Le professionnalisme des équipes des fonds territoriaux et de la tête de réseau qui assure une bonne allocation et gestion des ressources.

### **En quoi cette initiative peut être inspirante pour les PM ?**

Ce dispositif offre des solutions répondant à toute la palette des besoins rencontrés par les personnes éloignées du marché du travail souhaitant créer une petite entreprise et les entreprises sociales, entreprises ESS : il les accompagne, apporte des solutions de financement, mais aussi crée le lien avec le secteur bancaire classique. Dans les PM, les mêmes besoins sont recensés. Mais il n'existe pas, à notre connaissance, une structure qui concentre toutes les solutions apportées par France Active. Souvent, ces solutions sont éparpillées entre plusieurs structures, qui ne communiquent pas forcément les unes avec les autres. Ici quand un projet est accueilli dans une structure locale, il peut être orienté directement vers l'interlocuteur adéquat. La force du dispositif est aussi l'efficacité du partenariat public/privé et la confiance des pouvoirs publics dans cette institution. Toutes les parties prenantes concernées par la mission sociale de France Active sont associées au projet : l'état, les collectivités locales, les banques, la société civile, les employés etc. Ce qui favorise l'obtention de ressources durables pour France Active.

Ce qui est possible en France l'est-il dans les PM ? Le soutien important de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignation, des collectivités locales qui abondent les fonds de garantie territoriaux, semble devenir plus difficile dans les PM, notamment du fait du processus de décentralisation qui n'a pas encore abouti. Mais des solutions alternatives peuvent être trouvées pour substituer les ressources publiques nationales du cas français, notamment grâce aux ressources que les bailleurs de fonds internationaux peuvent décider d'allouer sur le pays. Enfin les ressources ne suffisent pas, il faut une organisation efficace et une implication de la société civile. Pour le deuxième aspect, il semblerait que les récents mouvements de la société civile montrent qu'elle est prête à se mobiliser et s'engager en faveur d'une société plus inclusive. Pour obtenir la même efficacité organisationnelle, il faudra alors organiser une coopération technique : d'abord étudier l'adaptabilité d'une bonne pratique au terrain concerné en identifiant les parties prenantes et les initiatives existantes sur ce même domaine d'activités, puis organiser le transfert de savoir-faire et de compétences.

et le Brésil, offrent également des exemples réussis de finance solidaire.

### Les titres associatifs comme outil de financement de l'ESS

Les titres associatifs sont une sous-catégorie d'obligations associatives qui sont caractérisés par leur caractère subordonné (ils ne sont remboursables, en cas de liquidation, qu'après désintéressement de tous les autres créanciers) et par le fait qu'ils ne sont remboursables qu'à l'initiative de l'émetteur, et sont en l'absence d'une telle initiative des titres perpétuels. Ils ont une rémunération (coupon) qui est fixée par le contrat d'émission. **Le contexte de développement de l'investissement à impact social, qui voit des fonds d'investissement spécialisés chercher à investir en fonds propres dans les entreprises sociales, donc en particulier dans les associations, a rendu nécessaire une rénovation de ce titre.** Par exemple en France, les associations exerçant des activités économiques pouvaient déjà émettre des obligations (loi n°85-695 du 11 juillet 1985). La loi ESS du 31 juillet 2014 a réalisé cette rénovation en permettant aux contrats d'émission de stipuler un remboursement du titre associatif dès lors que l'association émettrice a accumulé depuis l'émission des excédents de gestion égaux au montant de la dite émission. La loi a aussi relevé le plafond du taux d'intérêt pour ce type de titres.

Les titres associatifs restent des fonds propres, puisqu'ils ne sont pas remboursables à une date connue a priori et restent une créance de dernier rang. **Mais les investisseurs gagnent une certaine visibilité sur le remboursement dont ils peuvent estimer l'horizon.** D'ores et déjà les mesures prises en France ont dynamisé l'intérêt des investisseurs et des émetteurs pour ces produits. Nous pensons ainsi qu'ils peuvent constituer un moyen de financement attrayant dans les PM. **On peut cependant estimer que le développement d'un tel outil dans les PM pourrait nécessiter, comme dans le cas français, quelques révisions en termes de réglementation.**

### Développer les contrats d'apports associatifs et les prêts participatifs

**La généralisation des contrats d'apports associatifs, pourrait permettre de renforcer et améliorer la structure financière des structures de l'ESS.** Un tel contrat a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique. Les contrats d'apport associatifs permettent à des membres de l'association de lui apporter des ressources, qui sont assimilés à des fonds propres : ces apports ne sont remboursés, lorsqu'ils sont stipulés « avec droit de reprise » qu'à une date fixée par contrat ou à la liquidation de l'association ou encore sous certaines conditions fixées par le contrat.

Ainsi, toutes les associations intervenant dans un secteur d'utilité sociale (culture, environnement, formation pour personnes peu qualifiées etc) développant des activités à caractère économique peuvent bénéficier d'un tel outil. Cet apport associatif (qui peut atteindre traditionnellement jusqu'à 30000€ pour une période de 2 à 5 ans) se distingue du prêt (le contrat d'apport associatif ne porte pas intérêt), car le bien ou la somme d'argent apportée entre dans le patrimoine de l'association. L'apport est cependant fréquemment utilisé pour faire un prêt à des associations ESS. A titre d'exemple, les collec-

## Initiatives réussies de finance solidaire à travers le monde

On trouve à travers le monde différents exemples réussis d'initiatives de finance solidaire au bénéfice du secteur de l'ESS. Deux d'entre elles ont particulièrement attiré notre attention.

### Irlande (Social Finance Foundation)

En 2006, le gouvernement irlandais a approuvé la création de la Social Finance Initiative qui prévoyait l'émergence d'une entreprise à but non lucratif. Celle-ci aurait la qualité de bailleurs de fonds intermédiaire pour les projets ESS qui éprouvent des difficultés à obtenir des prêts auprès des bailleurs de fonds traditionnels.

Ainsi est née en 2007 la Social Finance Foundation (Fondation de finance solidaire), avec un capital d'amorçage apporté par le secteur bancaire (25 M€) et un prêt annuel. Les autorités publiques ont également apporté leur soutien via le ministère des Finances, ce dernier a apporté des fonds publics aux banques pour leur assurer des niveaux adéquats de fonds propres suite à la crise qui a frappé le secteur bancaire du pays.

La fondation s'appuie sur un réseau de Social Lending Organisations - SLO (Organisations de prêts solidaires), qui sont en contact direct avec les emprunteurs. Elle soutient ainsi les communautés et les micro-entreprises en Irlande et a déjà accordé des prêts d'un montant total de 36 M€, dont 20 M€ ont été utilisés.

### Brésil (Palmas)

Palmas est une organisation lancée en 1998 qui comprend entre autres 46 banques communautaires et une institution de microfinance.

Son origine est Conjunto Palmeiras, favela de 30 000 habitants au nord du Brésil. En 1979, une association des habitants s'est établie (ASMOCONP) permettant entre autres la création d'un centre de maternité communautaire. Cette même association a œuvré pour la création en 1998 de la Banque Palmas destinée aux opérations de microcrédit pour les habitants de la favela. Puis, la monnaie sociale Palmas a été initiée quelques années plus tard.

L'utilisation de la monnaie locale jointe aux activités de microcrédit permet la création de petites entreprises et la relocalisation des échanges. Ce modèle de Banque a ensuite été répliqué de nombreuses fois au Brésil et au Venezuela et a gagné, entre autres, le Prix des Objectifs de Millénaire pour le Développement.

tivités locales qui souhaitent soutenir une association en difficulté choisissent de réaliser un apport avec droit de reprise plutôt que de verser une subvention. Ainsi, quand les finances de l'association se rétablissent, la collectivité peut récupérer sa mise de fonds.

Quant aux **prêts participatifs**, ils sont des prêts à échéance, à caractère subordonné, d'une durée en général longue (et en tous cas toujours supérieure à deux ans) qui peuvent être souscrits par des associations ou des entreprises (en France leur taux n'est pas plafonné par la loi). Lorsqu'ils sont souscrits, **ces prêts sont en général indexés sur les résultats ou sur un indicateur financier ce qui permet à l'investisseur de profiter de la performance de l'entreprise**. S'agissant des associations, cette indexation n'est pas toujours possible, les principes juridiques de certains pays interdisant le « partage de bénéfices » par les associations. En outre, il faut signaler que les prêts participatifs ne sont pas des titres financiers, et de ce fait, ils peuvent ne pas convenir à certains fonds d'investissement

**Tableau 1. Pratiques internationales, en matière d'institutionnalisation, de réglementation, de financement et de politiques d'accompagnement de l'ESS.**

	REGLEMENTATION	FINANCEMENT	INSTITUTIONS	POLITIQUES PUBLIQUES
<b>FRANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet de loi portant reconnaissance et développement de l'ESS (2013)</li> <li>• Reconnaissance juridique de différentes formes d'organisations de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations)</li> <li>• Décret qui a donné naissance à la Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES) (1981)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La finance solidaire (Associations locales, ADIE (microcrédit pour la création d'entreprise), Active (aide à la création et au financement des entreprises solidaires), Habitat et Humanisme (logement et insertion des personnes en difficulté), Nef (coopérative de finances solidaires)</li> <li>• Les institutions publiques (La Caisse des Dépôts et consignations (renforcer les fonds propres d'entreprises du secteur et de consolider les emplois), La Banque publique d'investissement (disposer de nouveaux outils de financement de l'ESS tels qu'un fonds de financement, un fonds d'innovation sociale, des prêts participatifs social et solidaire ou des financements participatifs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'économie sociale et solidaire (2012)</li> <li>• Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale</li> <li>• Conseil supérieur de l'économie sociale</li> <li>• Groupement national de la coopération</li> <li>• Fédérations sectorielles</li> <li>• Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative</li> <li>• Au niveau régional : i) des services d'ESS au sein des conseils régionaux ii) des chambres régionales de l'ESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de politiques d'ESS à Rennes et Nantes</li> <li>• Mettre en place d'un plan stratégique de développement et de renforcement de l'ESS en Essonne, articulé autour de 4 grands axes : 1) Consolidation de la dynamique essonnienne en matière d'ESS 2) Intégration de l'ESS dans les dynamiques de territoires, 3) Renforcement de l'ESS dans des dynamiques de filières, 4) Déploiement de l'ESS par l'appui aux acteurs économiques et de l'insertion</li> </ul>
<b>ITALIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret législatif en 2006 (règles sur les entreprises sociales)</li> <li>• Loi sur l'entreprise sociale (2005)</li> <li>• Décret législatif n° 460/1997 sur les organisations sans but lucratif d'utilité sociale</li> <li>• Loi sur le statut de coopérative de solidarité sociale(1991)</li> <li>• Loi 49/1987 sur les ONG pour le développement</li> <li>• Reconnaissance juridique de différentes formes d'organisations de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banca Etica, première institution de finance éthique en Italie, est née d'un partenariat entre plusieurs mutuelles d'autogestion et 21 organisations à but non lucratif. La Banca Etica est un acteur décisif au sein des réseaux internationaux dédiés au financement de l'ESS. Elle coopère dans le cadre de divers projets avec les institutions financières Legacoop et Confcooperative, dont la mission consiste à financer les nouvelles initiatives d'ESS.</li> <li>• BBK Solidarioa qui est consacrée à la promotion des finances solidaires. Elle vise à faciliter le financement des personnes ou des organisations exclues du système financier traditionnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale pour les organisations coopératives, Ministère du Développement Economique</li> <li>• Agence pour les organisations non lucratives d'utilité sociale (ONLUS)</li> <li>• Fédération d'employeurs (Assolombarda) / Association pour le développement de l'entrepreneuriat social (Sodalitas) (1995)</li> <li>• Banca Etica (important investisseur dans l'ESS et un acteur décisif au sein des réseaux internationaux dédiés au financement de l'ESS)</li> </ul>	
<b>BELGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi portant reconnaissance et développement de l'ESS</li> <li>• Reconnaissance juridique de différentes formes d'organisations de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations)</li> <li>• Loi sur l'économie sociale (2008, région Wallonie)</li> <li>• Loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations (2002)</li> <li>• Loi sur les sociétés à finalité sociale (1995)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau Financement Alternatif (RFA) (créé en 1987 par quelques associations de l'économie sociale dans le but de promouvoir la finance éthique et solidaire en Belgique)</li> <li>• Banques publiques (contributions aux dispositifs de financement des microcrédits)</li> <li>• Organisations solidaires (Alterfin (investisseur social), Crédal (coopérative de crédit social, elle offre une épargne transparente pour financer des projets qui luttent contre l'exclusion sociale), Hefboom (une entreprise autonome qui soutient la création et le développement d'entreprises solidaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat d'État au développement durable et à l'économie sociale</li> <li>• Fédération belge de l'économie sociale et des coopératives</li> <li>• Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)</li> <li>• Observatoire de l'économie sociale en Région wallonne et bruxelloise (2011)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du projet de Développement de l'Économie Sociale Inter Régional, l'observatoire de l'économie sociale a été créé en 2008 et financé par un programme européen</li> </ul>
<b>ESPAGNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi portant reconnaissance et développement de l'ESS (2012)</li> <li>• Reconnaissance juridique de différentes formes d'organisations de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations)</li> <li>• Loi n° 5/2011 sur l'économie sociale(2011)</li> <li>• Loi sur les sociétés professionnelles (1997)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de l'Etat</li> <li>• Banques publiques (contributions aux dispositifs de financement des microcrédits)</li> <li>• Etablissements publics intervenants dans les dispositifs de micro-crédits (Agence nationale de gestion du microcrédit, Caisse nationale d'assurance chômage, établissement de financement pour le développement économique et social (FIDES-algérie),...)</li> <li>• Organisations solidaires (Acció Solidària contra l'atur, Fundación Un Sol Món, ...)</li> <li>• Dons, cotisations ou participations étrangères à des projets nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction Générale de l'Économie Sociale (DGES), des Travailleurs indépendants et du Fonds social européen (ministère du Travail et des Affaires Sociales et ministère de l'agriculture)</li> <li>• La Confédération Espagnole des Entreprises de l'Économie Sociale (CEPES)</li> <li>• Conseil supérieur de l'économie sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la législation nationale sur les coopératives en la complétant par une législation particulière</li> <li>• Le gouvernement régional d'Andalousie a signé un pacte avec des organisations d'ESS et des syndicats, et ce schéma a été reproduit avec la signature de pactes locaux à Séville et Cordoba (le soutien à l'innovation, la formation, les taux d'intérêt, les garanties de crédit, l'accès au foncier et aux équipements ainsi que le soutien à l'entreprise sociale sont autant de mesures concrètes prévues)</li> </ul>

## Développer les fonds d'amorçage associatifs

En outre, **on pourrait envisager l'introduction de fonds d'amorçage associatif, afin de proposer aux petites associations Méditerranéennes ESS en développement une première marche vers la structuration financière.** L'apport de 12 mois (traditionnellement de 3000 € à 10 000 € par association) permettrait de financer les investissements et les fonds de roulement liés à la création ou au développement d'une structure ESS. Cet outil serait mis à disposition de petites associations s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale, qui créent ou pérennisent des emplois avec création récente du premier emploi, un modèle économique encore fragile et une part d'activité économique encore faible. **Un tel financement serait assorti d'une action d'accompagnement.**

Parmi les structures qui utilisent ces outils de financement on retrouve France Active, réseau associatif français qui agit pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires. Cependant, le succès de France Active est en grande partie le résultat du soutien important de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignation et des collectivités locales qui abondent les fonds de garantie territoriaux. Dans le cas des PM, **des solutions alternatives peuvent être trouvées pour substituer les ressources publiques nationales du cas français, notamment grâce aux ressources que les bailleurs de fonds et autres acteurs internationaux peuvent décider d'allouer.** Une organisation efficace et une implication de la société civile sont par ailleurs nécessaires. Les récents mouvements de la société civile en Méditerranée montrent qu'elle est prête à se mobiliser et s'engager.

## ii. Autres pistes adaptées au secteur de l'ESS

### Encourager les acteurs bancaires et les institutions de microfinance à financer les structures ESS

**Il serait utile d'encourager les acteurs bancaires et les institutions de microfinance à financer les structures ESS.** Les institutions de micro-finance ont un maillage territorial soit très développé, soit régional. Dans tous les cas, les agents de crédit sont au plus près des micro-entrepreneurs. L'accès à la finance peut être facilité par ces IMF et ainsi faciliter l'essor de l'ESS en Méditerranée.

Aussi, des banques réfléchissent à la possibilité de créer leur propre activité de micro-finance en Méditerranée. Parmi elles, **Amen Bank (Tunisie)** est une banque universelle qui finance l'exploitation, le logement mais aussi les particuliers en Tunisie. Elle détient 11% du marché tunisien et se présente comme une banque agissant dans la finance sociale. Amen Bank connaît bien les besoins qu'ont les PME ou TPME en fonds propres / encadrement et en formation. Elle bénéficie déjà d'une ligne de financement de la BEI pour répondre aux besoins des PME et possède une bonne connaissance des pratiques des re-financeurs internationaux. Un autre exemple est celui de la **Banque Marocaine de Commerce Extérieur – BMCE (Maroc)** qui est la 2ème banque privée au Maroc, créée initialement pour encourager le commerce extérieur. La BMCE est l'une des banques marocaines les plus en pointe en matière de responsabilité sociale de l'entreprise et la première banque pour le financement du logement des clients les plus défavorisés. Malgré les garanties mises en

place par l'Etat, toutes les autres banques se sont retirées de cette activité.

### Créer des assurances-vie solidaires

Le chiffre d'affaires de l'assurance vie dans les PM est non-négligeable. Plus précisément, il était de 4,8 milliards US\$ en 2011 dans les trois pays du Maghreb central (Tunisie, Algérie, Maroc), soit une part importante du marché africain (31% de l'ensemble des encaissements réalisés en Afrique si on exclut l'Afrique du Sud, le Maroc représentant le second marché africain). Par exemple, en termes de chiffre d'affaires dans le marché de l'assurance, le Maroc occupe la 53ème place du classement mondial (2,788 milliards USD en 2011). Il est ainsi le premier pays maghrébin et deuxième pays africain avec une part de 18,2% des encaissements du continent en excluant l'Afrique du Sud. Entre 2007 et 2011 les primes émises ont augmenté de 35%. Le marché s'est donc développée lors des 5 dernières années et a favorisé l'émergence de grands groupes (en 2011 le marché était composé de 17 assureurs dont trois mutuelles). L'Etat est présent dans l'assurance directe via le réassureur national SCR (participation de 40% dans le groupe Atlanta Sanad) et détient une participation dans l'assureur crédit Smaex.

**Pour financer l'ESS, les autorités pourraient envisager de créer une obligation restreinte vis-à-vis des assureurs vie.** Ces derniers auraient l'obligation de proposer un contrat solidaire, dont une part minimum (ex.5%-7%) des encours serait investie au bénéfice de l'ESS avec très peu d'impact sur la rentabilité des contrats. Alternative-ment, comme pour le livret ESS (voir encadré sur l'épargne solidaire), les autorités pourraient obliger les assureurs-vie d'investir une part qui ne modifie pas vraiment le rendement des contrats mais qui représente des ressources financières importantes pour l'ESS et surtout sans coût pour l'Etat.

### Créer une société d'investissement solidaire et l'adosser d'un fonds à l'innovation ESS

Chaque PM pourrait envisager de se doter d'une société d'investissement solidaire. Cette dernière permettrait de renforcer la structure financière des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale et aussi renforcer la création et la durabilité de l'emploi. Elle pourrait être le réceptacle des livrets et OPCVM d'épargne solidaire et assurances-vies solidaires. **Ce dispositif permettrait d'accompagner les structures de l'ESS, d'apporter des solutions de financement et de créer le lien avec le secteur bancaire.**

On trouve ainsi la société SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), créée par le CCFD-Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) en 1983. Elle propose un appui financier et technique à des «Structures Financières de Proximité», qui offrent des services financiers aux petits entrepreneurs ESS et agriculteurs de pays en développement. **La société apporte des fonds pour le développement des activités financières de ses partenaires via des participations au capital, des prêts, des garanties bancaires mais aussi à travers**

**un travail actif de recherche de ressources auprès d'institutions internationales.** Elle s'appuie sur des structures locales diverses (associations, ONG financières, institutions de microfinance, coopératives d'épargne, banques solidaires etc) et s'implique dans plusieurs réseaux du Sud. Pour pallier au manque dans l'offre de services financiers dans le milieu rural, la SIDI finance des Organisations de producteurs et entreprises rurales qui transforment des produits et les commercialisent. C'est ainsi que, après avoir identifié les organisations de producteurs et vérifié la faisabilité de leurs projets, elle accompagne la création de services financiers pour leurs membres et la mise en relation avec des institutions de micro-finance (ex. au Maroc et au Liban en Méditerranée).

Une telle société d'investissement pourrait **s'adosser d'un fonds d'innovation ESS** qui aurait pour objectif de soutenir le développement de projets ESS innovants. Par exemple, c'est le modèle que suit actuellement la SIFA via son fonds INNOV'ESS, permettant à toute entreprise ESS en création ou développement et porteuse d'un projet socialement innovant de bénéficier d'un prêt modulable (de 5000€ à 500000€). Ce dispositif cible ainsi, entre autres, les structures d'insertion par l'activité économique, les associations d'utilité sociale, les Sociétés Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE).

Un dispositif de ce type se différencie du lot car **il inclut une multitude de formes d'intervention envisageables** avec, entre autres, le titre participatif et l'entrée au capital complétée par un apport en compte courant d'associé. Enfin, l'intervention de cet outil est conditionnée par la mobilisation d'autres financements. Par exemple, il peut s'agir d'un prêt bancaire qui sera garanti par France Active, l'accès au financement bancaire devient donc plus facile pour les entreprises ESS.

Enfin, une société d'investissement solidaire pourrait aussi, via un ancrage territorial, **proposer des outils qui s'adressent spécifiquement aux jeunes qui, rappelons le, sont nombreux à être dans une situation de précarité dans les PM.** Par exemple, un outil comme CAP'JEUNES (développé par France Active) permet aux jeunes entrepreneurs de moins de 26 ans et demandeurs d'emploi de créer leur entreprise, instaurer une relation de confiance avec leur banquier et faciliter les relations avec les autres financeurs. On peut imaginer le développement d'un dispositif similaire dans les PM où les jeunes auront à apporter une très petite part d'apport personnel pour créer leur entreprise et pourraient bénéficier d'une prime (subvention d'investissement de 2 000 euros dans CAP'JEUNES).

Quelle que soit la forme de cette société d'investissement méditerranéenne, nous pensons au FEMISE que 2 conditions devront être remplies :

- l'appui des autorités locales, avec une possible contribution de bailleurs internationaux (ex. via des apports financiers remboursables) et
- l'appui sur un réseau de proximité (ex. la SIFA s'appuie sur le réseau de Fonds Territoriaux France Active qui apporte un soutien financier et un accompagnement dans tous les stades du projet).

### iii. Un soutien possible de la part des autorités publiques

#### Accompagner les créateurs d'entreprises ESS nouvelles via des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)

L'accompagnement d'un projet ESS se construit comme celui d'un projet classique. L'entrepreneur/porteur du projet ESS cherche à obtenir une meilleure connaissance sur une multitude d'éléments liés aux statuts, règles de montage de structures etc. C'est ainsi que les autorités territoriales pourraient songer à aider les entrepreneurs à concrétiser leurs projets ESS.

Ainsi, nous pensons qu'il serait opportun de développer des outils d'accompagnement du secteur. Parmi les expériences réussies, on note celle des **dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)** qui s'adressent aux structures ESS qui souhaitent lancer ou développer leurs activités mais qui rencontrent des difficultés et ont besoin d'un appui professionnel externe.

Le DLA, outil que l'on retrouve dans les départements français, sert à accueillir et orienter les structures ESS et plus généralement d'utilité sociale. Dans chaque département où il existe, des chargés de mission animent le dispositif, accueillent, éclairent et offrent des conseils aux structures. Un premier rendez-vous permet entre autres d'étudier l'éligibilité de la structure ESS au dispositif et la pertinence de l'intervention de celui-ci. Si elle est avérée, le DLA pourra proposer à la structure de réaliser un diagnostic partagé. C'est ce dernier qui permettra au bénéficiaire de disposer d'un regard extérieur sur ses activités, son organisation, sa situation financière, mais aussi d'identifier les leviers/freins éventuels à la mise en œuvre de ses projets. Ce diagnostic permet de construire une vision des enjeux de l'entreprise ESS et enfin de prendre la décision de s'engager dans un plan d'accompagnement.

**Le plan d'accompagnement personnalisé**, proposé à la structure ESS, constitue le support de référence de la démarche d'intervention du DLA. Il est présenté aux partenaires du territoire qui sont mobilisés au sein du comité d'appui, de manière à être éventuellement révisé et à permettre un suivi partenarial des accompagnements réalisés. Sa mise en œuvre est assurée par un expert, chargé de mission DLA, qui avec ses partenaires assurera :

- des actions d'accompagnement financées ou cofinancées par la structure support DLA (incluant le conseil, l'appui technique ou méthodologique, la formation)
- la mobilisation des ressources du territoire (dispositifs existants, intervention des réseaux, ressources des territoires...)
- un apport d'expertise "interne" (soutien, conseil, recherche d'information) et des actions à réaliser par la structure elle-même.

**Le DLA peut mettre en œuvre des accompagnements qui peuvent aussi bien être individuels que collectifs** via un fond spécifique financé par les partenaires du dispositif. Ceux-ci peuvent être l'État, les régions, ou encore les institutions et investisseurs internationaux.

- **L'accompagnement individuel** (durée courte, généralement de 2 à 6 jours) consiste en l'intervention auprès de l'entreprise/structure ESS ciblée d'un prestataire spécialisé choisis en concertation entre le DLA et la structure bénéficiaire. La souplesse de fonctionnement du dispositif et la diversification du mode d'accompagnement offrent la possibilité d'ap-

porter une réponse ajustée aux problématiques particulières propres aux caractéristiques d'une structure ESS.

- **Quant à l'accompagnement collectif**, il répond à des problématiques et des besoins pouvant être partagées par plusieurs structures. Il s'agit d'apporter des outils et des méthodes à plusieurs structures autour d'une problématique commune via notamment un cabinet expert. Ces accompagnements s'inscrivent donc dans des démarches collaboratives et partenariales entre différentes structures sur un territoire donné.

Un exemple est le dispositif BGE ADIL de la région Val de Marne (France). Celui-ci s'adresse aux associations qui réalisent une activité d'utilité sociale, leur offrant un appui sur l'ensemble de leurs fonctions (Gestion, Ressources Humaines, Stratégie, Communication, Montage financier...). Un des principaux avantages de ce dispositif, et la raison pour laquelle nous pensons qu'il pourrait offrir un réel potentiel pour l'ESS en Méditerranée, est qu'il **permet un véritable suivi des structures dans la durée**. Par exemple, sans le territoire français, un Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) a fait évoluer son modèle économique, adoptant de nouvelles pratiques. Ainsi, le développement du projet a dû s'ouvrir vers d'autres financements que le secteur ESS (associatif) considérés comme une contrainte. Cependant, avec l'appui de long-terme (2005-2012) du dispositif DLA 13, le CPIE a pu consolider sa structure, ses emplois, et s'adapter à un nouvel environnement économique. On trouve aussi d'autres cas, comme celui de deux structures d'insertion (espaces verts et amélioration du petit patrimoine) dans deux départements voisins (Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence) qui avec l'accompagnement DLA ont pu fusionner, consolider leur modèle économique et développer de nouvelles activités ESS.

Dans certains PM, comme par exemple l'Égypte, une telle forme juridique participative qui permet l'implication de la société civile n'existe pas à notre connaissance. **Une réflexion sur la création d'une telle structure mérite donc d'être lancée**. Elle nécessitera cependant de faire émerger des vocations et mettre en place des formations ESS afin d'avoir des personnes compétentes (chargés DLA locaux) en charge du dispositif. Le développement de l'accompagnement pourrait passer par l'inclusion de l'ESS dans l'enseignement et par la pratique via un parcours de formation (voir encadré page 76).

Le **développement du « coaching territorial » par les autorités locales pour le mettre au service de l'ESS nous semble ici opportun**. Le Coaching Territorial est une démarche d'appropriation et de responsabilisation au service des structures locales et des acteurs locaux. Ce processus d'animation, basé sur la valorisation des forces locales et le développement des relations humaines, est devenu une nécessité pour réunir les conditions au changement au niveau local. **Le projet de coaching territorial opère en trois temps : i) premièrement il se construit autour du « sociogramme territorial » (mapping dynamique du territoire qui identifie les structures, les leaders, les compétences locales, les projets et les interconnexions) qui cherche à identifier les zones de tension dans les territoires ciblés, ii) puis un « coach territorial » intervient en appliquant des outils pédagogiques pour accompagner la structure vers une efficience et une stratégie d'appropriation et de responsabilisation plus importante et iii) la structure ESS ciblée devient un modèle pour les autres structures et/ou partenaires du territoire**. Actuellement, le Réseau marocain de l'économie sociale et solidaire (REMESS) est en train de le tester pour le rendre disponible

aux collectivités locales et aux acteurs territoriaux en charge des affaires de développement. C'est ainsi qu'un projet d'animation territoriale est né en partenariat avec une ONG belge (Écho communication) pour impliquer davantage le potentiel humain local et favoriser l'inclusivité.

### Envisager un « New deal » entre l'Etat et les territoires

L'Etat peut se transformer en partenaire qui co-construit l'intérêt général et favorise l'inclusivité se basant sur les acteurs locaux et en ouvrant la voie à ceux de l'ESS. De façon générale les PM pourraient aller vers un « Nouveau Deal » sur les politiques d'intérêt général comme celui proposé par le Labo-ESS. Il convient donc aux yeux du FEMISE:

- **d'ajouter un volet ESS dans les conventions Etat-territoires** : les politiques de développement au niveau des régions/governorats intègrent peu les politiques de développement de l'ESS. En s'inspirant d'accords qui ont été lancés dans certaines régions, l'impulsion de signatures d'accord territoriaux ou sectoriels entre l'Etat et les territoires sur des actions qui favorisent l'utilité sociale permettrait de consolider un cadre de gouvernance multi-niveaux. On peut imaginer que de telles conventions soient testées sur des régions pilotes, ce qui pourra donner lieu à une conférence nationale sur le sujet.
- **d'appuyer des projets écologiquement durables qui répondent aux besoins réels des territoires** : Ici, il s'agit de partir de diagnostics territoriaux (évaluer les besoins, les initiatives et dynamiques entrepreneuriales, les infrastructures à développer etc...) pour faire des territoires un axe d'une réorientation de l'économie vers un développement local durable. Puis, on peut imaginer que ces diagnostics ouvrent sur des pactes territoriaux de relance réunissant tous les acteurs participant au développement des régions.
- **de systématiser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics**: Une des stratégies de gouvernance efficaces pour l'ESS tient i) à la co-construction de l'offre et de la demande en amont, ii) à l'adaptation de la commande publique à la taille des structures de l'ESS, iii) à un changement d'échelle de l'offre ESS par un accompagnement technique et un soutien aux regroupements de producteurs, iv) au montage de partenariats avec d'autres entreprises locales en tenant compte des besoins de recrutement. Les clauses sociales et environnementales pourraient devenir la norme des marchés publics. Cela suppose un engagement annuel de l'Etat et des autorités régionales sur la conversion d'un pourcentage assez significatif de leur commande publique. Mais aussi des politiques d'accompagnement pour s'assurer que les exigences en question soient bien assimilées.

### Songer à la simplification des procédures administratives

Il nous semble que les PM ont besoin de simplifier les procédures pour faciliter la création et la gestion des entreprises ESS. Les autorités publiques pourraient envisager :

- **d'adapter les cadres juridiques en faveur des entreprises de l'économie sociale**. Pour ce faire, il serait important de renforcer le plaidoyer des organisations représentatives de l'économie sociale pour proposer des réformes législatives et créer des espaces de travail entre les représentants de l'ESS et des responsables des Administrations publiques de chaque pays de l'Union pour la Méditerranée pour échanger sur les législations des coo-

pératives, mutuelles, associations et d'autres formes d'économie sociale et pour partager sur la création de cadres juridiques nationaux pour l'ensemble de l'économie sociale.

- **au niveau national de songer à la constitution d'un Comité de Concertation** composé des directions compétentes des différents départements (Artisanat, Finance et Economie, Solidarité, Femme, Emploi), agences (de Développement Social, Office du Développement, Direction Générale des Collectivités Locales, Associations de Microcrédit etc) et réseaux existants d'ESS afin de discuter de manière à simplifier les procédures administratives,
- **au niveau des régions de créer un Atelier Harmonisation et simplification administrative régional.** La vocation de ce dispositif sera de réunir tous les partenaires concernés, leur permettant de présenter les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de leurs projets ESS. L'atelier aura vocation à i) identifier les procédures qui posent le plus de difficultés aux structures de l'ESS, ii) faire un inventaire des « bonnes pratiques » et enfin iii) proposer des priorités de simplification. La valeur ajoutée sera de permettre à terme une accessibilité facilitée aux modes de financement des collectivités et une plus grande viabilité des structures ESS. Une telle procédure régionale peut aussi recevoir un appui centralisé de l'Etat, notamment en Tunisie où le gouvernement a entrepris un important chantier de simplification.

### **III.3. Réfléchir à l'appui d'un véhicule «Social Impact in Med»**

Dans le cadre du soutien à l'Economie Sociale en Méditerranée, nous pensons au FEMISE que la question des instruments de fonds propres associatifs et autres dispositifs de financement évoqués précédemment devrait être étudiée. On peut imaginer, par exemple, que cela se produise dans le cadre de la nouvelle génération des accords d'association post-révolutions. **Au-delà des exemples cités ci-dessus, il nous semble clair que les entités ESS ont besoin de quasi-fonds propres adaptés. Pour que ceux-ci se développent, nous pensons aussi que des investisseurs spécialisés sont nécessaires.**

En outre, tout au long du rapport est identifiée la nécessité de construire un écosystème cohérent, coordonné, efficace de l'ESS. Les acteurs nationaux et internationaux doivent pouvoir être en lien avec tous les acteurs et opérations en cours en rapport avec l'ESS. La suggestion du FEMISE est d'avoir **une intervention globale, ou du moins une vision la plus concertée possible, pour permettre un dialogue permanent entre tous les acteurs.** Une stratégie de long-terme cohérente pourrait donc rechercher à la fois des mesures législatives et réglementaires pour étendre ou moderniser la panoplie d'instruments financiers disponibles, et favoriser la création de fonds d'investissement spécialisés, l'Etat pouvant jouer un rôle moteur dans ce domaine, par exemple par une enveloppe à investir dans ce type de fonds.

Le moment nous semble propice car on s'aperçoit de plus en plus que, tout en souhaitant obtenir un rendement raisonnable sur leur portefeuille, **nombreux investisseurs souhaitent que leurs apports financiers aient un impact positif sur les populations et les territoires qui les entourent.** C'est ainsi qu'est né «l'impact investing», qui cherche à concilier ces deux objectifs en aidant les investisseurs à créer des portefeuilles diversifiés qui cherchent à offrir des performances financières tout en générant des impacts sociaux et environnementaux quantifiables.

### Encadré. Qu'est ce que l'Impact Investing ?

**Une définition généralement acceptée de l'impact investing n'existe pas à notre connaissance.** L'interprétation la plus adéquate nous semble être que «l'Impact investing définit une approche d'investissement qui vise à générer des rendements financiers ajustés au risque tout en soutenant un impact environnemental et / ou social positif».

**Les investisseurs de l'impact investing peuvent être rangés en deux catégories :** les « financial first » qui visent à optimiser le rendement financier tout en exigeant une certaine mesure d'impact social et environnemental et les « impact first » qui visent à optimiser l'impact social et environnemental avec un plancher financier, prêts à accepter un risque plus élevé ou inférieur aux rendements du marché.

**Mais la notion d'un rendement social peut paraître floue,** les outils qui mesurent ce rendement sont nouveaux et relativement sous-développés par rapport à leurs équivalents financiers. Bien qu'il n'est pas facile de définir des seuils de suffisance, trois outils principaux et complémentaires qui mesurent l'impact social méritent d'être cités: il s'agit d'IRIS, PULSE, et GIIRS.

IRIS (Impact Reporting and Investment Standards) est un ensemble de mesures qui régit la façon dont les entreprises présentent leur performance sociale et environnementale avec des standards spécifiques à chaque secteur. PULSE, est une plate-forme virtuelle qui rend plus facile pour les entreprises d'agréger et comparer leurs propres indicateurs, ce qui permet aux gestionnaires de fonds de prendre le «pouls» de leurs investissements en temps réel. Enfin, GIIRS (Global Impact Investing Rating System), est une plateforme de notation qui évalue les entreprises et les fonds sur la base de leur performance sociale et environnementale.

**L'utilisation de ces trois outils permet aux investisseurs de distinguer entre investissements traditionnels et investissement à impact social et environnemental.**

Si aucune définition de l'impact investing n'est encore établie, on peut cependant identifier les caractéristiques suivantes :

- **il s'agit d'un investissement dans l'économie réelle fait pour soutenir une activité à dimension sociale** (dans des secteurs de l'inclusion sociale, du développement durable, du logement) avec donc un lien incontestable avec l'ESS ;
- **il s'agit d'un financement hybride** qui peut donc facilement intervenir en complément à d'autres sources de financement, publiques ou privées ;
- **il a une perspective de double rentabilité**, sociale (impact social et environnemental) et financière ;
- **il s'inscrit par nature dans la durée**, la rentabilité attendue s'échelonnant sur plusieurs années.

**Le potentiel de l'impact investing se résume dans le fait qu'il permet de faire coexister la création de valeur économique avec la création de valeur sociale.** Il existe des approches qui permettent de relever les défis sociaux et environnementaux et elles peuvent être développées, attirer les capitaux du secteur privé et ainsi compléter les ressources financières existantes de l'ESS qui, rappelons le, sont assez rares. Ce potentiel d'impact social est évident quand on observe des investissements tels que celui réalisé récemment par le « J.P. Morgan Social Finance business unit » qui déploie des capitaux pour soutenir Wilmar Fleurs, un exportateur de fleurs du Kenya, par l'intermédiaire du fonds African Agricultural Capital Fund (AACF). L'exportateur kényan achète des fleurs de 3000 petits agriculteurs à travers le pays, l'impact investment lui permettra d'engager jusqu'à 5000 agriculteurs supplémentaires d'ici 2016 et d'avoir un impact sur

au moins 250000 ménages de petits agriculteurs dans la chaîne de valeur agricole de la région.

L'agriculture n'est évidemment pas le seul secteur d'intérêt des investisseurs de ce type, on trouve aussi d'autres secteurs qui sont intrinsèquement liés à l'ESS tels que la santé, l'environnement et la finance sociale. **Ce dernier en particulier a aux yeux du FEMISE un grand potentiel de développement dans la région méditerranéenne.** Les investissements à impact social dans ce secteur fournissent généralement des services financiers aux populations qui ont peu (ou pas) accès aux banques, notamment **via des prêts aux petites entreprises et à travers les activités de microfinance.** Ces investissements stimulent ainsi la croissance économique et améliorent les conditions de vie des populations locales exclues. A titre d'exemple, le marché de microcrédit en Tunisie a été estimé à 1,2 à 1,4 million de micro-entrepreneurs, sans inclure les nombreux petits salariés n'ayant pas accès aux services financiers classiques. Seulement un quart de la demande de la part de micro-entrepreneurs est couvert, il y a donc suffisamment de place pour de nouveaux acteurs.

**Au FEMISE, l'impact investing nous semble donc taillé sur mesure pour le développement de l'ESS en Méditerranée.** Il répond aux principes de l'ESS et nécessite, comme cette dernière, un engagement de long terme. Il requiert, comme pour le secteur auquel il s'adresse, **un changement de mentalité fondamental dans la manière dont la société mobilise des ressources pour relever les défis sociaux et environnementaux.** **L'impact investing nous semble comme une solution idéale pour le développement de l'ESS car il peut devenir un réponse au défaut de financement de ses structures.** Dans les PM, ces dernières auront bientôt besoin de trouver un autre financement que les subventions ou le soutien de bénévoles. L'accès au financement privé deviendra de plus en plus nécessaire pour permettre aux entreprises émergentes du secteur de poursuivre leur développement. Elles devront ainsi recourir soit au financement par la dette, soit à l'augmentation de leurs fonds propres. La croissance rapide du nombre d'entreprises sociales représente un marché potentiel attractif pour les investisseurs et cet outil de financement représente, pour un certain nombre de structures comme d'investisseurs, une réponse potentiellement attractive au défaut de financement chronique de l'ESS.

**C'est ainsi que le développement d'un dispositif qui permet de faire correspondre les investissements à impact social aux besoins des entreprises ESS nous semble opportun.** Les institutions et acteurs de la scène internationale ont un rôle à jouer en contribuant au **lancement d'une initiative « Social Impact in Med »** qui mettrait en œuvre un plan d'actions partagé entre les parties prenantes mobilisées ou engagées en faveur de l'essor de l'ESS en Méditerranée. **Au sein de cette initiative « Social Impact in Med », il serait possible d'envisager la création d'une plateforme d'ingénierie de projets dotée d'un fonds et soutenue par les régions euro-méditerranéennes.** Cette plateforme pourrait être un outil de coopération technique et d'ingénierie de projets qui facilitera le transfert de savoir-faire, l'échange de compétences et l'établissement de coopérations commerciales. **Les collectivités locales riveraines de la Méditerranée pourraient avoir un rôle essentiel à jouer.** La coopération décentralisée intègre en effet ce type de projets de coopération dans le domaine de l'ESS, mais ces initiatives sont souvent ponctuelles.

Pour rendre cette plateforme d'ingénierie de projets multi-acteurs opérationnelle, une réflexion qui permettrait la mise en place d'une **enveloppe de financement « Social Impact in Med »** dédiée à soutenir des dispositifs de financement de l'ESS en Méditerranée nous semble justifiée. **Cette ligne de financement aurait pour but de mettre en cohérence les diverses actions en cours, d'accélérer leur essor et d'amplifier leur impact.** Elle pourrait également appuyer un projet structurant qui permettrait à la fois de renforcer les capacités financières des intermédiaires financiers locaux (banques et IMF) et d'accompagner ces acteurs dans l'appropriation des outils de financement spécifiques du secteur. **Il s'agirait d'une solution complète pour accélérer le développement de la finance sociale.**

Si l'on se réfère à nouveau à l'exemple du secteur de microcrédit tunisien on se rend compte qu'améliorer l'accès à la finance aux micro-entreprises et aux petites entreprises, y compris celles de l'ESS, est devenu un enjeu majeur pour le pays. Les acteurs qui sont prêts à participer à ce processus sont assez nombreux, l'Union européenne a offert son appui pour dynamiser le marché de la microfinance, les AMC ont connu une restructuration et le cadre réglementaire a évolué. **Ce climat doublement favorable, tant pour le développement du microcrédit que pour celui de l'ESS, a permis la création de Taysir Microfinance, l'institution de microfinance tunisienne créée avec le soutien d'Adie International.** Depuis l'ouverture des 4 premières agences de Taysir, une vingtaine de prêts ont été accordés et plus de 1 000 personnes ont exprimé leur intérêt pour un microcrédit, 60% étant des femmes. A ce jour Taysir est la seule institution de microfinance agréée en Tunisie dans le cadre de la nouvelle loi. Taysir a déjà développé des produits de microcrédit qui soutiennent les petits agriculteurs et producteurs tunisiens. En outre, elle a l'intention de coopérer avec les organisations de la société civile afin de renforcer l'impact du microcrédit sur la réduction de la pauvreté. **L'intérêt à impact social est élevé et Taysir pourrait se positionner comme une IMF active dans les zones urbaines et rurales défavorisées.**

D'autres associations de microcrédit dans les PM pourraient mériter d'être citées. Au Liban, on retrouve l'association Makhzoumi Foundation qui s'engage dans des activités de microcrédit mais aussi dans des programmes liés à la formation professionnelle et l'environnement. Son programme de microfinance permet de financer des start-ups et encourage le jeune entrepreneuriat, y compris dans l'ESS, faisant appel au financement bancaire et aux donations. En outre, ses centres de formations offrent la possibilité d'un accompagnement aux bénéficiaires de microcrédits. Au Maroc, la fondation de microfinance Alkarama octroie majoritairement des crédits solidaires (montant max de 10 000.00 DH) ciblant les personnes qui désirent développer leur activité (démarrage ou création de l'activité). Elle souhaite ainsi offrir une meilleure inclusion financière aux populations les plus vulnérables. Elle compte parmi ses partenaires le fonds Jaïda lui a permis de s'approcher davantage des bailleurs de fonds et d'entamer ainsi le processus de développement de partenariats.

Songer au financement de ce genre d'initiatives par une enveloppe «Social Impact» nous semble ainsi justifié. Notons qu'une telle enveloppe avec un potentiel très prometteur, a récemment été lancée mais a besoin d'être renforcé. Le FTF, un trust fund

multi-donneurs lancé en 2005, vient de créer une enveloppe « **Impact Investing Financing** » sous l'initiative Femip. Cette enveloppe dédiée permet d'avoir une approche projet plus intégrée et d'élargir le champ d'opérations capital-risque vers de nouveaux secteurs à « impact social et de développement élevé ». Cet instrument semble particulièrement adapté à une région comme la Méditerranée, où le chômage, essentiellement des jeunes, constitue le problème économique le plus important à résoudre. **Ce dispositif pourrait permettre d'étendre le champ des « instruments traditionnels » et financer des activités qui ont été longuement négligées. Il semble adapté aux projets du secteur de l'ESS qui ont un impact considérable en termes de développement mais qui peinent à trouver un financement.**

Outre les projets de microcrédit, une telle ligne de financement pourrait appuyer une initiative comme le fonds **CoopMed-régional** (voir encadré page 68), qui est dédié à renforcer les capacités financières des institutions de microfinance et des institutions financières locales contribuant ou susceptibles de contribuer au financement des entreprises ESS (grâce à un effet levier). Il s'agit d'un instrument financier sponsorisé par le Crédit Coopératif et les organisations de la société civile française et italienne. CoopMed se veut un partenaire financier durable au service de l'ESS en Méditerranée. Il intervient donc sous forme de dette subordonnée et dette senior d'une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans auprès des institutions de microfinance, des banques locales souhaitant développer leurs capacités de financement du secteur ESS et économie verte, des mutuelles ou systèmes mutualistes et autres intermédiaires financiers locaux. Ce projet bénéficie d'un apport d'expérience de CoopEst en matière d'évaluation de besoins, de structuration d'une offre financière, d'accompagnement stratégique des projets et de gestion des risques (les premiers pays ciblés par ce projet sont le Maroc, la Tunisie et le Liban).

**Pour FEMISE, cet instrument semble intéressant et mérite d'être développé car un tel fonds est nouveau dans la région Femip. En outre, le financement de coopératives, de PME environnementales et d'investissements socialement responsables est quelque chose de novateur et d'innovant.** Ainsi, ce projet pourrait faire partie de l'enveloppe FTF et offrir une véritable dynamique ESS méditerranéenne. Il permettrait de mettre en lien les nombreux acteurs de terrain, d'accompagnement, financiers, institutionnels, désireux de transmettre leur expertise et d'accompagner les acteurs ESS dans la région. Pour assurer sa réussite, une bonne coordination des parties prenantes est essentielle. La bonne articulation des initiatives en cours en faveur de l'ESS en Méditerranée, des acteurs locaux et internationaux déjà engagés sur le terrain, et des projets à venir sera la clé de voute d'un développement réussi. Les institutions et autres acteurs internationaux pourraient y contribuer en mettant en cohérence les diverses actions en cours, à accélérer leur essor, à amplifier leur impact et à susciter de nouveaux projets.

**Quelle que soit la forme que pourra prendre le dispositif à impact social qui appuiera le développement de l'ESS, les acteurs nationaux et internationaux, publics et privés, auront un rôle à jouer.**

## **Recommandation de bonne pratique : CoopMed, un partenaire financier durable au service de l'ESS en Méditerranée**

**Objectif :** développer les initiatives d'économie sociale et solidaire, existantes ou émergentes, des pays des rives Sud de la Méditerranée en facilitant leur financement via des intermédiaires financiers locaux

### **Moyens :**

- Une première tranche de 20M€ à investir sous forme de prêts ou prêts subordonnés dans des intermédiaires financiers locaux.
- Une équipe de gestion expérimentée, spécialisée dans l'ESS, multilingue, faisant preuve d'une connaissance approfondie du marché.
- Un réseau d'acteurs issus de la finance et de l'économie sociale et solidaire en Europe qui souhaitent mettre leurs compétences et expertises au service des acteurs ESS et financiers des PM.

### **Mode d'intervention :**

CoopMed est un instrument financier qui vise à renforcer les capacités financières et techniques d'institutions financières locales (institutions de microfinance et banques) visant elles-mêmes à financer des micro-entrepreneurs, des entreprises d'économie sociale, des TPME sociales et des TPME contribuant à réduire l'impact environnemental. CoopMed lève des ressources auprès du secteur privé (majoritairement auprès des acteurs de l'ESS en Europe) qui font effet de levier sur des ressources publiques.

CoopMed se veut un partenaire financier durable au service de l'ESS et intervient donc sous forme de dette subordonnée et dette senior d'une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans auprès des institutions de microfinance, des banques locales souhaitant développer leurs capacités de financement du secteur ESS et économie verte, des mutuelles ou systèmes mutualistes et autres intermédiaires financiers locaux. Le montant unitaire des prêts et prêts subordonnés peuvent varier entre 200 K EUR et 2 M EUR. Les taux d'intérêt sont aux conditions de marché.

CoopMed apportera également à ses bénéficiaires conseils et expertises, échange de bonnes pratiques et transfert de savoir-faire en matière de :

- financement de l'économie sociale et solidaire, de l'entrepreneuriat social et de l'économie verte,
- structuration de réseaux de structures financières coopératives ou mutualistes,
- définition et adaptation de cadres réglementaires en faveur d'une finance plus inclusive et responsable,
- ingénierie et innovations financières (instruments de financement de fonds propres, fonds de garantie mutuelle, etc.).

CoopMed s'appuie en effet sur un réseau d'acteurs issus de la finance et de l'économie sociale et solidaire en Europe qui souhaitent s'inscrire dans une dynamique ESS méditerranéenne et sont prêts à apporter leur expertise pour inciter les acteurs financiers existants à financer davantage et de manière adaptée les micro-entrepreneurs, les TPE et les structures ESS, et aussi pour soutenir de nouvelles initiatives de financement coopératif ou solidaire.

### **Éléments de succès :**

- CoopMed bénéficie d'un apport d'expérience de CoopEst en matière d'évaluation de besoins, structuration d'une offre financière, accompagnement stratégique des projets, gestion des risques. CoopEst, société d'investissement active depuis 7 ans, dont l'objet est de renforcer les institutions financières de l'économie sociale et solidaire ou assimilées, dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est. CoopEst dispose d'une capacité d'investissement de près de 40 M EUR aujourd'hui engagés sur plus de 30 intermédiaires financiers dans 9 pays. A l'équilibre dès la 2e année d'activités, CoopEst a distribué ses premiers dividendes sur l'exercice 2012.
- Portefeuille diversifié : CoopMed peut intervenir auprès d'une petite association de microcrédit comme auprès d'une grande banque. Sa zone d'intervention couvre plusieurs PM.
- Gouvernance engagée avec un Conseil d'Administration qui prend les décisions d'investissement et dont les membres sont prêts à partager leurs compétences et réseaux pour un suivi adapté.
- Dynamique ESS méditerranéenne : CoopMed est en lien avec de nombreux acteurs de terrain, d'accompagnement, financiers, institutionnels, désireux de transmettre leur expertise et d'accompagner les ac-

teurs ESS des PM. En fonction des besoins identifiés en matière d'assistance technique voire d'ingénierie de projets, CoopMed a la capacité de trouver et mobiliser le(s) partenaire(s) compétent(s) qui pourra(ont) répondre aux besoins spécifiques identifiés.

- Bonne connaissance des acteurs ESS des PM et des institutionnels.

#### **Un environnement favorable à construire collectivement**

Si CoopMed est un des outils structurants dans le développement de l'ESS dans les PM, il ne pourra à lui seul éliminer tous les obstacles qu'il reste à lever. D'autres acteurs, publics, privés, locaux, internationaux, doivent prendre part à la construction de cet écosystème, d'abord en soutenant les initiatives existantes, ensuite en créant de nouveaux dispositifs (accompagnement, assistance technique, financement), mais aussi et surtout en créant un cadre politique favorable.

Pour assurer cette réussite, une bonne coordination des parties prenantes est essentielle. La bonne articulation des initiatives en cours en faveur de l'ESS en Méditerranée, des acteurs locaux et internationaux déjà engagés sur le terrain, et des projets à venir sera la clé de voute du développement réussi de l'ESS dans les PM. Une institution internationale peut y contribuer en mettant en cohérence les diverses actions en cours, à accélérer leur essor, à amplifier leur impact et à susciter de nouveaux projets.

Premièrement, **les autorités publiques ont ici un rôle potentiel de facilitateur à jouer.** C'est ce que l'on observe dans les pays où l'impact investing se développe.

- **Elles peuvent encadrer juridiquement le secteur**, précisant le financement auquel les entreprises ont droit et supprimant les barrières réglementaires pour stimuler l'investissement d'impact privé. A titre d'exemple, au Luxembourg une initiative pour la création d'une structure juridique appelée « société d'impact » devrait permettre aux structures ESS de rassembler des fonds issus de généreux philanthropes comme d'investisseurs institutionnels, ce qui est interdit par le statut des entreprises sociales (« Asbl sociales »). En Corée, la notion d'entreprise sociale a aussi été établie suite au vote d'une loi en 2007.
- **Il existe également des mécanismes incitatifs sur le plan fiscal à introduire**, comme dans le cadre du Royaume Uni avec le Enterprise investment scheme (EIS). Ce dernier permet une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 30 % du capital investi dans les entreprises de moins de 250 employés et qui ne dépassent pas les 15 millions de livres sterling en actifs. Un nouveau dispositif intitulé « Social impact venture capital trust » vise en outre à faire profiter les entreprises ESS de l'incitation fiscale existante pour le financement des entreprises en phase d'amorçage.
- Enfin, **le soutien public passe par la création d'une structure d'investissement** qui assure l'accompagnement des innovations sociales et leur développement. Comme mentionné plus haut les PM pourraient se doter d'une société d'investissement solidaire qui permettrait de renforcer la structure financière des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale .

Deuxièmement, il existe quelques **mesures clés auxquelles les entreprises à impact social de l'ESS** pourraient songer, notamment :

- **Evaluer de manière proactive leur impact social et environnemental.** Par définition, les objectifs sociaux et environnementaux sont directement liés au modèle économique des structures ESS. Leur mesure permettra un meilleur suivi et la possibilité de « reporting » des indicateurs d'impact ajoutera à la transparence de la structure, attirant les investisseurs à impact social.
- **En ayant une gestion financière rigoureuse et en mettant en avant leur avantage comparatif.** Ce premier point est très important, notamment pour les grands investisseurs

## **Recommandation de bonne pratique en matière de cadre réglementaire : les mesures incitatives pour l'épargne solidaire**

**Objectif :** développer l'épargne solidaire, et par là-même les ressources disponibles pour le financement des initiatives d'utilité sociale, développant des activités dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, favorisant la cohésion sociale, contribuant au développement durable, au développement de l'habitat social, de l'aide aux pays du Sud.

### **Moyens : la loi et la fiscalité**

L'épargne solidaire en France a connu un incroyable essor ces dernières années du fait d'une législation favorisant ce type d'investissements pour l'épargne salariale. En 2001, Laurent Fabius, alors ministre de l'Economie, a instauré l'obligation d'une offre de fonds solidaires dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise qu'il instituait, accordant en même temps des privilèges fiscaux aux salariés et employeurs qui choisiraient un fonds solidaire pour son épargne salariale. Au moment de la réforme des retraites menée par François Fillon en 2003, cette obligation a été maintenue. La loi de modernisation de l'économie de 2008 a rendu obligatoire, depuis le 1er janvier 2010, la présence d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire dans tous les Plans d'Epargne Entreprise.

Le Fonds d'Epargne Salariale Solidaire doit investir entre 5% et 10% de son actif dans des entreprises dite solidaires. Le premier fonds d'épargne salariale solidaire, appelé Fonds Commun de Placement Insertion Emploi (FCPIE), date de 1994.

Ces lois ont, en même temps, institué l'agrément « entreprise solidaire » qui est donné par la préfecture à une organisation qui en fait la demande et :

- qui emploie des salariés dont 30% au moins ont été recrutés dans le cadre de contrats de travail d'insertion, de professionnalisation, ou bien sont des personnes handicapées ou au chômage ;
- dont la moyenne versée aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas cinq fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum ;
- qui, en termes de gouvernance, applique des principes démocratiques : si elles sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires.

### **Mode d'intervention :**

Selon les critères définis par le Comité du Label Finansol (voir [www.finansol.org](http://www.finansol.org)), il existe deux types de produits d'épargne solidaire :

- les produits d'investissement solidaire : le mécanisme de solidarité réside dans l'utilisation-même des sommes placées, c'est-à-dire que tout ou partie du montant placé doit financer des projets d'utilité sociale et/ou environnementale,
- les produits de partage : le mécanisme de solidarité réside dans le partage des revenus issus du placement de l'épargne, c'est-à-dire qu'au moins 25% de l'intérêt généré/perçu doit être versé sous forme de dons à une association ou entreprise sociale.

Les particuliers ou les personnes morales qui placent leur argent dans des produits d'épargne solidaire bénéficient alors de réductions d'impôts. Plusieurs dispositifs fiscaux ont ainsi favorisé l'essor des investissements et placements solidaires :

- Les épargnants particuliers peuvent déduire de leurs impôts 25% de l'épargne qu'ils ont investie dans les actions non cotées labellisées Finansol. Cet avantage représente l'équivalent d'une performance annuelle garantie de 5% par an, pendant 5 ans, nette d'impôts ;
- les grands contribuables qui souscrivent un placement solidaire sous la forme de parts de capital d'une entreprise non cotée (ou d'une coopérative) peuvent déduire de l'impôt sur le patrimoine 50% du montant de la souscription, dans une limite annuelle de 50 000 euros sous réserve que les titres contractés soient bloqués au moins 5 ans ;
- les placements solidaires de partage ouvrent droit à un prélèvement libératoire à taux réduit de 5% sur le montant des intérêts donnés à une ONG ;

- les dons générés par les placements solidaires de partage ouvrent droit à une déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% et de 75% (après application du prélèvement forfaitaire libérateur) pour les dons aux associations offrant aide alimentaire, soins et hébergement aux démunis ;
- l'épargne salariale investie dans les fonds communs de placement d'entreprise solidaire est exonérée d'impôts sur le revenu et sur les plus-values éventuelles. Pour cela, l'épargne doit être bloquée au moins 5 ans pour un plan d'épargne salariale.
- pour une souscription directe au capital d'une entreprise solidaire, l'épargnant bénéficie d'une exonération d'impôt égale à 18% du montant de la souscription (plafond 10 000€), si le titre est conservé au moins 5 ans,

#### **Impact :**

- Il existe plus de 130 produits labellisés FINANSOL.
- Les enjeux financiers ne sont pas négligeables : alors qu'en 2003, le Baromètre affichait un encours d'épargne solidaire de 536 millions d'euros, le Baromètre 2013/2014 affichait au 31/12/2013 un encours de 4,71 milliards d'euros. Cet encours a donc été multiplié par 9 depuis qu'un cadre réglementaire plus favorable a été mis en place. L'épargne salariale y contribue grandement, progressant de 50% entre 2012 et 2013.
- Plus de 7 millions d'euros issus des revenus partagés des produits de partage ont été reversés sous forme de dons aux associations bénéficiaires,
- 12 000 entreprises ont bénéficié d'un financement solidaire, permettant de créer ou de consolider plus de 36 000 emplois en 2012,
- Les acteurs de l'accès au logement bénéficiaires de l'épargne solidaire ont logé plus de 4400 nouvelles personnes en situation de précarité,
- Les installations de production d'énergie renouvelable financée grâce à l'épargne solidaire ont permis la production de l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 4000 ménages,
- Plus de 60 nouvelles exploitations agricoles respectueuses de l'environnement ont également été soutenues par l'épargne solidaire,
- Enfin les financements solidaires orientés vers l'international ont permis de soutenir près d'un millier d'IMF dans le monde, permettant ainsi à plus de 20 millions de bénéficiaires d'avoir accès à un financement pour développer leur activité.

#### **Éléments de succès :**

Cette législation n'aurait pas vu le jour sans la création par les organismes de financements solidaires de l'association Finansol en 1995 et sans le travail de lobbying que cette association a mené au plus haut niveau. Association sans but lucratif à caractère professionnel qui fédère les organisations de finance solidaire en France (investisseurs solidaires et établissements financiers), Finansol a en effet permis d'instituer un label déterminant quel produit d'épargne pouvait être identifié comme solidaire. En 2004, suite à la loi sur l'épargne salariale, à la demande des pouvoirs publics, Finansol a créé le Baromètre de la Finance Solidaire afin de suivre l'évolution de l'épargne solidaire. Ce baromètre a permis de dynamiser ce secteur et d'inciter les particuliers et les entreprises à souscrire à un produit d'épargne solidaire.

#### **En quoi cette initiative peut être inspirante pour les PM ?**

L'épargne solidaire n'est pas institutionnalisée dans les PM. Or on retrouve pourtant tous les produits d'épargne utilisés par les acteurs de la finance solidaire qui leur ont appliqué un mécanisme de solidarité : il existe bien des OPCVM dans les PM, il existe bien des livrets d'épargne. L'épargne solidaire est une source importante de financement de l'ESS en France et de soutien à la création d'emplois pour les publics en difficulté, mais aussi des autres secteurs et initiatives qui ont du mal à trouver des financements auprès des acteurs financiers classiques.

Mettre en place des produits d'épargne solidaire pourrait donc être un moyen nouveau de mobiliser des ressources pour le secteur ESS et pour les petites entreprises en création.

qui refusent souvent d'investir suite à un manque de discipline financière. En outre, faire preuve de son avantage comparatif assurera à la structure ESS de se « démarquer du lot » des nombreuses autres concurrentes, leur nombre ne cessant d'augmenter dans certains PM après le Printemps Arabe.

- Enfin, **les entreprises ESS pourraient s'ouvrir à des mécanismes de financement innovants** (voir section précédente).

Troisièmement, **les fonds d'impact investment peuvent eux mêmes jouer un rôle qui permettra d'attirer davantage d'investisseurs institutionnels**. Ils pourraient songer à :

- **Créer un système qui mesure l'impact social et environnemental de manière fiable**. Il s'agit de ré-expliquer le modèle économique en terme « d'impact », pour cela il nous semble nécessaire de démontrer que cet impact est effectivement atteint une fois que l'investissement a eu lieu.
- **Envisager des stratégies innovantes pour attirer des capitaux de partenaires qui oeuvrent traditionnellement dans des projets à grande échelle**. La contrainte de la taille fait que la mise en commun des capitaux de partenaires avec des objectifs en terme d'impact et financiers similaires devrait être envisagé.

Enfin, nous pensons qu'afin de placer et gérer davantage de capital **de nouveaux intermédiaires devront sans doute être créés, et les actuels devront être renforcés**. La création d'un ensemble d'intermédiaires à travers les secteurs de l'ESS est essentielle pour maintenir un « marché » d'impact investment dynamique. En outre, une adaptation locale de la structure du dispositif, avec un contact direct avec les régions et populations en besoin d'alternatives de financement, sera sans doute à prévoir.

### III.4. Suggestions spécifiques à chaque pays

#### i. Egypte

L'économie sociale et solidaire existe en Egypte. Elle est active et offre des services sociaux et économiques. Sur la base de plusieurs réunions avec les trois partenaires de l'ESS, données et rapports disponibles, les pistes suivantes pourraient être envisagées :

**Premièrement, il y a un besoin urgent de construire des bases de données solides** qui incluent toutes les ONG et coopératives, pour obtenir plus d'informations sur leur champ d'activités et l'impact sur leurs membres / bénéficiaires / communautés. À cet égard, une institution internationale pourrait fournir une assistance technique pour les deux secteurs. Ces bases de données les aideront à mieux comprendre ce que font leurs associations membres, leur développement au fil du temps, leurs activités économiques, les services financiers et non financiers nécessaires, leurs points forts et faibles. Une base de données pourrait également aider à identifier les domaines potentiels de croissance et les « success stories ».

Deuxièmement, puisque les trois secteurs de l'ESS ont des objectifs similaires, malgré une diversité de lois et procédures différentes, **un Groupe Consultatif Mixte pourrait être un moyen d'assurer la coordination entre les différents partenaires de l'ESS**. Ainsi

## Egypte : Le point de vue des partenaires pour une véritable structuration du secteur de l'ESS

### i. Les propositions du secteur coopératif

Suite aux discussions du FEMISE avec les représentants du conseil de la Fédération des coopératives et les unions centrales des coopératives il en ressort qu'il est, entre autres, vital :

**1 – De mettre en place un «Conseil Consultatif des Coopératives»** (Consultative Cooperative Council - CCC) qui aura comme mission : a) la mise à niveau des réglementations et législations coopératives b) de coordonner les thèmes transversaux entre les différentes coopératives. c) de se comporter comme «un « lobby » de coopératives d) d'élaborer des accords bilatéraux et multilatéraux avec les coopératives internationales e) de transférer en Egypte les meilleures pratiques des coopératives internationales.

**2 – D'inclure un certain nombre d'experts indépendants**, choisis par la Fédération des coopératives qui agiront en coopération avec le Comité Supérieur du Mouvement coopératif.

**3 – De renforcer les capacités et l'assistance technique de base** en particulier en ce qui concerne l'amélioration des compétences techniques dans certaines activités économiques.

**4 – De créer un «Fonds National Coopératif» (FNC) pour consolider les fonds régionaux et les petits fonds** existants et pour améliorer l'accès aux services financiers du secteur. Trois types d'intervenants sont envisagés, les fonds d'investissement locaux existants, le gouvernement et les bailleurs de fonds étrangers. Le FNC devrait agir comme prêteur aux associations, fournissant aux associations et entrepreneurs une réponse à leurs besoins financiers. Les représentants égyptiens du secteur coopératif ont suggéré que, en cas d'une fourniture éventuelle de prêts au FNC, il serait préférable que le taux d'intérêt ne dépasse pas les 1%, avec une période de grâce de 1 an et une composante en forme de subvention si possible. Les besoins primaires financiers totaux ont été estimés par les dirigeants de la Fédération autour de 87 millions LE (environ 8,7 M €).

### ii. Les Recommandations de la Fédération des ONG

En ressortent les pistes suivantes :

**1 – Former un «Comité Consultatif Technique» (CCT)** au niveau des ONG. Le CCT permettra de formuler l'ordre du jour des priorités, fixer les besoins en renforcement des acquis, discuter des changements législatifs, identifier les besoins de la société dans les différentes zones géographiques, identifier l'écart entre les services publics et les besoins de la société, coordonner les thèmes transversaux entre les différents types d'ONG.

**2 – Créer un «Comité Consultatif Supérieur»** pour coordonner les trois types de partenaires de l'ESS afin de maximiser les avantages pour les différents bénéficiaires qu'ils desservent.

**3 - Le renforcement des capacités est nécessaire pour les responsables des associations.** À cet égard, un bailleur de fonds international pourrait fournir des services de formation et de perfectionnement des compétences.

**4 - Créer une nouvelle banque spécialisée ou une «Banque de solidarité».** Les bailleurs de fonds pourraient fournir leur soutien financier, soit en tant que co-fondateurs de la banque ou en tant que prêteurs.

### iii. Recommandations du SFD

Dans le cas où un bailleur est prêt à fournir une aide financière et un soutien non financier le SFD préconise :

#### 1 - Un prêt de 100 millions d'euros

Le prêt au SFD est souhaité d'être d'une durée de 25 ans, avec un délai de grâce d'au moins 7 ans et un taux de 1% d'intérêt afin de répondre aux groupes ciblés et aux nouveaux produits. Les nouveaux produits pourraient inclure: l'énergie solaire; le « Leasing – factoring » et le capital-risque; des produits islamiques; des produits agro-alimentaires. Il s'agira d'inciter les banques à devenir actives dans le domaine de la micro finance, soit par le financement direct d'emprunteurs finaux ou par le financement d'ONG, en bénéficiant des réseaux bancaires et en augmentant la sensibilisation. Les groupes ciblés pourraient inclure: les femmes, les jeunes, les habitants de zones exclues et les petites entreprises.

#### 2 - Une composante sous forme de subvention de 30 millions d'euros qui pourrait couvrir :

- Le renforcement des capacités et la formation au SFD et personnel intermédiaire.
- Des campagnes de sensibilisation dans les universités pour souligner l'importance de l'esprit d'entreprise.
- L'appui au cadre réglementaire des PME, l'unification des définitions et la mise à jour de la loi n ° SFD. 141 de 2004 pour se conformer aux changements et besoins du marché.
- La mise à disposition de services non financiers et l'appui à la formalisation des micro et petites entreprises.
- La fourniture aux ONG et coopératives partenaires d'un système de suivi des prêts qui est disponible sur le marché. Alternativement, créer un tel système sur mesure à faible coût.
- Le parrainage d'ONG et coopératives pour améliorer leur position sur l'historique de crédit Iscore pour réduire le risque de crédit et de défaut (cela peut se faire en coopération avec le Egyptian Micro Finance Network (EMFN)).

la création d'un «Comité Consultatif National de Solidarité» (CCNS) pour faire face aux nouvelles initiatives de soutien à l'ESS est d'importance capitale. Le CCNS devra inclure deux membres de chacun des trois partenaires de l'ESS ainsi que 2-3 représentants du gouvernement et deux experts indépendants (qui pourront être nommés par le Premier ministre). Le CCNS devra définir les objectifs des parties prenantes pour les cinq prochaines années, leur plan d'action, les outils pour y parvenir et les besoins financiers et non-financiers.

**Troisièmement, une composante pour le renforcement des capacités** semble être nécessaire pour les trois partenaires de l'ESS comme indiqué par chacun d'entre eux. La mise à niveau des compétences spécialisées et techniques des entrepreneurs dans certaines activités économiques est nécessaire, de même que le renforcement des capacités des coopératives et des associations en développant les compétences administratives, de gestion et de commercialisation des ONG et des coopératives. Cela permettra l'accès au financement (prêts), d'établir une base de données fiable, de surveiller leurs activités diverses, se connecter avec les agences de notation telle que Iscore, et élaborer des indicateurs qui permettent de mieux identifier les PME qui pourraient bénéficier d'un financement.

**Quatrièmement, en ce qui concerne les services financiers et le support technique**, les institutions internationales peuvent apporter un soutien aux partenaires de l'ESS à travers différents canaux.

- via un **co-financement d'une nouvelle «Banque de solidarité»**, en coopération avec le gouvernement et / ou les acteurs de l'ESS. Cette idée a été proposée par la Fédération des ONG et par la Fédération des coopératives. La justification de la création d'une telle banque est fondée sur le fait que le système financier actuel ne répond pas à la plupart des besoins des ONG, des coopératives et des micro, petites et moyennes entreprises. Il est recommandé qu'une nouvelle entité soit établie, avec une structure qui sera orientée dès le départ au financement des PME, associations et coopératives.

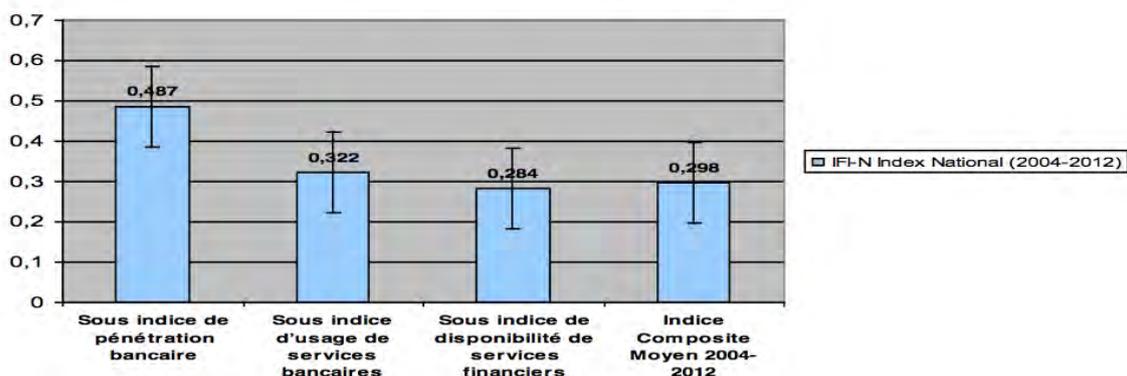
- Le SFD indique par ailleurs que l'une des structures financières existantes pourrait être renforcée et orientée vers le soutien de l'ESS avec un soutien BEI en forme de prêt.

Enfin, **il semblerait utile d'initier une réunion consultative d'un groupe d'experts UE-Med comme une première étape d'un dialogue entre les parties intéressées dans les PM**. La réunion du groupe d'experts devrait comprendre des représentants des autorités gouvernementales en charge de l'ESS et des réseaux de l'ESS. Cela permettra des discussions interactives et des propositions de programmes pour renforcer le rôle de l'ESS au développement, l'innovation, la création d'emplois et l'établissement d'une coopération au sein de la région euro-méditerranéenne.

## **ii. Tunisie: Potentiel de l'économie sociale et solidaire et prospective sur les secteurs porteurs : recommandations spécifiques.**

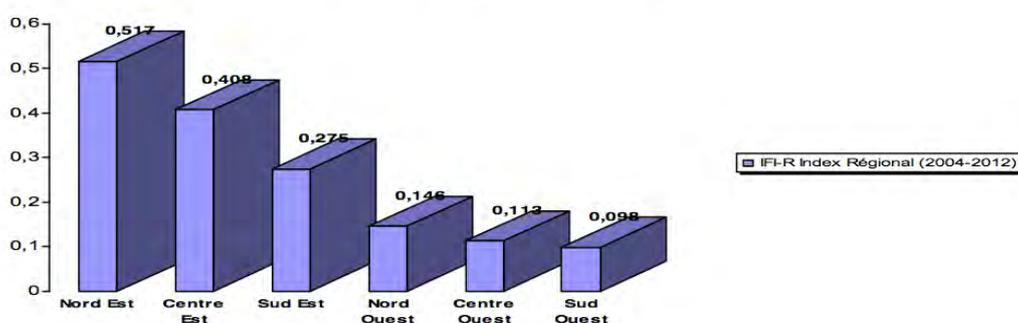
En s'appuyant sur un programme préalable d'évaluation des compétences (assessment capability) et de renforcement des capacités institutionnelles (institutional capacity building/

**Graphique 1. Indice composite d'inclusion bancaire & financière global**  
IFI-N Index National (2004-2012)



Source: Mouley S., 2014

**Graphique 2. Indice composite d'inclusion bancaire & financière régional**  
IFI-R Index Régional (2004-2012)



Source: Mouley S., 2014

enhancement) des opérateurs de l'économie sociale et solidaire en Tunisie, les pistes spécifiques ci-après peuvent être déclinées.

**Premièrement, FEMISE préconise de songer à revoir la stratégie d'investissement dans le secteur de la microfinance.** L'inclusion bancaire et financière est jugée faible en Tunisie avec un indice composite (IFI-N) égal à 0,298. Cette situation est largement expliquée par la faiblesse du score du sous-indice de disponibilité de services financiers (0,284), bien que les sous-indices d'usage de services bancaires et de pénétration bancaire soient jugés moyens à modérés avec des scores respectifs de (0,322) et (0,487). Cette situation contraste néanmoins avec des disparités régionales. C'est ainsi que l'indice composite d'inclusion bancaire et financière régional (IFI-R) est jugé moyen dans la région du nord-est avec un score de l'ordre de 0,517, modéré dans la région du centre-est avec un score de 0,408, et très faible dans les autres régions à des degrés divers : 0,275 dans le sud-est, 0,146 dans le nord-ouest, 0,113 dans le centre-ouest et seulement 0,098 dans le sud-ouest.

La refonte de la législation de la microfinance en Tunisie permettra de développer la concurrence et l'innovation et améliorer l'accès aux crédits, assurances, et autres services financiers pour les citoyens aux revenus modérés. Le secteur de la microfinance en Tunisie a été historiquement organisé de manière non professionnelle et concentré autour de deux types d'offres : ENDA (fonctionnant sous statut dérogatoire) et le dis-

## **Encadré. Un besoin de faire émerger des vocations et mettre en place des formations ESS**

Le développement de l'accompagnement de l'ESS passe par une transmission de ses valeurs (primatie de l'homme et objet social, solidarité, autonomie de gestion, démocratie etc) par son inclusion dans l'enseignement et par la pratique via un parcours de formation. Un lien est donc à faire entre les structures de l'ESS et l'enseignement supérieur et professionnel ce qui permettrait d'attirer les jeunes. Il conviendrait, dans l'enseignement supérieur comme cela a déjà été amorcé dans quelques grandes écoles, d'intégrer dans les cursus sur l'initiation à la gestion financière ou l'entrepreneuriat, des modules sur les finances solidaires. Cette approche permettrait de susciter des vocations d'entrepreneurs solidaires. Le lien peut se faire également via une mise en contact avec une structure régionale d'Aide à l'Insertion Professionnelle, par l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'ESS dans les écoles et université ainsi qu'au niveau local ; le plus important est que cela puisse se traduire en compétences ESS pour les jeunes. Il est aussi important de sensibiliser les entreprises et entrepreneurs (micro, TPE, PME, grandes entreprises) et faire connaître à un large public les avantages que présentent les structures ESS, en terme de réduction des coûts, d'efficacité, d'innovation, et de montrer des exemples concrets d'entreprises ESS qui marchent.

### **Développer une pédagogie de l'ESS**

L'idée est de faire de manière systématique de la pédagogie sur ce qu'est l'ESS, plus particulièrement sur des questions comme l'organisation du travail, privilégiant la coopération entre individus, prônant l'enrichissement collectif plutôt que l'individualisme. Le modèle français pourrait ici servir d'exemple. En France les formations consacrées à l'ESS ne cessent d'augmenter, elles étaient 72 en 2012 (cinq fois plus que dans les années 90), permettent de se former de plusieurs manières et d'obtenir un diplôme en fin de cursus. Ainsi, il serait question de proposer aux populations des PM qui souhaitent se former à l'ESS :

- une formation initiale où les jeunes étudiants auront accès à des cursus allant du niveau Bac +2 au Bac +5, en alternance ou de manière classique et dans des secteurs d'activités diversifiés.
- une formation continue pour ceux qui le souhaitent, dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience. Ici seront notamment touchés les dirigeants/ porteurs de projets ESS qui souhaitent développer et valider leurs compétences. C'est ce que fait déjà l'école de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire (EEES) en France à travers ses nombreux ateliers.
- Par ailleurs, des efforts pour promouvoir l'ESS à l'école pourraient être déployés. Il s'agirait de promouvoir les valeurs de l'ESS à l'école et développer les initiatives construites sur les pratiques pédagogiques de l'ESS sur l'ensemble des régions.

On peut imaginer une participation des acteurs nationaux et internationaux qui pourront, s'ils le souhaitent, participer en cofinçant, au niveau des régions, des masters ou programmes de formation. En outre, des institutions qui ont pour vocation de développer la Formation-Action et la Recherche (ex. l'Institut Panafricain de Développement) mériteraient d'être soutenus. Elles permettraient de contribuer au développement durable de la région en soutenant les activités de formation et de recherche, d'innover dans le développement et être des plateformes de rencontre et de créativité pour la Méditerranée du futur.

### **Sensibiliser et faire connaître les avantages de s'organiser sous forme d'entreprises ESS**

Au Maroc, la région de Meknès Tafilalet a récemment organisé un séminaire au profit des jeunes diplômés en quête d'emploi un séminaire sur les opportunités offertes par l'Economie Sociale pour accéder à un emploi digne et décent. Nous pensons qu'il y a une nécessité de mettre en place un système de suivi de ces ateliers. C'est ici que peuvent intervenir des acteurs de type Réseau Initiative qui offrent un service gratuit d'accompagnement des porteurs de projets et qui pourront assurer le suivi et préparer des documents synthétiques. Cela permettra aux structures de l'ESS de tirer des enseignements et procéder à des adaptations nécessaires. Un soutien technique et la mise à disposition d'experts pourrait permettre, entre autres :

- d'établir des rapports trimestriels/semestriels sur l'état d'avancement des ateliers, sur les résultats obtenus en termes d'emplois ESS, à partir d'une base de données de suivi automatisée,
- appliquer un suivi automatisé aux résultats des activités des membres de l'atelier et mettre à jour régulièrement la base de données sur les activités des participants aux ateliers,
- effectuer des ateliers annuels d'évaluation pour améliorer la stratégie d'intervention
- aider en contribuant aux activités opérationnelles des membres des ateliers.

### Pour un Small Business Act méditerranéen : le cas de la Tunisie

Dans de nombreux pays développés, on retrouve un « **Small Business Act** », soit un « paquet » de mesures introduit par l'Etat et qui favorise la compétitivité des PME. Nous pensons qu'un tel dispositif serait le bienvenu dans les PM. En Tunisie, des réflexions se sont engagées quant à la mise en place d'un « Small Business Act » pour encourager les PME à tirer parti de la croissance des marchés. Cela a été permis récemment avec la promulgation en 2014 d'un décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014 qui donne l'attitude à l'administration publique de consacrer une partie de ses achats (20 % des achats) aux PME nationales.

Sur la base de benchmarking entre les modèles américains et européens, le nouveau dispositif est construit autour de plusieurs axes de réformes dont notamment : (i) le développement de l'esprit de l'entrepreneuriat, (ii) la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel au profit des PME, (iii) l'amélioration de l'accès au financement, (iv) la mise en valeur de la qualification et de l'innovation dans le processus de développement des PME et (v) la promotion de l'internationalisation des PME.

positif Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) / associations de microfinance (AMC). Le décret-loi adopté en 2011 ainsi que les neuf textes réglementaires d'application avaient pour objectif de faire évoluer le secteur en stimulant sa professionnalisation et le développement des volumes de micro-crédits octroyés sur des bases solides. Ce cadre réglementaire a ouvert le secteur à de nouvelles formes d'organisation. Comme noté précédemment, Taysir microfinance a récemment reçu son agrément et plusieurs autres sociétés privées (Horus/Advans, Microcred Tunisie, etc.) sont en cours de lancement ou/et en attente de leur agrément.

**Deuxièmement, FEMISE suggère une intervention dans le dispositif de cautions/garanties en faveur des M-PME.** Le cadre réglementaire actuel des mécanismes de financement bancaire a conduit à un phénomène de sur-nantissement des crédits, qui pénalise essentiellement le secteur des M-PME. En effet, dans la région MENA, les banques tunisiennes sont celles qui pratiquent le plus fort taux de sur-nantissement (177%) qui aboutit à un rationnement du crédit. En outre, l'absence d'un système performant d'informations sur le crédit est également un facteur limitant pour le développement du financement des M-PME. **La mise en place d'un régime de collatéraux devient nécessaire.** Les sûretés facilitent l'octroi de crédit en réduisant la perte potentielle que peut subir le prêteur en cas de défaut de remboursement d'un prêt. Mais le recours à des sûretés sur des biens meubles (tels que stocks, créances, cheptel, cultures, machines et matériels) est limité par l'absence de lois et de registres pour les transactions garanties. Un fonds de garanties/cautions des sûretés sur les biens meubles donnerait aux M-PME la possibilité d'utiliser la plus grande partie de leurs actifs comme levier et d'obtenir des crédits pour financer leur expansion. De même, des actions en faveur du développement de bureaux de crédit privés permettraient de réduire le montant des garanties physiques demandées lors d'octroi de crédit.

**Troisièmement, FEMISE suggère de songer au compartimentage du secteur bancaire.** Afin de relancer les investissements régionaux et locaux et renforcer la décentralisation financière, deux actions peuvent être envisageables :

**a. La migration de la Poste Tunisienne au statut de banque spécialisée pour une meilleure inclusion financière.** La Poste peut jouer un rôle très important dans l'inclusion bancaire et financière, et notamment en matière de réduction des disparités régionales.

### **Togo : projet favorisant l'initiative socio-économique des jeunes**

"Togovio Asile Asi Me" est un projet piloté par l'Association Acteurs Pour une Économie Solidaire (APES) au Togo ciblant la jeunesse togolaise.

Objectif : Togovio Asile Asi Me cherche à aider les jeunes à concrétiser leurs projets socioéconomiques.

Mode d'intervention : Le projet cherche ainsi à mettre en place:

- une Banque de Temps (Pour enrichir les Ressources Non Monétaires), par la mutualisation des ressources non monétaires (compétences, savoir-faire, connaissance...) de chaque membre adhérent, afin de les mettre à disposition des projets solidaires.
- une Micro Banque Solidaire (Modo Banco), par la mise à disposition des projets, des ressources monétaires nécessaires à leur mise en place. Ses ressources prendront la forme de microcrédits, par du financement et investissement participatif.
- un Incubateur, qui permettrait d'offrir un hébergement aux différents projets.

Impact attendu: Ce projet permet à APES de réduire sensiblement le taux d'échec des projets portés par les jeunes et d'assurer une plus grande transparence pour les différents partenaires. Le projet est actuellement hébergé au Centre Henryane De Chaponay pour la Solidarité Internationale. Il sera porté par APES Togo, son partenaire local IAMDES et son partenaire Français TAOA (There Are Other Alternatives).

Source : Les rencontres du Mont Blanc, CAHIER D'INITIATIVES 3EME ÉDITION

### **Brésil : Exemple d'organisation ESS pour l'emploi des jeunes et l'appui au développement régional**

La GERAR est une organisation de la société civile d'intérêt public (OSCIP) brésilienne à but non lucratif qui opère depuis 2003 à Curitiba dans l'état de Paraná.

Objectif : GERAR cherche à soutenir le développement dans toutes les régions du Brésil, en intervenant dans les domaines social, environnemental et éducatif. Outre ses préoccupations pour l'environnement, elle a pour objectif la valorisation et la formation des jeunes personnes.

Mode d'intervention : Les projets sont réalisés dans le cadre d'accords, de contrats et de partenariats avec des entreprises publiques et privées.

La GERAR offre des opportunités de création d'emploi et de revenus, d'intégration harmonieuse de la relance économique et sociale et de conservation de l'environnement, tout en donnant aux jeunes l'opportunité d'un premier emploi à travers l'apprentissage.

Ces premiers projets étaient centrés sur la formation au leadership, la formation professionnelle, la recherche d'opportunités commerciales ainsi que le soutien et la formation.

Plus récemment, le projet GERAR III, plus ambitieux et effectué conjointement avec le ministère du Développement social et de la Lutte contre la faim (MDS), a été mis en œuvre dans cinq états du pays. Il cible à appuyer et renforcer la création de micro et petites entreprises par le biais d'actions continues et intégrées dans les communautés urbaines et rurales des communes en question.

Impact : Parmi les projets à destination de la jeunesse, on retrouve le Projet Constructeurs de la paix, une collaboration entre le ministère du Travail et de l'Emploi (MTE), le Secrétariat national de l'économie solidaire (SENAES) et l'OSCIP GERAR. Celui-ci a fourni une formation professionnelle à 300 jeunes (en situation de précarité sociale). Une fois la formation achevée, l'organisation les a appuyés dans la constitution de coopératives de travail, en favorisant la poursuite des activités apprises et en leur offrant des opportunités d'emploi.

Source : Les rencontres du Mont Blanc, CAHIER D'INITIATIVES 3EME ÉDITION

La Poste Tunisienne opère en effet dans un réseau de 1042 bureaux de poste, dont 53% en zone rurale, 100% sont informatisés et 70% sont interconnectés. Le potentiel en matière d'inclusion financière au travers de la Poste est significatif : 700 000 tunisiens visitent quotidiennement les bureaux de poste, qui gèrent 3,6 millions de comptes d'épargne et 1,8 millions de comptes de chèques postaux (total des avoirs de 13 milliards de dinars). Avec un encours moyen des comptes d'épargne de 2 200 dinars, la Poste dessert une part de marché délaissée par les institutions financières classiques. Un rôle particulier dans le marché de la microfinance lui permettrait de répondre à une demande réelle de sa clientèle pour des petits crédits. Une étude de faisabilité permettrait d'identifier une voie de transformation entre le modèle marocain (création d'une filiale bancaire), et le modèle brésilien (partenariat stratégique avec une institution financière internationale ou une grande banque commerciale de la place).

**b. La transformation de la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL).** Sous statut dérogatoire d'entreprise publique à caractère non administratif, sous tutelle du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, la CPSCL concourt via la mobilisation de ressources financières externes (BEI notamment) ou internes (crédits rétrocédés par l'Etat ou emprunts obligataires) au financement des programmes de développement locaux et régionaux, ainsi qu'à l'assistance des collectivités et communes au niveau de l'exécution de leurs projets. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution tunisienne visant à soutenir et renforcer la décentralisation, il serait opportun de procéder à la transformation de l'actuelle CPSCL en une institution financière spécialisée dans le domaine du développement régional (banque de collectivités), ce qui permettra de renforcer sa capacité financière via un partenariat stratégique institutionnel étranger.

### iii. Maroc

Pour assurer le développement du secteur de l'ESS au Maroc, et après discussion avec les partenaires de l'ESS, les suggestions suivantes peuvent être avancées.

Premièrement, travailler en amont à travers les différentes composantes du système d'éducation et de formation pour **'capaciter'/autonomiser des catégories d'acteurs ciblés** (les exclus des services publics de base, les travailleurs précaires et les personnes ressources en charge de l'encadrement du secteur). Un travail en amont semble aussi opportun en mobilisant les partenariats adéquats pour la **création et la qualification des acteurs intermédiaires** à qui reviennent la charge d'assurer l'accompagnement des institutions d'ESS et leurs membres. Un appui à l'action sur le terrain sera ici nécessaire. Une action de soutien de l'alphabétisation pourra prendre en compte l'ensemble des appuis nécessaires allant du recrutement des bénéficiaires et des animateurs jusqu'à l'évaluation à la sortie en passant par la gestion des formateurs, la préparation des curricula et le financement.

Deuxièmement, **privilégier la perspective territoriale en mobilisant tous les acteurs locaux concernés sous le leadership du Conseil Régional et avec l'appui du Wali/Gouverneur.** Le but est de donner corps aux plans régionaux de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS) et de créer les outils de pilotage (système d'information, observatoire, incubateurs des projets sociaux..) qui incitent/forcent les acteurs

### Encadré: Mise en place des PDRESS au Maroc et apport de la coopération internationale

Le Gouvernement prévoit la signature de contrats programmes avec l'ensemble des régions pour la mise en œuvre des plans régionaux de développement de l'économie sociale et solidaire PDRESS. L'objectif est de faciliter les procédures administratives nécessaires à l'exécution de ces plans et de mobiliser les moyens nécessaires. L'apport de la coopération internationale au niveau infra national peut être extrêmement structurant en se focalisant sur les activités suivantes :

- l'évaluation des PDRESS** tant au niveau de l'état d'avancement de leur mise en œuvre qu'au niveau de leur cohérence avec la stratégie nationale ;
- l'appui à la mise en place d'un partenariat régional** autour de l'économie sociale et solidaire sous le leadership du conseil régional et l'implication active des autres collectivités territoriales (conseils provinciaux, commune) avec la participation active de l'Université régionale, de la société civile et du secteur privé. Ce partenariat régional devrait être appuyé par les institutions nationales (Ministères ou institutions sous tutelles). Le but est de responsabiliser les acteurs locaux pour qu'ils intègrent l'économie sociale et solidaire comme un levier de lutte contre la vulnérabilité sociale et d'amélioration de la compétitivité des territoires.
- l'appui des partenaires sociaux pour mettre en place des instances d'échange et des outils de pilotage** tel l'observatoire régional de l'ESS avec un triple objectif : (i) produire la connaissance territorialisée sur l'ESS ; (ii) former l'expertise locale et (iii) élaborer des aides à la décision publique locale. L'Université régionale devrait jouer le rôle d'agence d'exécution pour cet observatoire. L'Université régionale peut également contribuer à la dynamisation de la recherche action en mettant en place un incubateur des projets sociaux et/ou à la formation des compétences (formation initiale et formation continue). L'observatoire régional de l'ESS peut être un espace de réflexion autour des questions transversales (financement, gouvernance...) abordées dans une perspective locale ;
- Le soutien à la création des acteurs intermédiaires qualifiés** pour assurer les différentes formes de la mission d'accompagnement des organisations de l'ESS ;
- Le soutien aux activités novatrices** sur le terrain qui soit en lien avec les secteurs sociaux (éducation ; personnes à besoins spécifiques...) et/ou en lien avec les secteurs productifs (notamment le développement de l'auto-emploi ou le travail collectif).

### Recommandation de bonne pratique Chilienne de Tourisme thématique

Au Chili, l'initiative « Ecoturismo Mapuche, Valle de Cayucupil – Parque Nacional Nahuelbuta » lancée en 2009 dans la région du Bío Bío (commune de Cañete) constitue des réseaux (plus de 3600 personnes) pour la valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel du peuple mapuche labquenche.

Ce projet de tourisme thématique est intégralement autogéré, avec comme objectif :

- de protéger et préserver le patrimoine historique, culturel et naturel,
- de diversifier les pratiques productives (principalement forestières) de la région et améliorer ainsi le bien être de la population locale.

Parmi les participants à l'initiative : le Centre de production d'aliments et de gastronomie interculturelle, la ferme pédagogique environnementale mapuche, ou encore le Centre d'hébergement et de services Nahuelbuta - Parc national Nahuelbuta. L'initiative a permis aux adhérents d'établir des auberges rurales dans les communautés de la vallée de Cayucupil et de la zone de Pangué. Les familles mapuches accueillent les touristes et offrent toute une gamme de services touristiques (hébergement, restauration, artisanat, travaux agricoles, découverte de la culture locale, visites guidées dans des zones de protection et de conservation de la nature, promenades à cheval, trekking, pêche etc).

La Corporación Mapuche Nahuelbuta à l'origine de cette initiative, a passé **des accords de coopération et de travail avec des organismes d'Etat tels que la corporation nationale forestière du Chili et le Musée mapuche de Cañete Juan Cayupi**. Ainsi, le modèle de gestion coordonnée a été consolidé sur le territoire et sur la base de ses principes d'économie solidaire, équitable, juste et respectueuse de l'environnement. L'initiative a été élue meilleur projet d'économie sociale et de développement durable au Chili en 2009.

### Outil transverse : le crowdfunding, opportunité pour mieux orienter les transferts des migrants

Le crowdfunding est un nouveau mode de financement qui utilise les nouvelles technologies et facilite l'intermédiation entre financeurs et projets. Les initiatives de crowdfunding se développent partout, tout comme les autres pans de l'économie dite « collaborative ». **Avec le crowdfunding, le processus de financement (don, prêt, prise de capital) est rapide et tracé.** C'est pourquoi le crowdfunding se présente comme un outil intéressant notamment dans la mobilisation de l'épargne des migrants et son orientation vers des projets à fort impact social et environnemental.

Le concept s'est très rapidement répandu dans les pays développés ainsi que dans les PVD. Au Royaume-Uni, plus de 600 millions de livres ont été levés grâce au crowdfunding. La plateforme britannique Buzzbnk, sous forme d'impact investing et inaugurée en janvier 2011, a levé depuis son lancement 350 000 livres pour trente-quatre projets d'orientation sociale ou environnementale. En France, le financement participatif a augmenté de 160% en 2013 (total de 65 millions d'euros levés) et le potentiel de collecte d'ici 2020 est estimé à 6 milliards d'Euros. Même s'il reste peu développé dans les PM, on note quelques exemples : **Pi Slice**, une plateforme de crowdfunding dédiée à la microfinance en région MENA, a été inaugurée en partenariat avec la plateforme européenne de micro-crédit MicroWorld.org. Ce portail internet permet la mise en relation entre individus et entreprises de la région et le financement de projets adossés par des IMF. Un des premiers bénéficiaires de cette initiative a été Al Majmoua au Liban. On peut également citer Babyloan, plateforme de microcrédit peer-to-peer, qui a récemment intégré comme partenaire l'association de microcrédit marocaine INMAA.

La véritable valeur ajoutée du crowdfunding est que la diaspora méditerranéenne pourrait identifier des projets à vocation de développement local, à fort impact social et/ou environnemental, et ainsi orienter leurs dons ou leurs épargnes dans des projets qui leur tiennent à cœur et dont l'impact pourrait être contrôlé. **Cependant, le crowdfunding pose actuellement de nombreuses questions en matière réglementaire, notamment au regard des lois bancaires et de l'encadrement et du contrôle des activités de crédit, de l'appel public à l'épargne etc.** Ainsi, un groupe de travail s'est constitué sous l'impulsion de l'association Développeurs sans Frontière, des acteurs du financement participatif français et la Délégation interministérielle pour la Méditerranée en France. Il s'agit de faire l'état des lieux des initiatives de crowdfunding en Méditerranée et de travailler sur les besoins auxquels le crowdfunding pourrait répondre, sur les types de plateformes qui pourraient voir le jour et les obstacles à leur émergence. **On pourrait imaginer, à moyen terme, que les autorités nationales facilitent le financement via ce modèle en proposant un projet de loi qui favorise le développement du crowdfunding.** Il s'agira d'établir des règles souples de financement pour les plateformes de crowdfunding, permettant entre autres d'augmenter les montants et le nombre d'investisseurs potentiels.

locaux à collaborer et à se coordonner. L'université régionale peut jouer un rôle en tant qu'agence d'appui technique et un levier de pérennisation. Cette mobilisation autour du conseil régional devrait aboutir à une configuration partenariale publique/privée, propice à la mobilisation des ressources financières et à la mutualisation des moyens.

Troisièmement, une importance particulière devra être accordée à la problématique de **financement de l'économie sociale et solidaire au Maroc.** La réflexion entamée sur les moyens et les opportunités de promouvoir de nouveaux mécanismes de financement, répondant au mieux aux besoins de financement de l'économie sociale et solidaire, devra se poursuivre et focaliser sur les conditions de développement de la finance solidaire au Maroc. L'objectif de cette démarche est de réunir des acteurs privés et publics susceptibles d'intégrer le développement social dans leurs stratégies entrepreneuriales. Les banquiers, investisseurs, pouvoirs publics, devraient lever davantage de fonds en incluant des acteurs internationaux. Il s'agira aussi de mettre en place une **fiscalité incitative** pour les particuliers et les investisseurs solidaires. Un cadre réglementaire qui permettrait aux banques et gestionnaires d'actifs de proposer de nouveaux produits pour l'épargne solidaire. Pour les experts, il faudra disposer d'une base de données pour

répertorier les porteurs de projets qui présentent des besoins de financement et d'accompagnement. Il s'agira aussi de participer aux initiatives visant à mettre en place des mécanismes de financement Nord-Sud de type Coop-Med

Enfin, la coopération internationale peut avoir une valeur ajoutée certaine en :

- appuyant techniquement et financièrement l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'ESS** tout en veillant à ce que cette évaluation soit menée de manière participative et que ses résultats soient rendus publics.
- apportant un appui technique et financier pour l'amélioration de la gouvernance du secteur** notamment en (i) aidant à qualifier l'administration (Ministères et institutions sous tutelle) pour qu'elle puisse s'acquitter de manière professionnelle de toutes les tâches liées à sa nouvelle mission (animation, coordination, encadrement, suivi et évaluation) et qu'elle se dote d'une vision prospective en matière des besoins en compétences ; (ii) soutenant l'administration dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils de pilotage en l'occurrence un système d'information qui permet d'informer la décision politique. Ces outils de pilotage peuvent être valorisés en mettant en place un observatoire national de l'ESS.
- encourageant la production de connaissance pluridisciplinaire** sur des problématiques transversales tels que le financement, la gouvernance, la qualité ;
- appuyant le plan d'action de la stratégie sur des secteurs/domaines transversaux** comme l'éducation et la formalité des activités informelles.
- encourageant les échanges croisés** entre les acteurs marocains de l'ESS et leurs homologues étrangers dans le cadre de la coopération centralisée ou décentralisée.

### Sources bibliographiques :

- ABA, Loan Tracker, 2014, Micro and Small Enterprise, Monthly Analysis Report, March 2014, Alexandria: <http://www.aba-sme.com>
- Abu El Magd, M. et al., 2011, The Social Fund for Development An Independent, Forward-Looking Review- Final Report, Social Fund For Development, Cairo.
- Agence Française de Développement, Région Île-de-France & ARENE (2013), «L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée », Savoirs communs n°14, Juin.
- Allard, Davidson, & Matthaei, 2008, Solidarity Economy: Building alternatives for People and Planet, Changemakers Publications, USA
- Altis and Università Cattolica del sacro Cuore (2014), « The Social Impact of Banca Etica : 15 years of finance serving the good common».
- Ararat, Melsa (2006), « "CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY" ACROSS MIDDLE EAST and NORTH AFRICA », Draft Paper, Sabanci University, Corporate Governance Forum (CGFT), Faculty of Management.
- Atelier-IDF, « Découvrir l'ESS : Principes, actions et histoire », lien disponible : <http://www.atelier-idf.org/agir-ess/entreprendre-autrement-ess/initiez-vous-ess/economie-sociale-solidaire/>

Atlas Magazine (2012), « Le marché de l'assurance au Maghreb », Novembre 2012.

BabNet (2013), "Tunisie: Ariana - Les sociétés coopératives des services agricoles un stimulant pour améliorer le rendement du secteur Ariana", 1er Novembre.

Banque Africaine du Développement (2012), La gouvernance participative en Tunisie : améliorer la prestation des services publics à travers des partenariats État-citoyen.

Banque Européenne d'Investissement (2011), « BEI Info 143 », Octobre.

Benjamin R Quinones Jr (2012), « Sowing the Seeds of Solidarity Economy : Asian Experiences », Published by JJ RESOURCES for Centre for Social Entrepreneurship Binary University College, Malaysia.

Booz&Co (2013), «The Rise of Corporate Social Responsibility A Tool for Sustainable Development in the Middle East », Booz & Company Inc.

BPI France (2013), « Contribuer au financement de l'économie Sociale et Solidaire : Renforcer l'existant, Approfondir les partenariats, Innover », Mai 2013.

Brazilian Forum of Solidarity Economy, 2006, The Management and Organization Experience of the Solidarity Economy Movement in Brazil.

C. Lafaye et H. Frison (2013), « Tableau des lois ESS dans le monde », Uniopss.

CEPES (2007), « L'économie sociale au Maghreb : La situation au Maroc et en Tunisie ».

Clément Steuer (2012), « En Égypte, la révolution continue, notamment dans les urnes », Manuscrit auteur, publié dans «Le Moyen-Orient un an après : entre révolution, révolte et stagnation, Cercle des chercheurs sur le Moyen-Orient ; Steuer, Clément ; Beauchard, Jean-Baptiste ; Vandenheede, Elisabeth ; (Ed.) (2012) 9-26»

Clément Steuer (2013), « Révolution égyptienne : une législation toujours répressive vis-à-vis des représentants de la société civile », Groitus International, May 5th.

CNUCED (2012), « World Investment Report 2012 », Juin.

Daniele Demoustier (2013), « L'économie sociale et solidaire est-elle une réponse à la crise ? », Les idées en mouvement, Le mensuel de la Ligue de l'enseignement, n° 209, MAI 2013.

Dash, A., 2013, Towards an Epistemological Foundation for Social and Solidarity Economy, Draft paper prepared for the UNRISD Conference "Potential and Limits of Social and Solidarity Economy 6-8 May" Geneva- Switzerland.

Defourny, J. and Develtere, P. 1999, "The Social Economy: The Worldwide Making of a Third Sector", in J. Defourny, P. Develtere, and B. Fonteneau, Ed., L'économie Sociale au Nord et au Sud, Centre D'Économie Sociale, Université De Liege, De Boeck. Liege.

Délégation de la Commission de l'Union Européenne en Tunisie (2012), Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne.

Direct Info (2014), « L'économie sociale dans la création d'emploi en débat à Tunis », webmanagercenter.com , 3 Mars.

European Investment Bank (2014), «FEMIP Trust Fund (FTF) Strategic Orientations & Operational Plan 2014-2020», disponible à: [http://www.eib.org/attachments/country/ftf\\_strategic\\_orientations\\_and\\_operational\\_plan\\_2014\\_2020\\_en.pdf](http://www.eib.org/attachments/country/ftf_strategic_orientations_and_operational_plan_2014_2020_en.pdf)

El Mahdi, A. and M. Metwali, (2013), Assessment of the Performance of Micro and Small Enterprises in Egypt, CEFRS, SFD and African Development Bank Group, Cairo.

FEBEA (2012), «En quoi les banques éthiques se différencient-elles des banques traditionnelles?», Fédération Européenne de Finances et Banques Ethiques et Alternatives.

FISS (Forum International de l'Économie Sociale et Solidaire) (2011), « WOMEN AT THE HEART OF THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY », Aout.

Fonteneau, B. et al., 2011, Social and Solidarity Economy: Our common road towards Decent

- Work, In support of the Second edition of the Social and Solidarity Economy Academy, 24-28 October Montreal - Canada, International Training Centre of the International Labour Organization, Geneva.
- Foundation for the future (2013), Programme d'appui à la société civile en Tunisie.
- France Active (2014), « Solutions de Financement Solidaire: Gamme complète 2014 ».
- Global Alliance for Banking on Values (GABV) (2013), « Real Banking for the Real Economy: Comparing Sustainable Bank Performance with the Largest Banks in the World », October.
- Hasmet M. Uluorta (2009), « The Social Economy : Working alternatives in a globalizing era », Routledge.
- IACE (2013), Le Crowdfunding en Tunisie : Un chaînon manquant, Rapport pour les Journées annuelles de l'entreprise.
- IFEDA (2014), Centre d'Informations, Etudes & Documentations sur les Associations. Databases ([www.ifeda.org.tn](http://www.ifeda.org.tn)).
- Institut National de la Statistique (INS) - BAD – World Bank (2012), Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie.
- IPEMED (2013), "L'économie sociale et solidaire au Maghreb", Novembre
- Jaïda (2013), 2ème Rencontre annuelle des bailleurs de fonds de la micro finance au Maroc , « Développement des nouveaux produits & Transparence financière : Principaux leviers de développement de la micro finance », 04-05 Novembre 2013.
- Jean-Noël Chopart, Guy Neyret et Daniel Rault (2006), « Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire », COLLECTION « RECHERCHES » À LA DÉCOUVERTE.
- Johannes Schneider (2012), « La Vie économique », Revue de politique économique 12-2012.
- Kristina Kausch (2009), « Defenders in Retreat : Freedom of Association and Civil Society in Egypt », FRIDE, Working Paper 82, April.
- L'Economiste (2013), «ECONOMIE SOLIDAIRE PARI LANCÉ SUR LES COOPÉRATIVES », Édition N° 4010 du 2013/04/15.
- Le Matin (2013), «Les pouvoirs publics sont invités à devenir un facilitateur», 13 Juillet 2013
- LeLabo-ESS (2010), «Pour une autre économie», Alternatives économiques, hors série poche – n° 46bis – novembre 2010.
- lelabo-ess.org (2013), « La Nef, unique banque éthique française », 25 Octobre, at : <http://www.lelabo-ess.org/?La-Nef-unique-banque-ethique>
- LeMonde (2014), « Le crowdfunding en passe de bouleverser le financement des Entreprises», 27.03.2014.
- Les Rencontres du Mont-Blanc (2013), «Changer le cap de la mondialisation avec l'économie sociale et solidaire», Cahier d'Initiatives, 3ème édition.
- Liberation (2013), « Il y a une volonté de donner un vrai élan à l'économie sociale et solidaire », 10 Novembre 2013.
- Makhzoumi Foundation, site web : <http://www.makhzoumi-foundation.org/>
- Mansour, M., 2014, Report on the Performance of the Federation of Cooperatives, (unpublished data), Cairo.
- Marguerite Mendell and Nancy Neamtan: 2005, «The Social Economy in Quebec. An Agenda for Economic Democracy», [http://www.havenscenter.org/audio/marguerite\\_mendell\\_and\\_nancy\\_neamtan\\_social\\_economy\\_quebec\\_agenda\\_economic\\_democracy](http://www.havenscenter.org/audio/marguerite_mendell_and_nancy_neamtan_social_economy_quebec_agenda_economic_democracy)
- Marques, J. 2013, Social and Solidarity Economy Between Emancipation and Reproduction, Draft paper prepared for the UNRISD Conference "Potential and Limits of Social and Solidarity Economy 6-8 May" Geneva - Switzerland.

MedESS (2013), « L'ESS en Tunisie », 5 Mars.

Mendell, M. and Nancy Neamtan, 2005, «The Social Economy in Quebec. An Agenda for Economic Democracy», [http://www.havenscenter.org/audio/marguerite\\_mendell\\_and\\_nancy\\_neamtan\\_social\\_economy\\_quebec\\_agenda\\_economic\\_democracy](http://www.havenscenter.org/audio/marguerite_mendell_and_nancy_neamtan_social_economy_quebec_agenda_economic_democracy)

Michel Garrabé (2007), « Economie sociale », Formder, disponible à : [http://formder.iamm.fr/ressources/cours/eco\\_sociale.pdf](http://formder.iamm.fr/ressources/cours/eco_sociale.pdf)

Ministère du Tourisme Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (2013), « Stratégie du Développement Touristique de la Région Souss Massa Drâa et la Région Guelmim Es Smara », Tenerife, 22 Mai 2013.

MixMarket.org (2012), « MFI report, Al Majmoua ».

Mutualite.fr (2014), « Nouveau départ pour le statut de mutuelle européenne », 16 Janvier.

Myeurop.info (2013), « La banque éthique qui fait le buzz en Belgique », 19/8/2013, at : <http://fr.myeurop.info/2013/05/21/la-banque-ethique-qui-fait-le-buzz-en-belgique-8890leadersleague.com> (2014), « leadersleague.com », 25-02.

Observatoire National de l'ESS – CNCRES (2013), «L'emploi des jeunes dans l'Economie Sociale et Solidaire», Juin 2013.

Opinion-Internationale (2013), «La société civile tunisienne en pleine expansion (article d'opinion)», 18 Juin.

Philippe Frémeaux (2013), « Alternatives Economiques Etudes et Communication », Labo-ESS et Institut CDC pour la recherche, Janvier.

PNUD (2012), État des lieux de la société civile tunisienne dans le secteur de la promotion d'une citoyenneté active. quel avenir ?

RECMA (Revue Internationale de l'Economie Sociale) (2013), « Une première coopérative européenne de finance citoyenne », 30 Mai.

Revue-banque.fr (2013), « Banques éthiques : l'intermédiation bancaire au service de l'économie sociale », 12/03.

Salama Saïdi, Stefan Toepler et Lester Salamon (2003), «Le secteur à but non lucratif au Maroc», Université John Hopkins, Décembre.

Salama, Aly (2009), « Egypt: Social Responsibility Disclosure Practices », in Global Practices of Corporate Social Responsibility, pp 325-342, Springer Berlin Heidelberg

Sanchez Salgado Rosa (2009), « Les effets des programmes européens sur les associations du secteur social : une influence à niveaux multiples », Pôle Sud, 2009/2 n° 31, p. 41-56.

SFD, SFD Results Report 2012, Cairo.

SIDI - Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, <http://www.sidi.fr/>

Sophie BOUTILLIER et Sylvain ALLEMAND (2010), « Economie sociale et solidaire : Nouvelles trajectoires d'innovations », L'HARMATTAN, Paris.

Tack, Emilie (2009), « L'économie sociale, en quête de reconnaissance institutionnelle : L'exemple du statut de l'association européenne », Working Paper, Think Tank Pour la Solidarité, Juin.

TheGuardian (2013), « Solidarity economy: finding a new way out of poverty », October 9th.

UNRISD (2013), « Social Solidarity Economy: Toward Convergence across Continental Divides», by Emily Kawano, February 26th.

UNRISD, 2013, Potential and Limits of Social and Solidarity Economy, Event Brief 01, August 2013.

World Economic Forum (2013), « From the Margins to the Mainstream Assessment of the Impact Investment Sector and Opportunities to Engage Mainstream Investors », September.

## ANNEXE

### **Recommandation de bonne pratique en matière de financement et d'accompagnement individuel : Réseau Entreprendre**

**Objectif :** contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses

**Moyens :**

- l'accompagnement par des chefs d'entreprise. Les membres donnent bénévolement de leur temps pour étudier les projets, participer aux comités d'engagement, accompagner des lauréats et animer leur association (soit 70.000 heures de bénévolat par an).
- un financement sous forme de prêts d'honneur avec effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

**Mode d'intervention :**

Réseau Entreprendre fédère des associations locales de chefs d'entreprise soucieux de contribuer à la réussite d'entrepreneurs porteurs d'un projet de création ou de reprise de PME significativement créatrices d'emplois et de richesses sur leur territoire.

**Impact**

- Réseau Entreprendre soutient 1.840 entrepreneurs par an dont 903 nouveaux en 2013 (Lauréats Réseau Entreprendre).
- 657 projets d'entreprises nés en 2013.
- 19,26 M€ accordés sous forme de prêts d'honneur en 2013.
- 12,7 emplois créés en moyenne à 5 ans par entreprise accompagnée.
- 90% des entreprises accompagnées sont toujours en activité à 3 ans (enquête TMO Régions pour les dernières promotions).
- Depuis 1986, plus de 70.000 emplois créés ou sauvés.

**Éléments de succès**

- L'ancrage local, Réseau Entreprendre fédère des associations locales de chefs d'entreprise soucieux de contribuer à la création et la reprise de PME à fort potentiel.
- Les fonds de prêts d'honneur sont constitués avec le soutien des collectivités territoriales, de la Caisse des Dépôts, des donateurs et d'établissements bancaires,...
- L'organisation du réseau, les associations Réseau Entreprendre sont autonomes dans leur fonctionnement.

**En quoi cette initiative peut être inspirante pour les PM ?**

Fort de son succès en France, Réseau Entreprendre a essaimé son modèle et est devenu depuis 2009 membre fondateur de Réseau Entreprendre International. On retrouve ainsi son modèle au Maroc et en Tunisie. Ainsi, Réseau Maroc Entreprendre a signé un accord de partenariat avec l'AFEM (association des femmes chefs d'entreprises du Maroc). Cela permet aux projets incubés de l'AFEM un accompagnement commun dans leur aventure entrepreneuriale. Dans ce cadre, Le Réseau Maroc Entreprendre s'engage entre autres à : i) soumettre les projets incubés de l'AFEM à la sélection de RME et s'ils sont retenus, ils bénéficieront des prêts d'honneur sans intérêts de RME et de son accompagnement et ii) Orienter les jeunes filles issues de la sélection de RME vers l'incubateur féminin Casa pionnières. En Tunisie, Réseau Entreprendre Tunis a récemment lancé une coopération avec l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APIII) qui porte sur l'accompagnement des entreprises incubées dans les pépinières d'entreprise et de l'optimisation des délais de traitement des dossiers.

**Quels obstacles au développement d'une telle initiative dans les PM ?**

Comme pour Initiative France, l'essaimage implique un travail constant pour faire reconnaître la spécificité du modèle. Il est nécessaire de sensibiliser les autorités locales, faire un travail d'acculturation de l'administration. Ce n'est qu'à travers ce travail constant que le dispositif peut devenir un moyen nouveau de mobiliser des ressources pour le secteur ESS et pour les petites entreprises des PM.

## **Recommandation de bonne pratique en matière de financement et d'accompagnement individuel : Initiative France**

**Objectif :** faciliter l'accès des créateurs d'entreprises au financement bancaire

### **Moyens :**

- Un service gratuit d'accompagnement des porteurs de projets
- Le renforcement des fonds propres des entreprises accompagnées sous forme de prêts d'honneur
- L'intermédiation avec les partenaires bancaires
- L'agrégation des financeurs
- La mobilisation des solidarités locales : 230 associations locales, membres du réseau Initiative France.

### **Mode d'intervention :**

Avec son réseau de 230 plateformes adhérentes, Initiative France apporte un financement sous forme de prêts d'honneur qui sont des prêts à la personne à taux zéro et sans garantie personnelle, remboursé entre 3 et 5 ans, destiné à renforcer les fonds propres du créateur et à faire effet de levier sur l'obtention de crédits bancaires pour son entreprise. Outre le prêt, Initiative France apporte au créateur un accompagnement pendant les premières années d'activité, mais aussi post-crédation, notamment par le soutien d'un parrain issu du monde de l'entreprise.

### **Impact**

- Initiative France a soutenu 16 565 entreprises et ainsi permis de créer ou maintenir 39 538 emplois en 2013.
- 158,8 M€ de prêts d'honneur ont été engagés en 2012 : 123,9 M€ sur les fonds de prêts des plateformes et 34,9 M€ au titre de Nacre
- 1 milliard d'euros de financements bancaires associés aux prêts à taux zéro : Initiative France a ainsi généré un effet de levier de 8,1.
- 8 325 parrainages de chefs d'entreprise ont été menés
- En 2012, parmi les entrepreneurs financés, 64% étaient sans emploi et un tiers étaient des femmes.

### **Eléments de succès**

- L'ancrage local de chaque plateforme, grâce notamment au lien qui l'unit avec les collectivités locales qui sont le plus souvent à l'origine de sa création.
- L'organisation très décentralisée du réseau.
- Le caractère partenarial de son modèle.
- Inscrire son action dans le cadre des politiques publiques mises en place par l'Etat ou les collectivités locales.

### **En quoi cette initiative peut être inspirante pour les PM ?**

Depuis 2007, le réseau Initiative France a commencé un travail d'essaimage de son modèle au Maroc (il existe aujourd'hui 6 plateformes actives), et plus récemment en Tunisie. Clé de succès de cette initiative, la constitution d'une association locale est incontournable : toute plateforme se constitue d'abord en association en mobilisant les solidarités locales. Cette forme juridique démocratique à but non lucratif force les parties prenantes à s'entendre autour d'un même projet, d'une même mission sociale et permet l'implication de la société civile.

Au Maroc, Initiative France a scellé un partenariat avec l'Agence de Développement Social, agence publique de soutien à l'emploi, qui s'est engagée à assurer l'amorçage de chaque dispositif. Les plateformes qui se sont créées se sont développées plutôt comme acteurs de microfinance. Depuis 2007, 201 projets ont été accompagnés et financés, ce qui a permis la création de 662 emplois au Maroc. En Tunisie, l'amorçage des dispositifs ont davantage fait appel aux financements locaux, notamment les entreprises et entrepreneurs du territoire désireux de soutenir les projets économiques locaux, mais aussi la coopération décentralisée (en particulier deux collectivités locales françaises dont Hérault et PACA). Ainsi les pouvoirs publics sont moins présents.

### **Quels obstacles au développement d'une telle initiative dans les PM ?**

Le modèle d'Initiative France ne rentre pas dans les cases pré-établies du cadre législatif des PMs. L'essaimage du modèle Initiative France implique donc un travail, souvent long et chronophage, de lobbying et d'argumentaire pour faire reconnaître la spécificité du modèle. Il est nécessaire de sensibiliser les autorités et de faire un travail d'acculturation de l'administration, en d'autres termes d'expliquer et de faire reconnaître un modèle novateur dans ces pays.

**Tableau A1. Tunisie: Estimations des taux d'emplois par secteurs d'activités**

	Population active occupée		Population active non occupée ou au chômage		Créations d'emplois (en Milliers)	Taux d'emploi (en %)
	(en milliers)	(en %)	(en Milliers)	(en Milliers)		
Agriculture et pêche	507,4	15,3	603,4	96	12,8	0,32
Industries manufacturières	622,6	18,8	741,4	118,8	15,7	0,39
Industries non manuf.	480	14,5	571,8	91,8	12,1	0,3
Moyenne totale des activités de services dont:	1705,3	51,4	2027,1	321,8	43,1	1,09
<b>(Services sociaux, culturels et associatifs)</b>	<b>140,6</b>	<b>4,2</b>	<b>165,7</b>	<b>25,1</b>	<b>3,5</b>	<b>0,09</b>

Source : Calculs de l'étude sur la base des données de l'Institut National de la Statistique (2014).

**Tableau A2. Tunisie: Estimations des élasticités emplois – croissance par secteurs d'activités en 2013**

	Taux de croissance valeur ajoutée	Taux d'emploi	Elasticité emploi/croissance
Agriculture et pêche	-4,1	0,32	négative
Industries manufacturières	3	0,39	0,13
Industries non manuf.	-1,7	0,3	Négative
Moyenne totale des activités de services dont:	5,1	1,09	0,21
<b>(Services sociaux, culturels et associatifs)</b>	<b>7,3</b>	<b>0,09</b>	<b>0,01</b>

Source : Calculs de l'étude

**Tableau A3. Tunisie: Subventions accordées aux associations et amicales (en Milliers de dinars)**

Ministères	2012	2013
1- Assemblée Nationale Constituante	242	242
2- Présidence de la République	523	523
3- Présidence du Gouvernement	1696	1766
4- Ministère de l'Intérieur	340	348
5- Ministère de la Justice	685	720
6- Ministère des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle	140	180
7- Ministère des Affaires Etrangères	202	210
8- Ministère de la Défense Nationale	390	650
9- Ministère des Affaires Religieuses	37	45
10- Ministère des Finances	377	380
11- Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale	76	88
12- Ministère du Développement Régional et de la Planification	133	203

13- Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	64	124
14- Ministère de l'Agriculture	193	198
15- Ministère de l'Environnement	210	210
16- Ministère de l'Industrie	262	310
17- Ministère du Commerce et de l'Artisanat	20	20
18- Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication	220	235
19- Ministère du Tourisme	20	20
20- Ministère de l'Équipement	42	56
21- Ministère des Transports	144	237
22- Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille	10482	11561
- Femme	8250	9329
- Enfance	2232	2232
23- Ministère de la Culture	2255	2360
24- Ministère de la Jeunesse et des Sports	238	240
- Sport	210	210
- Jeunesse	28	30
25- Ministère de la Santé	413	414
26- Ministère des Affaires Sociales	62454	73570
27- Ministère de l'Éducation	225	230
28- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	653	643
- Enseignement supérieur	495	455
- Recherche scientifique	158	188
29- Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	51	94
- Formation professionnelle	21,3	32
- Emploi	30	62
Source : Budgets de l'Etat, Ministère des finances (2014)		

**Tableau A4. Distribution des aides et subventions gouvernementales aux ONG égyptiennes, par région géographique**

Région	2004	%	2008	%
Greater Cairo	274,117,000.00	94.83%	508,728,291.00	98.21%
Sinai	4,400,000.00	1.52%	5,331,950.00	1.03%
Upper Egypt	2,328,000.00	0.81%	3,087,393.00	0.60%
Lower Egypt	8,220,000.00	2.84%	845,572.00	0.16%
Total	289,065,000	100%	517,993,206	100%

Source: The General Federation of Associations and Civil Institutions, the Database of the General Federation of Associations and Civil Institutions, Information Center, 2014

**Tableau A5. Subventions étrangères aux ONG de la société civile égyptienne (2007), réparties selon les gouvernorats**

	Gov.	Grants 2007	Total Institutions	Total Grants in LE	% of Grants
1	Cairo	192	63	140,950,000.00	40.0
2	Giza	59	39	96,392,000.00	27.3
3	Fayoum	2	3	4,400,000.00	1.2
4	Beni Sueif	10	10	2,328,000.00	0.7
5	Al Menia	30	32	21,000,000.00	6.0
6	Assuit	11	8	8,220,000.00	2.3
7	Wadi El Gadid	6	5	6,200,000.00	1.8
8	Sohag	10	14	6,920,000.00	2.0
9	Qena	14	16	7,000,000.00	2.0
10	Luxor	8	2	1,470,000.00	0.4
11	Aswan	7	7	2,400,000.00	0.7
12	Red Sea	2	3	345,000.00	0.1
13	Suez	NA	NA		
14	S.Sinai	5	4	4,015,000.00	1.1
15	N.Sinai	6	3	3,250,000.00	0.9
16	Port Said	1	2	430,000.00	0.1
17	Ismailia	1	1	15,000.00	0.0
18	Sharkia	1	2	105,000.00	0.0
19	Qaliuobia	8	4	1,500,000.00	0.4
20	Menoufia	3	3	690,000.00	0.2
21	Dakahlia	6	7	1,262,000.00	0.4
22	Gharbia	NA	2	748,000.00	0.2
23	Beheira	1	1	60,000.00	0.0
24	Kafr El Sheikh	NA	NA		
25	Damietta	10	3	390,000.00	0.1
26	Alexandria	10	13	5,640,000.00	1.6
27	Matrouh	NA	NA		
28	Markazia	44	18	36,775,000.00	10.4
	Total	438	265	352,505,000.00	100.0

Source: The General Federation of Associations and Civil Institutions, the Database of the General Federation of Associations and Civil Institutions, Information Center, 2014.

## Cadre juridique actuel dans les 3 PM

### Maroc

#### a. Loi encadrant le secteur associatif

Les associations sont régies par le dahir du 15 novembre 1958 (Code des Libertés Publiques) modifié et complété par le Dahir n° 1-02-206 du 23/07/2002. Ce texte définit

l'association dans son article premier comme suit « l'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes physiques mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. Cependant, ce caractère de non recherche de profit, n'empêche pas les associations d'exercer des activités génératrices de revenus dans le but de développer leurs capacités et moyens propres et devenir de plus en plus autonomes. Dans le cadre de cette loi, les associations bénéficient de plusieurs avantages qu'on peut résumer comme suit :

- les associations sans but lucratif et les organismes assimilés sont exonérés de l'impôt sur les sociétés pour les seules opérations conformes à l'objet défini dans leurs statuts. Toutefois, l'exonération ne s'applique pas aux établissements de vente ou de services appartenant à ces associations ;
- hormis les opérations à caractère commercial, industriel ou de prestations de services, les prestations fournies par les associations reconnues d'utilité publique sont exonérées de la TVA ;
- les associations de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) peuvent, sous certaines conditions, être reconnues d'utilité publique ;
- le Dahir n°1-02-188 du 23 juillet 2002 portant promulgation de la loi n° 53-00 formant la charte de la petite et moyenne entreprise, prévoit également des financements pour les associations de soutien à la PME.

#### **b. Loi encadrant le secteur des coopératives**

Les coopératives sont régies par le Dahir n° 1-83-226 (5 Octobre 1984) portant la loi n° 24-83 fixant le statut général des coopératives et les missions de l'Office de développement de la coopération, et par les textes réglementaires pris pour son application ainsi que par leurs statuts qui doivent être établis en conformité avec la loi et ses textes d'application. Ce Dahir a été modifié par le Dahir portant loi n°1-93-166 (10 Septembre 1993). Selon les dispositions de ces textes, la coopérative est définie en tant que personne morale regroupant des personnes physiques qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative. Les coopératives jouissant de la pleine capacité juridique et de l'autonomie financière, et peuvent opérer dans tous les secteurs d'activité économique. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social et se présentent ainsi comme un vecteur décisif dans la consécration des valeurs d'une économie solidaire viable et dynamique au Maroc.

#### **c. Loi encadrant le secteur des mutuelles**

Le cadre réglementaire de la mutualité s'est agencé de façon discontinue, en l'absence d'une vision cohérente et d'objectifs précis pour guider son développement en tant que tel, son positionnement dans le dispositif national de santé ou son articulation et ses complémentarités avec le rôle et l'action des autres parties prenantes. En 50 ans, une dizaine de textes seulement ont été adoptés dont, principalement, le dahir de 1963

portant statut de la mutualité, le décret royal de 1966 relatif au Conseil supérieur de la mutualité, et des arrêtés fixant les statuts- type et quelques aspects des relations des sociétés mutualistes avec les tiers. L'établissement et l'envoi des états statistiques et financiers exigibles des opérateurs du secteur n'ont été rendus exigibles qu'à partir de juillet 2001 et ce n'est qu'en 2007 que les sociétés mutualistes ont été dotées d'un plan comptable spécifique.

## **Tunisie**

Les modifications des dispositions prévues par la loi des associations (septembre 2011), par comparaison à l'ancienne version (novembre 1959), ont favorisé le florilège de ces dernières. L'assouplissement de la législation fait en sorte que les organisations de la société civile ont réussi à s'imposer dans le paysage politico-économique du pays en participant à plusieurs instances (Commission des réformes politiques et transition démocratique, Conseil de la haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, Instance supérieure et indépendante pour les élections).

En outre, un récent décret N°2013-5183 du 18 novembre 2013 a fixé le cadre réglementaire régissant le financement public des associations. A cet effet, le décret cité en référence a défini le financement public octroyé aux associations comme étant « les fonds affectés dans le Budget de l'Etat ou les budgets des collectivités publiques ou les établissements à caractère administratif ou les établissements et entreprises publiques ou les sociétés dont les participations publiques dépassent les 34% du capital ou les entreprises à majorité publique, dans le but de supporter et aider les associations à réaliser des projets et à développer leurs activités et ce, sur la base de compétence et de la faisabilité des projets et des activités ».

Selon ce récent texte de loi, le financement public est octroyé –de manière prioritaire en réponse aux demandes formulées dans le cadre d'un réseau d'associations- aux associations pour leur permettre d'atteindre un des deux objectifs suivants :

- promouvoir leurs activités et développer leurs moyens de travail suite à des demandes directes présentées par les associations ;
- réaliser des projets d'utilité publique s'inscrivant dans le cadre de l'activité d'un organisme public, et ce suite à un appel à candidatures lancé par l'organisme public concerné ou suite à un accord de partenariat à l'initiative de l'association. Les conditions d'octroi des financements prévues sont les suivantes : a) les résultats quantitatifs et qualitatifs escomptés de la réalisation du projet ; b) la démarche proposée pour la réalisation du projet et les délais d'exécution proposés ; c) le nombre de ses filiales, affiliés et salariés; d) la compétence et l'expérience opérationnelle des dirigeants de l'association et de l'équipe chargée de l'exécution du projet ; e) la participation de l'association à des séminaires et sessions de formation ; f) l'importance de l'activité, des programmes et des interventions effectuées précédemment par l'association, et celle de l'activité ; g) des programmes et des interventions à exécuter dans l'avenir.

Le décret N°2013-5183 susvisé a, en outre, introduit des règles de conformité et de transparence pour le financement privé, et notamment étranger. Une situation finan-

cière est qualifiée de « régulière à l'égard de l'administration fiscale et des caisses sociales » si elle découle de la réception de dons, donations ou aides étrangères non destinés au soutien des partis politiques ou des candidats indépendants à des élections nationales, régionales, locales ou leur procurer une aide matérielle.

Par ailleurs, le décret en question a fixé les conditions et les procédures pour l'obtention du financement public, les dispositions particulières relatives au financement public octroyé, soit dans le cadre de l'appel à candidatures, soit dans le cadre de l'accord de partenariat, ainsi que les dispositions spécifiques au suivi et au contrôle de ce genre d'opérations. En particulier, la législation actuelle impose aux associations la transparence et l'obligation de déclaration des financements obtenus de l'étranger. Néanmoins, sur les 16615 associations actuelles, seules 200 associations ont déposé la déclaration réglementaire de leurs sources de financement.

En revanche, au niveau du secteur des mutuelles, le cadre juridique, datant toujours de 1954, ne répond plus aux mutations socio-économiques qu'a connues la Tunisie. Par ailleurs, ce texte ne prend pas en considération certaines activités et prestations assurées par les mutuelles.

## **Egypte**

### **a. Lois encadrant le secteur des coopératives**

La loi 28 de 1984 établit la Fédération des coopératives et les cinq unions de coopératives centrales qui représentent les principales activités économiques menées par chaque syndicat spécialisé, à savoir, la consommation, la production, l'agriculture, le logement et la pêche. Plus précisément les cinq unions sont supervisées et appuyées techniquement par :

- le Ministère du développement local, dans le cas de l'Union coopérative de Consommation et de l'Union coopérative de Production, conformément à la loi 110 de 1975.
- le Ministère de l'Agriculture qui fournit un soutien administratif et technique aux opérations de l'Union des coopératives agricoles en vertu de la loi 120 de 1980 et à l'Union des coopératives de pêche conformément à la loi 123 de 1984.
- le Ministère du logement, dans le cas de l'Union Coopérative de l'Habitat, conformément à la loi 14 de 1981.

### **b. Lois encadrant le secteur des ONG**

Le nombre d'ONG a augmenté régulièrement et leur rôle s'est diversifié avec la constitution de 1923, qui comprenait seulement un article (n ° 30) sur la liberté de création d'associations. La Fédération générale des associations et institutions civiles (General Federation of Associations and Civil Institutions ) a été créé en 1969 conformément à la loi 32 de 1964. Le conseil d'administration est nommé par le président au pays et comprend des représentants des fédérations régionales et spécialisées.

Tableau A6. Principales lois qui régissent l'ESS en Egypte					
Coopératives	La loi 28 de 1984 a été délivrée pour établir la Fédération des coopératives et inclure cinq unions de coopératives centrales qui représentent les principales activités économiques menées par chaque syndicat spécialisé, à savoir, la consommation, la production, l'agriculture, le logement et les coopératives de pêche. Chaque Union centrale des coopératives a ses propres associations et, dans certains cas, des associations et / ou branches régionales. Les principaux objectifs de cette loi étaient de disséminer les valeurs coopératives, développer et améliorer son rôle sur les plans économiques, sociaux et culturels.				
	<b>Le cadre législatif de l'Union des Coopératives de Consommation</b> est celui de la loi 109 de 1975	<b>Le cadre législatif de l'Union des Coopératives de Production</b> est celui de la loi 110 de 1975	<b>Le cadre législatif de l'Union des Coopératives Agricoles</b> est celui de la loi 122 de 1980	<b>Le cadre législatif de l'Union des Coopératives de l'Habitat</b> est celui de la loi 14 de 1981	<b>Le cadre législatif de l'Union Coopérative pour la Pêche</b> est celui de la loi 123 de 1983
ONG	La Fédération générale des associations et institutions civiles (GFACI) a été créée en 1969 conformément à la loi 32 de l'année 1964. Le conseil d'administration est nommé par le président du pays et comprend des représentants des fédérations Régionales et Spécialisées. En 2004, la Fédération a entrepris une enquête approfondie sur toutes les ONG et les résultats de cette enquête constituent les seules données publiées jusqu'à aujourd'hui.				

Tableau A7. Paysage institutionnel de l'économie sociale et solidaire au Maroc	
<b>Départements trans-sectoriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département en charge de l'économie sociale, créé en 2002 et placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Economiques et Générales en 2008, ses missions principales sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des études stratégiques sur l'économie sociale en concertation avec les administrations et les acteurs concernés ;</li> <li>- Promouvoir le secteur dans ses différentes composantes (associations, coopératives, mutuelles, etc.) ;</li> <li>- Coordonner, suivre et évaluer les actions menées par les organes de l'Etat en matière de l'économie sociale ;</li> <li>- Adapter le cadre juridique du secteur aux réalités économiques et social du pays ;</li> <li>- Collecter et diffuser l'information statistique sur le secteur.</li> </ul> </li> <li>• Direction de la Promotion de l'Economie Sociale (DPES), créée dans le cadre de la nouvelle structuration du Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance en 2013, elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et pour mission principale de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'élaboration de la politique de création des unités de l'économie sociale, notamment les coopératives, les associations et les mutuelles à caractère économique et assurer le suivi de son exécution.</li> <li>- Encourager la mise en réseau des opérations du secteur de l'économie sociale et mettre en place un cadre adapté au partenariat avec le secteur public, les collectivités locales, les organismes et Chambres Professionnels et les bailleurs de fonds au niveau national et international et leur fournir l'appui, le conseil et l'accompagnement nécessaires.</li> <li>- Suivre et évaluer l'action de l'Office de développement de la coopération (ODCO) et de l'ensemble des opérateurs publics intervenant dans le secteur de l'économie sociale.</li> <li>- Veiller au contrôle de l'application de la réglementation, les unités de l'économie sociale à travers l'accompagnement, le suivi et le recours aux audits, si nécessaire.</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit des départements dont l'intervention est de nature financière, organisationnelle, juridique, fiscale, etc. : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, Ministère de la Justice et des Libertés, Secrétariat Général du Gouvernement.</li> </ul>
<b>Départ. Sectoriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque département sectoriel intervient dans le domaine de l'économie sociale en fonction du secteur de son intervention. Il s'agit de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, de l'artisanat, de l'habitat, la santé, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de l'environnement, de l'alphabétisation, du commerce et de l'Industrie, de la famille, de l'enfance et des handicapés, de l'énergie et des mines, etc. Le rôle de chaque secteur se limite particulièrement aux aspects techniques.</li> </ul>

**Organismes publics**

**Office du Développement de la Coopération (ODCO)**

➤ Créé en 1962, l'ODCO est l'organe spécialisé à qui incombe la gestion des coopératives au Maroc. Ses missions consistent à :

- Centraliser et instruire les demandes de constitution de coopératives et de leurs unions ;
- Prêter son concours aux coopératives et leurs unions dans les domaines de la formation, de l'information et de l'assistance juridique ;
- Centraliser et diffuser la documentation de l'information relative à la coopération ;
- Etudier et proposer toutes réformes législatives ou réglementaires et toutes mesures à caractère particulier relatives à la création et au développement des coopératives ;
- Incitation à la création des coopératives (campagnes de vulgarisation et de formation) ;
- Assister les institutions coopératives dans le domaine de gestion ;
- S'assurer que les coopératives et conformément à la législation en vigueur.
- Régler à l'amiable les différends opposant.

➤ L'ODCO est administré par un conseil administratif composé de représentants des départements ministériels, d'établissements publics, de banques et de coopératives. Il est présidé par le Ministre en charge des Affaires Economiques et Générales (Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale). Les départements ministériels, les établissements publics, les chambres professionnelles, les collectivités locales, les agences de la coopération internationale, les organismes des Nations Unies et les ONG nationales et internationales interviennent également pour l'encadrement technique le soutien matériel et humain des coopératives, aux niveaux central et provincial. Ces interventions sont encadrées par des conventions de partenariat, d'autres font partie d'une coordination dans la convergence et la complémentarité de l'action publique.

**Agence de Développement Social (ADS)**

➤ L'Agence de Développement Social (ADS) est une institution qui relève de l'Etat. Elle a été créée en 2001 et intégrée à l'organigramme du Ministère de développement social, de la famille et de la solidarité. Son intervention porte sur la consolidation du capital humain et social par des actions concernant :

- Le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- La promotion et le développement des activités génératrices de revenus et d'emploi ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations ciblées en milieu urbain et rural.

➤ Pour être complémentaire avec l'action de tous les acteurs mobilisés pour le développement de notre pays, l'ADS a mis en place une stratégie (2011-2013) qui s'articule autour de trois axes :

- L'accompagnement local des programmes nationaux de développement social et humain
- L'insertion sociale par l'économie
- Le renforcement des capacités des acteurs.

**Agence de Développement des Provinces du Nord**

➤ Créée en 1996 pour dynamiser la logique multisectorielle du développement et promouvoir la compétitivité de la région du Nord. Elle a été rattachée au premier ministre avec pour missions notamment d'animer, de participer et d'initier des programmes et actions visant la promotion et le développement économique et social de ces provinces.

**Agence de Développement des Provinces du Sud**

➤ Créée en 2002 pour dynamiser et développer les provinces du Sud du Royaume. Elle a été placée sous la tutelle du premier ministre avec pour missions notamment de :

- Etudier et proposer aux autorités compétentes des programmes économiques et sociaux intégrés, basés sur une stratégie globale tendant à la promotion économique et sociale de la zone concernée
- Etudier et proposer aux personnes morales de droit public nationales ou étrangères, ainsi qu'aux sociétés et autres personnes de droit privé, les projets spécifiques de nature à promouvoir et de développer l'économie et les secteurs sociaux dans les provinces du sud

**Agence de Développement de l'Oriental**

➤ Créée en 2006 pour dynamiser et développer la région de l'Oriental. Elle a été placée sous la tutelle du premier ministre. Elle a pour mission d'apporter son appui et son assistance aux acteurs nationaux et locaux pour la mise en œuvre des programmes de développement dans la Région Orientale du Royaume.

<p><b>l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)</b></p>	<p>➤ Créée en 2010 dans le but de sauvegarder et développer les espaces oasiens et de l'Arganeraie. Elle a été placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. Elle a pour missions d'élaborer, en coordination avec les autorités gouvernementales, les corps élus et les organismes concernés, un programme global de développement des zones de son intervention, d'assurer son exécution, le suivi de sa réalisation et son évaluation.</p>
<p>(suite)</p>	<p>➤ Créée sous forme d'établissement privé à caractère social en 1957. Elle a été érigée, en 1972, en Etablissement Public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est actuellement placée sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social.</p> <p>➤ L'Entraide Nationale a pour mission d'apporter toute forme d'aide et d'assistance aux populations et de concourir à la promotion familiale et sociale.</p>
<p><b>Entraide Nationale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération Nationale des Coopératives du Maroc ;</li> <li>- Unions sectorielles des coopératives ;</li> <li>- Fédération Nationale des Associations de Micro crédit,</li> <li>- Espaces et fédérations des associations sous formes de réseaux aux niveaux national et régional.</li> </ul>
<p><b>Institutions non-gouv.</b></p>	<p>➤ Fondation Mohamed V pour la Solidarité : Créée en 1999 et reconnue d'utilité publique et contribue avec les autres acteurs sociaux, à la lutte contre la pauvreté. Elle a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prospection et l'organisation de programmes d'assistance menés par différents acteurs, au profit des démunis ;</li> <li>- l'organisation et la coordination d'actions de solidarité du maximum de partenaires mobilisables pour faciliter la promotion de ces actions.</li> </ul>
<p><b>Les fondations</b></p>	<p>➤ La tutelle sur les mutuelles de couverture médicale est exercée à la fois par le ministère chargé de l'Emploi et le ministère chargé des Finances, à travers notamment l'approbation et/ou le retrait d'approbation des statuts et règlements ainsi que leurs modifications, le contrôle de l'application des textes législatif et réglementaire régissant la mutualité, l'envoi des états statistiques et financiers, les autorisations préalables et les sanctions en cas d'infraction à la loi ou en cas de déséquilibre financier.</p> <p>➤ Le Conseil Supérieur de la Mutualité agit en tant qu'instance d'orientation, à travers notamment la mise en place des mesures destinées à promouvoir l'action mutualiste et favoriser la création des mutuelles et des œuvres sociales. Il est également consulté sur les questions qui concernent la mutualité et rend un avis au sujet de la reconnaissance de l'utilité publique, des règles comptables, du retrait d'approbation des statuts d'une mutuelle ou d'une caisse autonome et du du retrait d'approbation du règlement d'une œuvre sociale.</p> <p>➤ La Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (D.A.P.S.), relevant du Ministère de l'Economie et des Finances, agit en tant qu'organe de régulation du secteur des mutuelles d'assurance et sociétés d'assurance. Elle a pour attributions d'instruire les demandes d'agrément et d'exercer le contrôle et assurer le suivi des opérations financières des entreprises et mutuelles d'assurances.</p>
<p><b>Instances de la mutualité</b></p>	

**Tableau A8. Principales modifications et dispositions prévues par la loi des associations en Tunisie**

	Loi N°1959-154	Loi N°2011-88
La constitution de l'association	Déclaration auprès du Ministère de l'Intérieur (Gouvernorat ou Délégation).	Déclaration auprès du secrétariat général du gouvernement.
	Le Ministère de l'Intérieur se réserve un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'acceptation de la constitution de l'association.	Le Premier Ministère se réserve 30 jours pour se prononcer sur l'acceptation de la constitution de l'association.
	La Loi prévoit 8 catégories d'associations et limite leur champ d'intervention.	Aucune classification et limitation du champ d'intervention des associations ne sont prévues.
	Les associations de caractère général ne peuvent refuser aucune demande d'adhésion à défaut elles peuvent être poursuivies juridiquement.	L'association fixe les critères d'adhésion.
	Aucune limite d'âge n'est prévue pour les fondateurs ainsi que pour les membres.	Ne peuvent être fondateurs que les personnes âgées de 16 ans au moins et les membres doivent être âgés de 13 ans au moins.
	Implicite, les associations tunisiennes ne peuvent être constituées que par des tunisiens.	Les associations peuvent être constituées par des tunisiens ou des étrangers résidents en Tunisie.
Le fonctionnement associatif	En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le Ministère de l'Intérieur peut décider la fermeture provisoire des locaux de l'association et interdire les réunions des membres avant même la prononciation du jugement par le tribunal compétent.	En cas de non-respect des dispositions réglementaires, l'association continue à réaliser ses activités jusqu'à la prononciation d'un jugement d'arrêt des activités ou de dissolution.
	Des sanctions privatives de liberté à l'encontre des membres et des responsables sont prévues en cas de non-respect des dispositions réglementaires.	Aucune sanction privative de liberté n'est prévue.
	Une liberté limitée en matière de modifications des statuts ou du règlement intérieur.	Les amendements des statuts doivent être communiqués au secrétariat général du gouvernement.
	Absence de dispositions en matière de gestion comptable et financière.	Obligation de désignation d'un commissaire au compte si le budget annuel dépasse 100.000 DT.

Source : Délégation de la Commission de l'Union Européenne en Tunisie (2012)







Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat

Cette étude présente la situation actuelle de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans 3 pays (Maroc, Tunisie, Égypte), examinant les secteurs porteurs, les modes de financement, le cadre juridique et identifiant les principaux obstacles à son développement. L'étude fait le constat d'un important potentiel en création d'emplois et explore de nouvelles voies pour le développer.

L'étude suggère donc de créer un environnement véritablement favorable au développement de l'ESS dans les pays partenaires méditerranéens ; outre l'identification de pistes sectorielles de développement (secteur assurantiel, mutualiste, etc.), l'étude propose des outils financiers qui pourraient être portés par des structures dédiées du secteur bancaire privé rassemblées autour de Banques Ethiques pour apporter un soutien adéquat.

Pour construire un écosystème cohérent, coordonné et efficace, l'étude suggère également de faire correspondre les investissements à impact social aux besoins des structures ESS. Le but étant d'offrir une véritable réponse au défaut de financement, une solution complète pour accélérer le développement d'une finance orientée vers la recherche de l'utilité sociale.

## Contacts BEI-FEMIP

### Contacts opérationnels

#### Égypte

6, Boulous Hanna Street

Dokki, Giza

12311 Le Caire

☎ (+20-2) 33 33 32 50

☎ (+20-2) 33 36 65 84

✉ [cairo@eib.org](mailto:cairo@eib.org)

#### Maroc

Riad Business Center, Aile sud

Immeuble S3, 4<sup>ème</sup> étage

Boulevard Er-Riad

10100 Rabat

☎ (+212) 537 56 54 60

☎ (+212) 537 56 53 93

✉ [rabat@eib.org](mailto:rabat@eib.org)

#### Tunisie

70, avenue Mohammed V

TN-1002 Tunis

☎ (+216) 71 11 89 00

☎ (+216) 71 28 09 98

✉ [tunis@eib.org](mailto:tunis@eib.org)

### Presse et informations générales

#### Anne-Cécile Auguin

☎ +352 4379-83330

☎ +352 4379-61000

✉ [a.auguin@bei.org](mailto:a.auguin@bei.org)

#### Bureau d'information

☎ +352 4379-22000

☎ +352 4379-62000

✉ [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

#### Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1

☎ +352 437704

[www.bei.org/femip](http://www.bei.org/femip)